



Rapport d'activité Conseil d'Etat

—
2022



ETAT DE FRIBOURG
STAAT FREIBURG

Chancellerie d'Etat CHA
Staatskanzlei SK

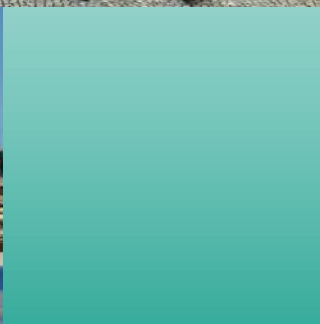
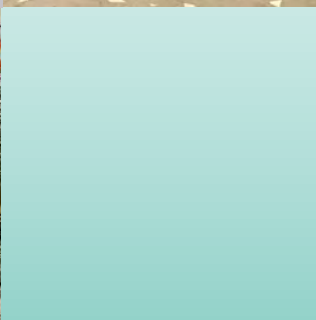
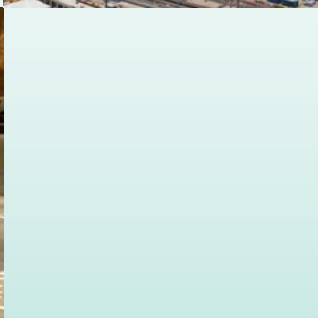
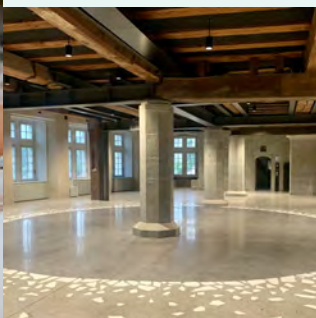
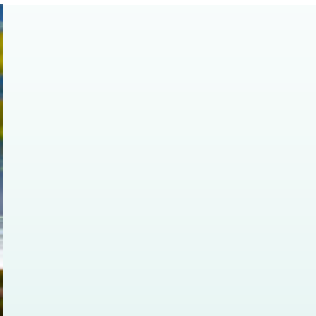


Table des matières

1	Introduction	5
2	Avancement des travaux dans le cadre du programme gouvernemental	6
2.1	Axe stratégique : économie et innovation	6
2.2	Axe stratégique : cohésion sociale	12
2.3	Axe stratégique : transition environnementale	18
2.4	Axe facilitateur : gouvernance	23
2.5	Axe facilitateur : digitalisation	25
3	Conseil d'Etat	28
3.1	Séances et autres activités	28
3.2	Dossiers spéciaux	29
3.2.1	Covid-19	29
3.2.2	Ukraine	29
3.2.3	Energie	30
3.3	Relations extérieures	30
3.4	Chiffres clefs	32
3.4.1	Instruments parlementaires	32
3.4.2	Etat du personnel	32
3.4.3	Fluctuation du personnel	33
4	Rapport d'activité des Directions	34
4.1	Direction de la formation et des affaires culturelles DFAC	34
4.1.1	Faits marquants de l'activité de la Direction	34
4.1.2	Chiffres clefs	38
4.2	Direction de la sécurité, de la justice et du sport DSJS	42
4.2.1	Faits marquants de l'activité de la Direction	42
4.2.2	Chiffres clefs	47
4.3	Direction des institutions, de l'agriculture et des forêts DIAF	51
4.3.1	Faits marquants de l'activité de la Direction	51
4.3.2	Chiffres clefs	58
4.4	Direction de l'économie, de l'emploi et de la formation professionnelle DEEF	59
4.4.1	Faits marquants de l'activité de la Direction	59
4.4.2	Chiffres clefs	67
4.5	Direction de la santé et des affaires sociales DSAS	72
4.5.1	Faits marquants de l'activité de la Direction	72

4.5.2	Chiffres clefs	78
4.6	Direction des finances DFIN	83
4.6.1	Faits marquants de l'activité de la Direction	83
4.6.2	Chiffres clefs	88
4.7	Direction du développement territorial, des infrastructures, de la mobilité et de l'environnement DIME	92
4.7.1	Faits marquants de l'activité de la Direction	92
4.7.2	Chiffres clefs	96
4.8	Chancellerie d'Etat CHA	97
4.8.1	Faits marquants de l'activité de la Chancellerie d'Etat	97
4.8.2	Chiffres clefs	98
5	Conséquences financières et en personnel des décisions prises par le Grand Conseil durant l'année 2022	100
5.1	Concernant le compte des investissements	100
5.2	Concernant le compte de résultats	100
5.3	Projets de lois et de décrets examinés durant l'année 2022	101
6	L'économie fribourgeoise dans son contexte conjoncturel	106
6.1	Contexte international	106
6.2	Conjoncture Suisse et fribourgeoise	106
6.3	Contexte de fin d'année et perspectives 2023	107

1 Introduction

Vous avez sous les yeux la nouvelle mouture du rapport d'activité du Conseil d'Etat. Le Gouvernement a en effet décidé de revoir le concept d'établissement et de publication de ce document, dans le but de fournir des informations plus synthétiques et plus ciblées par rapport aux activités prioritaires et d'assurer un meilleur suivi de la réalisation du programme gouvernemental. Le rapport d'activité 2022, qui contient également des synthèses par Direction, se veut mieux adapté au monde numérique et aux possibilités qu'offrent la digitalisation en général et le site Internet de l'Etat en particulier, tout en tenant compte des bases légales et des besoins de la Commission des finances et de gestion (CFG). A relever que chaque Direction coordonne la publication d'informations plus détaillées qui viennent compléter le rapport du Conseil d'Etat, disponibles sur la page « Faits marquants et chiffres clés » de chaque Direction avec les liens vers les services. Un bilan sera tiré après ce premier exercice.

2 Avancement des travaux dans le cadre du programme gouvernemental

Le [programme gouvernemental de la législature 2022-2026](#) est disponible sur [Internet](#).

Conformément à l’art 109 al 1 de la Constitution cantonale, le Conseil d’Etat renseigne chaque année le Grand Conseil sur ses activités et sur l’état de réalisation du programme de législature. Ce dernier a été publié en juin 2022. Certains chapitres ont été abandonnés au moment de sa concrétisation. Ceci a entraîné quelques adaptations de la numérotation par rapport à la version publiée en 2022. Le Conseil d’Etat a choisi une nouvelle forme de publication de l’avancement des travaux afin d’en faciliter le suivi.

2.1 Axe stratégique : économie et innovation

1.1 Formation et éducation numérique

1.1.1 Mettre sur pied la stratégie d’éducation numérique

Directions	Projet – Objectif	Description	Etat de situation au 31.12.2022
DFAC	Mise en œuvre de la Stratégie éducation numérique pour les écoles obligatoires ordinaires et spécialisée (Stratégie EdNum) et Mise en œuvre de l’approche BYOD* au post-obligatoire général *BYOD Bring Your Own Device	La Stratégie EdNum vise à donner un cadre pédagogique, matériel et organisationnel clair, harmonisé et sécurisé au volet numérique des plans d’études. Elle accompagne les directions d’école et le corps enseignant dans l’intégration du numérique et leur donne accès à des outils, des ressources numériques adéquats ainsi qu’une formation technique et pédagogique. Elle actualise et remplace l’actuel Concept MITIC. S’agissant du BYOD, sur la base de la stratégie de la CDIP du 21 juin 2018, la transformation numérique doit se poursuivre dans les écoles du S2. L’ordinateur est un outil supplémentaire qui peut être utilisé en classe à tout moment sous la direction de la personne enseignante. Utilisées de manière judicieuse sur le plan didactique, les formes d’enseignement numériques viennent ponctuellement élargir les expériences d’apprentissage.	Le rapport a été mis en consultation au printemps 2022. A la suite de cette consultation, la DFAC prépare un projet de message du Conseil d’Etat au Grand Conseil, avec un projet de modification de la loi scolaire et un projet de décret de crédit d’engagement. Le Grand Conseil se saisira de ces documents en début 2023. Une votation populaire liée au référendum financier obligatoire suivra la décision du Grand Conseil, le cas échéant. Après le refus de la motion populaire BYOD (2019-GC-139), plus de 1500 élèves ont débuté l’année scolaire 2022/23 en ayant leur propre ordinateur portable dans leur sac. Il s’agit de l’ensemble des élèves de première année des gymnases, des écoles de culture générale et des écoles de commerce. La généralisation du BYOD (des classes pilotes existaient déjà) s’est globalement bien passée. A l’avenir, il faudra notamment encore améliorer les échanges au niveau des ressources numériques, continuer la formation continue des enseignant-e-s et renforcer le support technique et pédagogique.
DEEF	Introduction du BYOD et du COPE* dans la formation professionnelle *COPE corporate owned, personally enabled	Ce sont les ordonnances de formation (OrFo) propres à chaque métier qui déterminent si oui ou non le BYOD est mis en place. Le projet d’équipement numérique des enseignants est achevé.	Les OrFo sont révisées tous les 5 ans et actuellement une trentaine de métiers ont fait le pas de la numérisation de l’enseignement sans que cela implique l’achat d’un outil numérique pour la personne en formation. Les enseignants de trois centres professionnels doivent encore être équipés. Deux grands métiers passent au BYOD (commerce et commerce de détail) en 2022 et 2023.

1.1.2 Faire évoluer la maturité gymnasiale et les autres formations du secondaire II

Directions	Projet – Objectif	Description	Etat de situation au 31.12.2022
DFAC	Révision de la maturité gymnasiale	L'entrée en vigueur de la révision du règlement/ ordonnance de reconnaissance de la maturité gymnasiale de la CDIP/SEFRI (RRM/ORM) et du nouveau plan d'études cadre (PEC) est actuellement prévue au mois d'août 2023. Dans la foulée, le plan d'études cantonal, la grille horaire, le règlement des études gymnasiales et les conditions d'accès devront être adaptées afin de délivrer les premiers titres « nouvelle formule » vraisemblablement en 2030. La formation continue du corps enseignant devra tenir compte des nouveautés qui seront introduites.	Le travail au niveau cantonal débutera lorsque le cadre légal fédéral sera définitivement connu. Le Conseil d'Etat a répondu à la consultation y relative le 20 septembre 2022.

1.1.3 Regrouper la formation du corps enseignant sous un même toit

Directions	Projet – Objectif	Description	Etat de situation au 31.12.2022
DFAC	Regroupement Institutionnel de la formation à l'enseignement sous le toit de l'Université (Regroupement UNI-HEP)	Le regroupement institutionnel de la formation à l'enseignement sous le toit de l'Université permettra de créer une entité de formation et de recherche complète avec un profil distinct et attractif dans le paysage universitaire suisse, favorisant les synergies entre les différentes unités de formation.	Les avant-projets de loi modifiant la LUni et abrogeant la LHEP ont été mis en consultation en octobre 2022. A la fin de la consultation en janvier 2023, la DFAC préparera le projet de message du Conseil d'Etat au Grand Conseil.

1.1.4 Faciliter l'employabilité des adultes

Directions	Projet – Objectif	Description	Etat de situation au 31.12.2022
DEEF	Organisation et gratuité des cours adaptés pour adultes	Si les effectifs sont suffisants, mise en place de cours adaptés aux adultes (pédagogie, jours et heures de cours).	La validation des acquis et de l'expérience est mise en place pour certains métiers (santé-social, logistique). Des cours du soir sont organisés pour la culture générale et destinés à des personnes se formant selon l'art. 32 LFP.
DFAC	Information et conseil aux adultes	Plusieurs prestations d'information et de conseil d'orientation professionnelle aux adultes sont actualisées ou mises en place.	Le Centre de carrières est en attente d'une surface adaptée depuis 2018. Il vise à être un centre de compétences et de prestations concernant le choix et l'évolution de carrière. En l'état, il est réparti sur trois sites différents à travers la ville de Fribourg et ne peut pas être développé ni promu tant que les sites ne seront pas fusionnés. Le programme est en développement.

1.2 Développement des pôles d'innovation

1.2.1 Mettre en place un écosystème favorable et attractif et la politique foncière active

Directions	Projet – Objectif	Description	Etat de situation au 31.12.2022
DEEF/ DIME	<p>a) Positionnement de leader dans la bioéconomie et l'industrie 4.0 par le développement des interfaces à haute valeur ajoutée.</p> <p>b) Attirer des talents en mettant en place une stratégie valorisant le potentiel entrepreneurial de la jeunesse</p>	<p>a) Développement de stratégies propres y compris programmes phares (bâtiment, bio-tech et l'industrie 4.0).</p> <p>b) Mettre en place des structures propres à cultiver l'innovation.</p> <p>c) Les acteurs et actrices de l'économie sont informés et sensibilisés aux modes de fonctionnement responsables. Les entreprises adoptant des pratiques de gestion responsable en intégrant dans leur fonctionnement et leurs objectifs les enjeux liés aux droits humains et du travail ainsi qu'à une bonne gouvernance, sont mises en valeur et en réseaux.</p>	<p>a) Les travaux pour la redynamisation du Building innovation center (BIC) et du Centre de Compétences en Rénovation des Bâtiments (CCRB) ainsi que la construction du Smart Living Lab ont débuté. Les discussions sur l'extension du campus EPFL sont en cours.</p> <p>b) Projet non débuté. Un groupe de travail a été constitué.</p> <p>c) Trois vidéos créés en partenariat avec Fri Up ont permis de mettre en évidence des jeunes pousses fribourgeoises exemplaires en matière de durabilité. En parallèle, des pages Internet consacrées aux outils et programmes de conseils en faveur de la durabilité en entreprises ont été créées sur les sites de l'Etat de Fribourg, et sont régulièrement actualisées.</p>

1.2.2 Concrétiser la stratégie agroalimentaire

Directions	Projet – Objectif	Description	Etat de situation au 31.12.2022
DEEF/ DIAF	Etablir le Cluster food & nutrition (CFN)	Le CFN coordonne et s'assure de l'implémentation réussie des activités prévues et proposées dans le cadre de la stratégie agroalimentaire et principalement de développement des trois programmes phares thématiques. Ceux-ci s'inscrivent dans une démarche favorisant le rayonnement du canton, la création de valeur ajoutée, la durabilité et privilégiant l'économie circulaire.	<p>Conformément à l'acceptation du budget 2022 par le Grand Conseil, il a été décidé d'accorder une aide financière à fonds perdu à hauteur de 1'000'000 CHF pour la mise œuvre de la stratégie agroalimentaire du Canton de Fribourg et ses trois programmes phares</p> <ul style="list-style-type: none"> > valorisation de la biomasse (co-produits petit lait) ; > Food & Farm Living Lab (permet de faire le lien avec le consommateur qui est aussi un acteur incontournable) ; > agriculture et industrie 4.0 (agriculture de précision, utilisations très pointues et parcimonieuses d'engrais).
DIAF	Développement de la section agro-alimentaire de Grangeneuve	<p>a) Développement d'une halle de technologies.</p> <p>b) Création du centre de compétences lait cru et construction de la nouvelle fromagerie.</p>	<p>a) Grangeneuve réalise des mandats pour des clients externes (exemple Noula) et se profile ainsi comme centre de compétence et peu amener des synergies.</p> <p>b) Le centre de compétence lait cru a démarré en août 2021. Les premiers essais en collaboration avec Agroscope sont en cours. Il est prévu d'organiser un congrès européen en 2023.</p>

1.2.3 Adapter les infrastructures pour la Faculté des sciences et de médecine et la Faculté de droit et positionner l'Institut Adolphe Merkle (AMI)

Directions	Projet – Objectif	Description	Etat de situation au 31.12.2022
DFAC	Le canton de Fribourg poursuit sa politique de positionnement dans le paysage suisse des Hautes Ecoles	<p>Un rattrapage est nécessaire dans le domaine des constructions universitaires. Les projets suivants sont prévus durant la présente législature :</p> <ul style="list-style-type: none"> > Construction d'un nouveau bâtiment pour la Faculté des sciences et de médecine ; > Construction du bâtiment de la Faculté de droit sur le site de la Tour Henri ; > Assainissement du bâtiment de chimie PER10 de l'université. <p>Par ailleurs, il est prévu de créer une 5^e chaire à l'AMI afin d'associer le savoir-faire existant à de nouvelles compétences dans le secteur de la technologie alimentaire.</p>	<p>Le financement a été discuté dans le cadre du processus du budget et du plan financier. Un groupe de travail a mené une étude de densification des locaux pour la faculté de sciences et de médecine. Il est prévu de finaliser prochainement un programme des locaux. Une étude de faisabilité sera menée. En ce qui concerne le bâtiment pour la faculté de droit, le déménagement du Tremplin en 2023 permettra d'engager la démolition et la dépollution du site. Le décret relatif à l'octroi d'un crédit d'études pour l'assainissement du bâtiment de chimie a été voté par le Grand Conseil le 14 décembre 2022. Le crédit porte sur les phases SIA 22 à 41. L'objectif est de déposer une demande pour un crédit d'engagement en 2025. Un financement du développement de l'AMI est prévu dès 2024. Les travaux règlementaires nécessaires seront menés en 2023.</p>

1.2.4 Développer le Campus Grangeneuve

Directions	Projet – Objectif	Description	Etat de situation au 31.12.2022
DIME	La Confédération renouvelle ses infrastructures pour devenir le centre de recherches agricoles nationales	<p>Partie Confédération :</p> <ul style="list-style-type: none"> a) bâtiment labo (124 millions) ; b) bâtiment restaurant / conférence ; c) exploitation agricole. 	<ul style="list-style-type: none"> a) le canton est maître d'ouvrage : construction en cours ; b) démolition en cours, responsabilité OFCL/AGS ; c) appels d'offres pour mandataires début 2023.
DIAF	Grangeneuve renouvelle ses infrastructures et développe les synergies avec Agroscope pour arriver à créer un véritable Campus et pour répondre à l'ambition du canton de devenir le leader suisse du secteur agroalimentaire	<p>Projets réalisés :</p> <ul style="list-style-type: none"> a) nouvelle ferme et projet de biogaz. <p>Projets en cours :</p> <ul style="list-style-type: none"> b) rénovation de la Grange Neuve c) intégration d'une fromagerie. <p>Projet en stand-by :</p> <ul style="list-style-type: none"> d) halle de technologie alimentaire. <p>Projets prévus :</p> <ul style="list-style-type: none"> e) réalisation de la route de liaison entre Grangeneuve et Agroscope d'ici 2024. f) gestion des flux d'eau, de chaleur et de l'énergie entre Grangeneuve et Agroscope ; g) analyse des synergies entre les exploitations agricoles ; h) regroupement des services DIAF sur le site de Grangeneuve. 	<ul style="list-style-type: none"> a) la ferme est en fonction depuis juin 2021, le projet biogaz sera en service dès janvier 2023 ; b) choix équipe de mandataires d'ici 1er trim. 2023 ; c) mise à l'enquête septembre 22, réalisation d'ici fin 2024 ; d) projet sera repris en 2026 ; e) construction de la route de liaison entre Grangeneuve et Agroscope d'ici 2024 ; f) mandat attribué à groupe e, HSLU. Objectif site modèle et solutions innovantes ; g) travaux en cours, implication de Bellechasse et Saint-Aubin importante ; h) départ ESSG année scolaire 26/27 – travaux préparatoires.

1.2.5 Promouvoir une agriculture innovante

Directions	Projet – Objectif	Description	Etat de situation au 31.12.2022
DIAF	Soutien financier pour pérenniser et développer les infrastructures	<ul style="list-style-type: none"> a) Soutien aux projets agricoles (Hoch- und Tiefbau) avec une priorité pour les projets d'irrigation. b) Adduction d'eau sur les alpages. c) Aide aux projets de fromageries aussi dans les défis liés à l'aménagement du territoire. 	<ul style="list-style-type: none"> a) Décision de principe pour un taux de subventionnement de 35 % pour les projets d'irrigation pris par le CE en juin 2022. b) Analyse de la situation à réaliser en 2023 avec les moyens du plan climat. c) Mesures à planifier.

Directions	Projet – Objectif	Description	Etat de situation au 31.12.2022
DIAF	Assurer la sécurité alimentaire, le bien-être et la santé des animaux de rente dans un esprit durable. Informer, lutter contre et surveiller les propagations d'épizooties SAAV-SANIMA	<p>a) assurer la qualité des analyses par un parc analytique performant et reconnu, régulièrement renouvelé et entretenu, en particulier dans l'analyse des épizooties ;</p> <p>b) disposer d'un local de stockage centralisé du matériel d'intervention sur un seul site (actuellement 7 sites) permettant une meilleure disponibilité et opérationnalité de l'équipe d'intervention en cas d'épizootie en partenariat SAAV, SANIMA, PCi (DSJS), SFN ;</p> <p>c) finaliser le remplacement et la construction du centre de collecte de sous-produits animaux à Kerzers et trouver un nouvel emplacement à Romont.</p>	<p>a) renouvellement du parc et de la capacité analytiques du SAAV prévus au plan financier ;</p> <p>b) solution en cours de développement ;</p> <p>c) Le permis de construire a été déposé à Chiètres. Aucune solution n'a encore été trouvée pour Romont.</p>

1.3 Tourisme, culture et patrimoine

1.3.1 Promouvoir un tourisme durable, connecté à la culture et au patrimoine

Directions	Projet – Objectif	Description	Etat de situation au 31.12.2022
DEEF	Nouvelle stratégie du tourisme fribourgeois avec la mise en valeur d'un tourisme durable et du patrimoine, y compris les produits du terroir	<p>Après validation de la LT fin 2021, l'UFT travaille sur une nouvelle stratégie de développement du tourisme fribourgeois 2023-2030.</p> <p>Plusieurs mesures ont été lancées à fin 2021 lors d'une rencontre PROtourism sur la durabilité et des actions sont mises en œuvre pour atteindre ces objectifs.</p>	<p>L'UFT est en passe d'obtenir le niveau II du programme Swisstainable. A ce jour, 16 entreprises touristiques fribourgeoises sont labellisées du niveau I et 15 sont en cours d'obtention de cette certification.</p> <p>Le bilan CO2 réalisé sur la préparation à cette campagne marketing a permis de compenser les émissions par des projets locaux avec une diminution de 6,5 % par rapport à 2021 ; l'engagement est prévu sur 3 ans.</p> <p>Un calculateur des émissions CO2 en lien avec les séjours des hôtes a été également conçu afin de les sensibiliser à leur empreinte carbone.</p> <p>L'UFT est impliquée dans la mesure C.2.4. du Plan Climat cantonal : Soutien au tourisme local et aux produits du terroir est en cours de réalisation en collaboration avec Terroir Fribourg et le Parc naturel régional Gruyère - Pays d'en Haut.</p>

1.3.2 Encourager la culture et en faciliter l'accès

Directions	Projet – Objectif	Description	Etat de situation au 31.12.2022
DFAC	Encourager la culture et en faciliter l'accès	L'encouragement à la culture se décline en plusieurs projets et notamment par la révision de la LAC/RAC, le lancement des projets d'impulsion innovation-économie-culture-social, le renforcement de l'aide sélective à la création dans plusieurs domaines artistiques ainsi que le soutien au réseau cantonal de bibliothèques de lecture publique et scolaires (Vision 2025) et la consolidation des liens entre le COF et l'école fribourgeoise.	<p>En réponse à une motion du Grand Conseil, le Conseil d'Etat s'est prononcé en faveur d'une révision de la LAC/AC. Les milieux concernés ont été informés (faitières en particulier), la planification est en cours, les travaux concrets de révision vont débuter dans le courant de l'année 2023.</p> <p>Des directives concernant les projets d'impulsion sont en cours de rédaction. Des travaux entre les milieux de la culture et du tourisme ont débuté sur ce sujet.</p>

Directions	Projet – Objectif	Description	Etat de situation au 31.12.2022
			<p>Le travail de réflexion pour le renforcement de l'aide sélective a débuté pour plusieurs dispositifs, notamment les aides en faveur des arts de la scène (ordonnance Théâtre confirmé) ou l'amélioration de l'aide à différentes formes de résidences artistiques.</p> <p>Le projet Culture & Ecole est poursuivi avec des mesures soutenant la reprise post-covid. Un renforcement de la coordination entre services étatiques des domaines sociaux, jeunesse, intégration et culture est en cours. Les nouvelles directives de la DFAC relatives aux bibliothèques de lecture publique, scolaires et mixtes sont entrées en vigueur en juin 2022, ce qui permet à l'Etat, sur préavis d'une commission, de soutenir des projets dans les bibliothèques du canton.</p>

1.3.3 Valoriser le patrimoine

Directions	Projet – Objectif	Description	Etat de situation au 31.12.2022
DFAC	ISOS & BAUKULTUR et PATRIMOINE RELIGIEUX	<p>Révision du recensement des sites d'importance nationale (ISOS), régionale et locale.</p> <p>Développement d'une stratégie de culture du bâti/Baukultur au niveau cantonal.</p> <p>Anticiper et orienter l'avenir du patrimoine religieux en collaboration avec les milieux concernés. Etablir un recensement du patrimoine religieux et mise en valeur de ce patrimoine majeur de notre canton.</p>	<p>Lancement du recensement des sites ISOS d'importance nationale en collaboration avec l'OFC depuis début 2022 Recensement des sites d'importance régionaux et locaux dès 2023, en 2021 et 22 deux tables rondes pour discuter les grandes lignes d'une stratégie Baukultur cantonale.</p> <p>Le financement tripartite – paroisses, LORO, canton – du projet patrimoine est assuré.</p>

1.3.4 Investir dans les infrastructures : BCU, MHNF, SIC

Directions	Projet – Objectif	Description	Etat de situation au 31.12.2022
DIME/DFAC	<p>Extension de la Bibliothèque cantonale et universitaire (BCU)</p> <p>Délocalisation du Musée d'histoire naturelle (MHNF) dans le quartier des Arsenaux</p> <p>Construction du futur centre de stockage interinstitutionnel cantonal (SIC) à Givisiez</p>	<p>Pour offrir à la population une bibliothèque moderne avec un espace de formation et de lecture publique, l'accès aux fonds patrimoniaux ainsi que diverses prestations culturelles.</p> <p>Pour améliorer sensiblement l'accueil du public au MHNF, la valorisation des collections, tout en permettant au musée de se développer en adéquation avec l'évolution culturelle, sociale et environnementale.</p> <p>Pour améliorer sensiblement la gestion et la qualité du stockage des biens patrimoniaux des institutions culturelles de l'Etat.</p>	<p>Les travaux de construction de la BCU suivent leur cours sans retard majeur à signaler. Le crédit d'engagement du MHNF a été voté par le Conseil d'Etat au Grand Conseil le 4 octobre 2022. Une communication publique a suivi. La votation populaire aura lieu le 18 juin 2023. Le permis de construire ayant été octroyé en décembre 2022, les travaux pourront débuter, tout comme le lancement du concours de scénographie pour l'exposition permanente. Les travaux de construction du bâtiment devraient durer environ quatre ans. L'ouverture du nouveau musée au public est prévue en 2028.</p> <p>SIC : Suite à la levée du recours, l'entreprise mandatée a pu reprendre les travaux d'étude au mois d'octobre 2022. Ils se poursuivront jusqu'en 2023, en vue de la rédaction d'un message de crédit d'engagement.</p>

1.3.5 Digitaliser les fonds culturels

Directions	Projet – Objectif	Description	Etat de situation au 31.12.2022
CHA	Projet DIGIFONDS	Un projet commun à toutes les entités culturelles de l'Etat va permettre de manière concertée, sous l'égide des Archives de l'Etat, la mise à disposition en format digital de nombreux documents tels que photos, négatifs, diapositives, plans, rapports et archives sous toutes formes.	Le Conseil d'Etat a décidé de démarrer ce projet dans la deuxième moitié de la législature. D'ici là, les entités concernées (AEF, MAHF, MHNF, BCU, SBC, SAEF) vont mettre sur pied l'organisation nécessaire à sa concrétisation.

2.2 Axe stratégique : cohésion sociale

2.1 Structures sanitaires et santé

2.1.1 Soutenir le développement des infrastructures sanitaires

Directions	Projet – Objectif	Description	Etat de situation au 31.12.2022
DSAS	Places en EMS et institutions spécialisées	Adapter le nombre de places en EMS et en institutions aux besoins identifiés dans la planification.	Le cadre financier de l'Etat permet de répondre aux objectifs de la planification. Toutefois, la responsabilité de la mise à disposition des lits incombe aux associations de communes. La sous-occupation des EMS au début 2022 a poussé certaines associations à fermer des lits ou à ralentir des projets de construction. A fin 2022 et avec l'effet de rattrapage post-covid, le canton est en déficit de lits. En 2022, le canton a clarifié, par l'intermédiaire d'un mandat de prestation, ses relations avec l'AFISA (association fribourgeoise des institutions pour personnes âgées et de l'aide et des soins à domicile). En ce qui concerne les institutions spécialisées, le cadre financier 2022 a permis de répondre à environ trois quart des besoins évoqués dans les rapports de planification. Le nombre de places a donc été augmenté dans cette même mesure.
DSAS	Situation financière critique de l'HFR Assurer l'excellence opérationnelle, la qualité et la pérennité de l'établissement, dont notamment un meilleur équilibre financier.	Programme de soutien à l'HFR, notamment par une analyse et un programme de mise en œuvre d'excellence opérationnelle en 3 phases, la mise à disposition de liquidités et un programme d'assainissement.	Suivi du mandat confié pour la mise en œuvre du rapport d'excellence opérationnelle et des mesures à prendre à court et à moyen terme dans l'optique de garantir la pérennité de l'établissement, le financement des futurs investissements, dont la construction d'un nouvel hôpital, et la mise en œuvre de sa stratégie. 1. Préparation, définition et suivi d'un mandat (en trois phases) qui analyse la maturité de la structure, son organisation et ses processus, ainsi qu'une analyse de benchmark et du marché (proportion d'hospitalisations extra-cantoniales). Un rapport de la première phase a été rendu fin août. 2. Préparation et suivi de la phase 2 : définition d'un programme/portefeuille de projets et mesures en cours (attendu pour le premier trimestre 2023). Ce portefeuille devra permettre, dans la troisième phase, la mise en œuvre de l'excellence opérationnelle à moyen terme, dans l'optique de garantir la

Directions	Projet – Objectif	Description	Etat de situation au 31.12.2022
			<p>pérennité de l'établissement, le financement des futurs investissements, dont la construction d'un nouvel hôpital et la mise en œuvre de sa stratégie.</p> <p>3. Modification de la loi concernant le financement des hôpitaux et maisons de naissance permettant un soutien exceptionnel de l'Etat, validée par le CE, puis par le GC le 18 novembre 2022.</p>
DSAS	Nouvelle stratégie Linéa 2025 et reprise des biens par l'HIB	Stratégie Linéa 2025 +, comprenant un regroupement des activités stationnaires sur le site de Payerne et un centre ambulatoire fort sur le site d'Estavayer. Reprise des biens vaudois et fribourgeois par l'HIB.	<p>Validation de la nouvelle stratégie du Conseil d'Etablissement du HIB par le CE en automne 2022.</p> <p>Suivi de la reprise des biens fribourgeois et vaudois par l'HIB et préparation du dossier pour l'approbation par le Conseil d'Etat en 2023.</p>

2.1.2 Promouvoir la santé physique et mentale

Directions	Projet – Objectif	Description	Etat de situation au 31.12.2022
DSAS	Concrétisation de la Stratégie promotion et prévention de la santé selon les priorités définies par le canton	Programme Alimentation, activité physique et santé mentale. Programme de prévention du tabagisme. Plan cantonal action Alcool.	Nouveau programme alliant les problématiques Alimentation, activité physique et santé mentale. Trois formations « faire face au risque suicidaire » ont été mises en place dans le canton. Des modules de sensibilisation en faveur des professionnel-le-s entourant les agriculteurs ont été proposés. Lancement du 4 ^e programme cantonal de prévention du tabagisme (2022-2025) auprès des jeunes. Ce dernier intègre les nouveaux produits du tabac, les cigarettes électroniques et les produits nicotiniques. Le Plan cantonal action alcool propose une prise en charge précoce des jeunes admis aux urgences pour une intoxication alcoolique.
DSJS		Développement et soutiens au sport scolaire facultatif et au mouvement pour tous.	L'effort de promotion auprès des communes se poursuit et porte ses fruits, de nombreuses communes ayant développé ou complété l'offre de sport scolaire facultatif. Plusieurs actions afin de faire bouger la population sont en route.

2.1.3 Implémenter les conditions-cadre pour les personnes âgées et les personnes fragilisées

Directions	Projet – Objectif	Description	Etat de situation au 31.12.2022
DSAS		Développement de projets spécifiques.	<p>Soutiens aux projets intergénérationnels et aux projets visant à l'inclusion des personnes handicapées (appels et lancement de projets). Mandats de prestations dans le cadre des prestations d'information, de formation et de relève (soutien aux proches-aidants) pour les personnes en situation de handicap et pour les personnes âgées.</p> <p>Développement d'unités et de foyers de jour spécialisés en démence (près de 180 lits/places).</p> <p>Suivi du plan de mesures Senior+. En particulier la collaboration avec les communes pour la rédaction des concepts communaux ainsi qu'avec différents acteurs pour l'amélioration et le développement de</p>

Directions	Projet – Objectif	Description	Etat de situation au 31.12.2022
			logements adaptés favorisant le maintien à domicile. Participation et soutien à la journée annuelle des Proche-aidants.

2.1.4 Aider les victimes de violence

Directions	Projet – Objectif	Description	Etat de situation au 31.12.2022
DSAS	Antenne de médecine des violences	Mise en place, en collaboration avec l'HFR et le CHUV d'une antenne fribourgeoise de l'unité de médecine des violences (UMV).	Préparation du projet dans le cadre d'un groupe de travail. Il s'agit de reprendre le modèle du CHUV, très expérimenté en la matière. Adaptation à la réalité fribourgeoise en cours d'élaboration. Formalisation de la création et mise en place par le CE prévue durant le 1er trimestre 2023.
DSJS	Lutte contre la violence domestique	a) unité de gestion des menaces (UGM) ; b) mineurs ; c) mœurs et maltraitance ; d) prévention.	a) Après deux ans d'activité, l'UGM remplit à satisfaction ses missions. Basé sur un travail en réseau interdisciplinaire, l'UGM traite actuellement 200 dossiers de personnes à risque Le nombre de violences domestiques est qualifié de stable, soit environ 500 affaires pour l'année. Les mesures d'éloignement sont systématiques et la durée d'expulsion, d'entente avec le BEF, a été adaptée à la hausse pour permettre à la victime et aux organismes d'aide de disposer de plus de temps pour se retourner. b) Il n'existe pas d'indicateurs sur la violence exercée auprès des mineurs. c) Il est constaté une augmentation considérable des cas avec en parallèle, une complexification des procédures. d) La formation sur la discrimination et la diversité a été terminée en octobre 2002 (mandat du Grand-Conseil) L'ensemble des cadres et agents de la police cantonale a suivi cette formation. Il s'agit maintenant d'assurer le suivi de cette formation et d'intégrer les partenaires directs, notamment les polices communales.

2.2 Jeunesse, perspectives, prévention et sport

2.2.2 Aider les jeunes en difficulté à s'insérer

Directions	Projet – Objectif	Description	Etat de situation au 31.12.2022
DEEF/ DFAC		Offrir le meilleur encadrement possible aux élèves en difficulté, assurer la détection précoce des situations à risque de rupture ; intensifier la collaboration entre les acteurs concernés.	Au niveau opérationnel, des projets sont en cours afin de permettre une meilleure réponse aux besoins des jeunes, des parents et du réseau entourant la Plateforme Jeunes sous la supervision de la CJD (commission des jeunes en difficulté d'insertion professionnelle). Un outil a été élaboré afin de faire connaître les mesures d'aide à disposition tout au long de l'insertion professionnelle. Une collaboration avec l'AI a été initiée, et les conseillères et conseillers en orientation

Directions	Projet – Objectif	Description	Etat de situation au 31.12.2022
			concernés par le projet ont été formés à la détection précoce par l'AI (projet OMAX). Le projet de collaboration entre les acteurs est mis en œuvre au travers d'un groupe de travail débutant en novembre 2022. Les réflexions se poursuivront sur l'année 2023.

2.2.3 Renforcer l'accompagnement social en milieu scolaire

Directions	Projet – Objectif	Description	Etat de situation au 31.12.2022
DFAC	Création de postes de travailleuses et travailleurs sociaux dans les écoles obligatoires de 2022 à 2024	Le Conseil d'Etat a approuvé le Concept du 12 janvier 2022 pour la mise en œuvre de l'article 19 du RLS. La DFAC disposera à terme de 46 EPT permettant l'introduction généralisée et échelonnée du travail social en milieu scolaire dans les écoles obligatoires 1H-11H, conformément au mandat du Grand Conseil adopté le 6 octobre 2021.	L'introduction généralisée et échelonnée du travail social en milieu scolaire se fera de la manière suivante : 15 EPT ont d'ores et déjà été libérés en 2022, 15 autres seront créés dès le 1 ^{er} janvier 2023 et 16 EPT restants dès le 1 ^{er} janvier 2024. Le financement de ces postes sera assuré à 50 % par l'Etat et à 50 % par les communes. Le développement du travail social dans les écoles nécessite une articulation efficace avec l'offre existante (médiation scolaire et mesures de soutien pour gérer les élèves présentant des troubles du comportement, les mesures SES) ainsi qu'une définition claire des responsabilités et périmètres d'action. Pour augmenter l'efficacité du dispositif, les mesures de soutien au niveau éducatif et psychosocial ont été regroupées dans une seule structure appelée Mesures de soutien éducatif et social, Mesures SES.

2.2.4 Accompagner les jeunes en difficulté et les familles fragilisées

Directions	Projet – Objectif	Description	Etat de situation au 31.12.2022
DSAS	Plan de soutien jeunesse	Ensemble de 48 mesures soutenant les besoins apparus et exacerbés des jeunes et des enfants lors et à la suite de la crise sanitaire. Parmi ces mesures, 10 ont été définies comme « urgentes » et leur mise en œuvre est, de fait, impérative pour répondre au mandat. Le plan de soutien se déploie sur une période de 2 ans soit de 2022 à 2023.	La mise en œuvre des 10 mesures urgentes est en cours et intégrée dans les processus existants des différents services et Directions concernés. La coordination de la réalisation des mesures est réalisée par le Bureau de la promotion des enfants et des jeunes. La plupart des mesures ont débuté au printemps 2022.
DSJS	Lutte contre la violence chez les jeunes	<ul style="list-style-type: none"> a) CCPS, Conseil cantonal de prévention et de sécurité (Police cantonale, Bureau de l'intégration des migrants et de la prévention du racisme) ; b) Observatoire ; c) Projet de prévention de la radicalisation et de l'extrémisme violent en milieu scolaire. 	<ul style="list-style-type: none"> a) Nombreuses activités de prévention en partenariat ; toutefois manque d'indicateurs de performance sur leurs effets. Le ressenti au niveau de la Police cantonale est très positif. Actions à reconduire. b) Réflexions sur la mise en place d'une cellule de suivi notamment par le biais d'un observatoire de violence des bandes de jeunes rivales. c) Projet en cours de finalisation. Sera implémenté dans les écoles du cycle d'orientation à la rentrée 2023.

Directions	Projet – Objectif	Description	Etat de situation au 31.12.2022
DEEF	Aides à l'insertion socio-professionnelle locales et bas seuil	Les semestres de motivation et les préformations ne permettent pas à tous les jeunes de trouver une solution de formation. Ce projet vise un financement des mesures bas seuil et locales afin de soutenir un deuxième train de mesures d'accompagnement.	Le financement des mesures a pu débuter durant le mois de juin, donnant suite à la validation du règlement d'exécution relatif aux mesures d'insertion professionnelle locales et bas seuil à l'attention de la Plateforme Jeunes. La mise en œuvre est déléguée à la Plateforme Jeunes avec une collaboration importante de la CJD.

2.2.5 Créer un centre de compétence sport et santé

Directions	Projet – Objectif	Description	Etat de situation au 31.12.2022
DSJS	Centre sport et santé	Son organisation doit faciliter les synergies dans la recherche d'efficience du domaine sportif par une approche pluridisciplinaire et transversale devant permettre de soutenir aussi bien les athlètes à la recherche de performances que la population soucieuse de développer une activité saine et régulière.	La définition des besoins a été réalisée, et la concrétisation infrastructurelle en lien avec le projet de projet piscine de la Ville de Fribourg a fait l'objet d'une étude de faisabilité positive. La suite du processus est en cours d'analyse.

2.3 Familles, personnes vulnérables et inclusion

2.3.1 Mettre en œuvre les prestations complémentaires pour les familles

Directions	Projet – Objectif	Description	Etat de situation au 31.12.2022
DSAS	PC Familles	Introduction de prestations complémentaires pour les familles.	Les discussions avec l'Association des communes ont eu lieu et une expertise sur le concept de base par l'entreprise Interface a été réalisée. Les adaptations du projet de loi en fonction des résultats de la consultation, de l'expertise et des discussions avec l'ACF sont en cours. Le projet de loi sera transmis au Grand Conseil durant l'année 2023.

2.3.2 Renforcer le dispositif de l'aide sociale

Directions	Projet – Objectif	Description	Etat de situation au 31.12.2022
DSAS	Réforme LASoc	Révision complète de la loi sur l'aide sociale.	Des discussions ont été menées avec l'Association des communes (ACF) sur les résultats de la consultation effectuée en 2021. Elles ont porté notamment sur l'articulation de l'avant-projet avec celui des PC Familles et l'ACF a fait part de ses réflexions sur un désenchevêtrement des tâches entre Etat et communes (DETTEC). Au terme de ces discussions, tous les éléments sont réunis pour poursuivre le processus législatif dans la perspective de soumettre un projet de loi au Grand Conseil en automne 2023.

Directions	Projet – Objectif	Description	Etat de situation au 31.12.2022
DSAS	Soutien aux personnes vulnérables	Renforcement de la collaboration avec les associations de soutien aux personnes vulnérables, notamment la Banque alimentaire et Banc public.	Dans la réponse au Postulat 2021-GC-165, dont le Grand Conseil a pris acte, le Conseil d'Etat a décidé de soutenir le démarrage du projet pour la création d'une Banque alimentaire et de suivre son développement afin d'examiner la possibilité d'un financement pérenne. Un groupe de coordination a été désigné. Un nouveau mandat de prestations a été signé avec Banc Public dont la subvention a été adaptée en rapport avec l'évolution des fréquentations.

2.3.3 Pérenniser l'observatoire du logement et de l'immobilier

Directions	Projet – Objectif	Description	Etat de situation au 31.12.2022
DEEF	Observatoire du logement	Pérennisation de l'observatoire du logement et extension des participations communales à ce dernier.	Les discussions en vue de la pérennisation de l'observatoire ont débuté durant l'été 2022. Ont été abordées les questions du financement de l'association à l'échéance de la phase de projet (2023) et des modalités de l'enquête sur les logements locatifs.

2.3.4 Intégrer les élèves en situation de handicap et orienter les jeunes avec des besoins éducatifs spécifiques

Directions	Projet – Objectif	Description	Etat de situation au 31.12.2022
DSAS	Mesures d'aide renforcée et pédagogie spécialisée dans structures extrafamiliales		La législation sur la pédagogie spécialisée prévoit, depuis 2017, l'octroi d'un ou d'une auxiliaire de vie scolaire pour l'élève à besoins particuliers pour des actes non pédagogiques. Par soucis de cohérence, l'article 13a de la loi sur les structures d'accueil extrafamilial (LStE) permet depuis le 1 ^{er} juillet 2022 d'octroyer au même enfant fréquentant un accueil extrascolaire une aide similaire. L'entrée en vigueur de l'Ordonnance est prévue pour le 1 ^{er} août 2023. Une disposition transitoire permet d'assurer un soutien égalitaire pour tout enfant concerné dès le 1 ^{er} juillet 2022.
DFAC	Ecole à visée inclusive	Répondre aux bases légales (loi sur la pédagogie spécialisée, LPS), suivant le principe que les solutions intégratives sont préférées aux solutions séparatives. Créer des conditions d'enseignement qui répondent aux besoins des élèves ayant des besoins éducatifs particuliers avérés. Relever le défi de la prise en charge des élèves ayant un trouble du comportement.	La modification de la LPS est entrée en vigueur au 1 ^{er} septembre 2022, les directives sont signées et seront mise en œuvre dès le 1 ^{er} janvier 2023. Les directives SLPP (services de logopédie, psychologie et psychomotricité) sont mises en œuvre depuis le 1 ^{er} janvier 2022 et les référentiels pédago-thérapeutiques dès le 1 ^{er} août 2022.

2.3.5 Intervenir précocement auprès des jeunes atteints d'un trouble autistique

Directions	Projet – Objectif	Description	Etat de situation au 31.12.2022
DSAS/ DFAC	Dépistage et intervention précoce intensive pour les jeunes enfants atteints d'un trouble du spectre de l'autisme	L'intervention précoce intensive (IPI) doit être définie pour permettre une prise en charge qui correspond aux réalités du canton de Fribourg. Les professionnel-le-s devant prendre en charge les jeunes enfants ayant un TSA devront être formés aux pratiques du modèle défini par le canton.	Un groupe de travail interdirectionnel avec différents représentants des services concernés par l'autisme coordonne les réflexions autour des 3 axes que doit comprendre l'intervention précoce intensive à savoir : > Dépistage précoce et diagnostic ; > Conseil et coordination ; > Intervention précoce intensive en tant que telle. 2 sous-groupes ont été créés afin de développer la formation des professionnel-le-s et le concept de prise en charge.

2.3 Axe stratégique : transition environnementale

3.1 Plan climat et préservation des ressources

3.1.1 Mettre en œuvre le Plan climat

Directions	Projet – Objectif	Description	Etat de situation au 31.12.2022
DIME	Mise en œuvre du plan climat cantonal	L'Etat met en œuvre progressivement et jusqu'à fin 2026 les 115 mesures du plan climat cantonal.	23 nouvelles mesures ont démarré en 2022, portant ainsi le nombre de mesures mises en œuvre à 49 depuis 2021. 2 mesures ont été finalisées.
DI AF	Plan d'actions pour l'adaptation des forêts aux changements climatiques	Le plan d'action du Service des forêts et de la nature (SFN) prévoit une gestion adaptative, afin de préserver à long terme les fonctions de la forêt, essentielles pour la faune, la flore et la population du canton de Fribourg.	Le Plan d'action est rédigé. Son approbation est prévue pour le premier trimestre 2023. La mise en œuvre suivra dans l'année et l'intégration dans les conventions-programmes se fera dès 2025.
DI AF	Agriculture résiliente	Pour favoriser une agriculture résiliente, les objectifs sont : a) Diminuer les gaz à effet de serre (CO ₂ , Ammoniac et Méthane) ; b) Promouvoir et accompagner des projets-pilote (Agroforesterie, haies fourragères, etc.) ; c) Accompagner les exploitations et soutenir des projets spécifiques dans l'agriculture biologique.	Plusieurs mesures sont en cours de mise en place dans le cadre du Plan climat : a) Réétudier la méthodologie RISE (HAFL) : un projet pilote est mené sur 20 exploitations. Des mesures sont établies pour réduire les émissions de gaz à effet de serre de l'agriculture. b) Encourager l'agroforesterie pour augmenter l'adaptabilité de l'agriculture face aux changements climatiques. c) Un soutien est apporté en guise de mesures d'accompagnement vers une agriculture résiliente aux changements climatiques par le biais des bonnes pratiques en matière d'adaptation aux changements climatiques.

3.1.2 Développer une stratégie pour la protection des sols

Directions	Projet – Objectif	Description	Etat de situation au 31.12.2022
DIME/ DIAF	Stratégie cantonale pour une utilisation durable du sol	L'Etat développe une stratégie sol. Celle-ci fixe des objectifs à moyen terme et définit un catalogue de mesures, concernant notamment : <ul style="list-style-type: none"> > cartographie des sols du canton ; > suivi de l'évolution de la qualité des sols (réseaux d'observation) ; > développement d'outils pour préserver la ressource sol lors de projets urbanistiques ou de constructions (chantiers) et pour améliorer la valorisation des matériaux terreux ; > formation et sensibilisation des milieux professionnels (agriculture, construction, etc.). 	Après une première consultation interne, le projet de stratégie a été adapté. Courant 2022, les services concernés ont été consultés une deuxième fois sur la stratégie adaptée. La stratégie est en cours de finalisation.
DIAF/ DIME	Maintenir la base de production en tenant compte les diverses mesures d'extensification, assurer le quota cantonal de SDA et développer un processus pour compenser l'emprise SDA	<ul style="list-style-type: none"> a) Un inventaire des surfaces agricoles qui sont consacrées aux différentes mesures écologiques doit être réalisé. b) Valider les 400 ha RPS (remaniements parcellaires simplifiés) pour arriver à la réserve nécessaire pour le Plan Directeur Cantonal. c) Une cartographie indicative des sols dégradés doit être établie pour remplir les exigences du plan sectoriel des SDA (Délai de 3 ans). d) Un modèle de bourse pour surfaces SDA doit être étudié. 	<ul style="list-style-type: none"> a) Pas commencé. Une communication et une sensibilisation sur l'importance des surfaces dédiées à la production de denrées alimentaires devront être entreprises. b) Un mandat doit être donné au centre de compétence sol pour valider la méthode. c) Un mandat externe a été attribué en 2022 pour réaliser la carte, la finalisation est prévue en 2023. d) Etudier le modèle d'une bourse qui permettra de compenser les besoins en SDA pour différents projets (route, etc.).

3.1.3 Appliquer les principes de l'urbanisme durable

Directions	Projet – Objectif	Description	Etat de situation au 31.12.2022
DIME/ DEEF	<ul style="list-style-type: none"> a) Urbanisme durable dans les projets de l'Etat b) Antenne quartiers durables c) Stratégie immobilière de l'Etat 	<ul style="list-style-type: none"> a) Les principes présidant à un urbanisme durable sont intégrés dans tous les projets de développement urbanistique sur des terrains appartenant à l'Etat de Fribourg ou pour lesquels l'Etat de Fribourg mène les réflexions. b) Création d'une « antenne quartiers durables » chargée de conseiller et sensibiliser activement les communes, maîtres d'ouvrage et les mandataires de la construction aux questions d'urbanisme et de construction durables. c) Mise en œuvre de la nouvelle stratégie immobilière de l'Etat, qui intègre des aspects clés en matière de durabilité, notamment le respect du Standard Construction Durable Suisse (SNBS). 	<ul style="list-style-type: none"> a) Poya : réalisation d'ateliers créatifs sur base d'une vision pour un quartier exemplaire aux regards des enjeux de la transition écologique. Chamblioux-Bertigny : cahier des charges pour le concours d'idée intégrant des critères de durabilité (écologie et société), réflexions du PSA (Pôle Santé et Activité) intégrant la durabilité dans ses dimensions sociales et écologiques, couverture autoroutière planifiée sur la base du Standard Construction Durable Suisse (SNBS), développement d'un indice de qualité des sols (IQS) pour une gestion durable des sols. Politique foncière active : intégration de critères de durabilité dans les projets de l'ECPF. b) L'Antenne a été créée sous forme de projet pilote. Elle doit encore être pérennisée. c) Les projets du Service des bâtiments sont alignés sur le SNBS.

3.1.4 Protéger les eaux

Directions	Projet – Objectif	Description	Etat de situation au 31.12.2022
DIME/ DIAF	Suivi de la mise en œuvre du Plan sectoriel de la gestion des eaux (PSGE)	<p>a) Préservation de la ressource en eau et de sa qualité (eaux superficielles comme eaux souterraines, notamment celle pour eau potable).</p> <p>b) Mesures du plan d'action phytosanitaire cantonal en cours de mise en œuvre dès 2022 et accompagnement des décisions de la Confédération en lien avec l'iv. Pa. 19.475 dès 2023.</p>	<p>a) Détermination des causes et planification/mise en œuvre mesures requises contre pollutions des eaux superficielles (prioritaire : Lac de Morat, Lac de Schiffenen) Définition des ressources et des captages stratégiques des eaux souterraines (à inscrire dans le Plan directeur cantonal) et ceux de grande importance locale. Identification des conflits d'utilisation des biens-fonds au sein des zones S nécessitant des mesures prioritaires. Régionalisation de STEP : 3 projets en cours de mise en œuvre, 6 projets en cours de préparation, 2 études de regroupement en cours.</p> <p>b) Plusieurs mesures ont démarré en 2022 au niveau de Grangeneuve (Gn) et du SEn. La communication doit être améliorée pour inciter les agricultures à participer aux programmes subventionnés. Optimiser la fertilisation azotée grâce aux nouvelles technologies (projet en cours, Stratégie AA). Mettre en valeur 1'000 bilans de futurs effectués par Gn et étudier les conséquences. Dans le domaine non agricole, une campagne d'information et de sensibilisation ainsi que des cours ont permis de toucher un large public.</p>

3.1.5 Réaliser la stratégie de biodiversité

Directions	Projet – Objectif	Description	Etat de situation au 31.12.2022
DIAF	Stratégie cantonale biodiversité : approbation et mise en œuvre, en particulier l'Infrastructure écologique	<p>La stratégie biodiversité définit la politique cantonale en matière de préservation et de favorisation de la biodiversité dans le canton.</p> <p>La mise en œuvre de l'infrastructure écologique (IE) est une des mesures de la Stratégie cantonale biodiversité mais qui, par son importance, nécessite une mention particulière.</p>	<p>La consultation publique s'est déroulée jusqu'à fin septembre 2022. L'approbation du projet final devrait avoir lieu durant le premier trimestre 2023, tout comme sa mise en œuvre (budget 2023).</p> <p>Le SFN veille à une bonne coordination des mesures avec les services concernés, notamment avec Gn et le SEn pour les mesures en milieu agricole.</p> <p>Un inventaire des IE doit être transmis à l'OFEV d'ici avril 2023, y compris des pistes pour atteindre l'objectif de 17 % (actuellement 8,4 %).</p>

3.1.6 Définir une feuille de route pour l'économie circulaire

Directions	Projet – Objectif	Description	Etat de situation au 31.12.2022
DEEF/ DIME	Feuille de route économie circulaire	<p>a) Une feuille de route en faveur de l'économie circulaire est élaborée, avec des mesures pour la création de conditions-cadres favorables à la mise en place d'une économie circulaire, générant des gains de productivité.</p> <p>b) Des mesures en faveur de l'économie circulaire sont prises en considération dans le cadre des travaux de révision du plan de gestion des déchets et de la loi du 13 novembre 1996 sur la gestion des déchets (LGD ; RSF 810.2).</p>	<p>a) La feuille de route est en cours de finalisation.</p> <p>b) Des démarches participatives ont eu lieu pour définir les mesures à intégrer dans le nouveau PGD et les travaux de révision en cours intègrent l'économie circulaire.</p>

3.2 Transition énergétique

3.2.1 Encourager la rénovation des bâtiments

Directions	Projet – Objectif	Description	Etat de situation au 31.12.2022
DEEF	Pérennisation du centre de compétences en matière de rénovation des bâtiments et du programme bâtiment	<p>a) Le centre de compétences a pour but d'accélérer la rénovation des bâtiments tout en augmentant la qualité et la durabilité des pratiques. Il doit s'imposer comme interlocuteur de référence pour les propriétaires et pour les professionnels œuvrant dans le domaine.</p> <p>b) Aides financières destinées à promouvoir une utilisation rationnelle de l'énergie et le recours aux énergies renouvelables.</p>	<p>a) Le « Centre de compétences en Rénovation des bâtiments CCRB » est constitué en association, à but non lucratif, depuis le 5 octobre 2022. 17 institutions publiques et privées font parties de l'association. Le SdE et la PromFR ont délégué une personne par service afin de représenter l'Etat dans le Comité stratégique.</p> <p>b) Le Programme Bâtiments a suivi son cours en 2022 avec un nombre important de projets soutenus. Deux nouvelles mesures ont été lancées à l'été 2022 :</p> <ul style="list-style-type: none"> > Subventionnement des bornes de recharge pour véhicules électriques dans les bâtiments d'habitation ; > Subventionnement des CECB Plus.
DIME	Assainissement progressif du parc immobilier de l'Etat	Procéder à l'assainissement dans le cadre des travaux de rénovation et d'adaptation aux nouvelles normes pour conserver la valeur immobilière patrimoniale des bâtiments de l'Etat et d'autre part pratiquer une politique de gestion conforme au développement durable et aux normes actuelles en vigueur.	Diagnostic des bâtiments, priorisation des assainissements puis mise en place du projet.

3.2.2 Produire de l'énergie renouvelable

Directions	Projet – Objectif	Description	Etat de situation au 31.12.2022
DEEF	<p>a) photovoltaïque stratégie, information et sensibilisation</p> <p>b) Formation et formation continue (Energie-FR)</p>	<p>a) Production d'électricité photovoltaïque. Soirées d'informations sur le photovoltaïque à l'intention de la population fribourgeoise et des professionnels en collaboration avec les communes fribourgeoises.</p> <p>b) Formation dans le domaine de l'énergie : Energie-FR est le programme cantonal de formation continue dans le domaine des énergies renouvelables et de l'efficacité énergétique.</p>	<p>a) Le canton de Fribourg fait partie des cantons ayant la plus grande densité d'installations solaires photovoltaïques par habitant. Toutefois, pour atteindre les objectifs très ambitieux de la stratégie énergétique 2050, le canton de Fribourg souhaite définir une stratégie pour dynamiser le développement du solaire photovoltaïque sur la base d'une étude réalisée en 2022.</p> <p>b) L'ensemble de la formation dans le domaine de l'énergie doit être renforcée et adaptée pour pouvoir concrétiser les objectifs de la stratégie énergétique. A cet effet, une analyse par un groupe de travail ad-hoc est en cours à la suite de l'acceptation d'un postulat au Grand-Conseil. Ce groupe de travail est constitué notamment des différents services concernés de l'Etat ainsi que des organisations patronales.</p>

3.3 Mobilité durable

3.3.1 Augmenter l'offre en transports publics

Directions	Projet – Objectif	Description	Etat de situation au 31.12.2022
DIME	Développement de l'offre des TP	Il s'agit de continuer le développement du RER Fribourg Freiburg et de l'offre de bus y compris pour les loisirs mais aussi d'élaborer une stratégie ferroviaire 2050 et de concrétiser la stratégie bus.	<ul style="list-style-type: none"> > RE jusqu'à Broc et desservant Düdingen ; > Cadence 30' Bulle-Gruyères ; > Amélioration de la desserte le soir et le week-end ; > Desserte des sites touristiques les plus importants ; > Amélioration de l'offre régionale pour augmenter la part modale ; > Transport à haute capacité (étude avec TPF) ; > Mandat à bureau d'études pour stratégie ferroviaire 2050.

3.3.2 Développer le réseau cyclable et promouvoir le vélo

Directions	Projet – Objectif	Description	Etat de situation au 31.12.2022
DIME	Réalisation des aménagements cyclables	Le développement du réseau cyclable se fait par le biais de projets spécifiques au vélo ou par les projets d'aménagement routier ou encore lors des travaux d'entretien constructif.	Plusieurs tronçons d'aménagements cyclables ont fait ou font l'objet d'études préliminaires menées par le Team Vélo. Selon les plans financiers 2023-2026, 40 millions seront investis pour des aménagements cyclables.

3.3.3 Créer et améliorer les plateformes multimodales

Directions	Projet – Objectif	Description	Etat de situation au 31.12.2022
DIME	Parcs-relais : tarifications, planification et financement	Mandat, pour définir et uniformiser les tarifications des parcs-relais sur la base de leur localisation. Une seconde phase définira la localisation des parc-relais d'importance cantonale et révisera le plan sectoriel des parcs-relais.	Etude de tarification > Phase 1 terminée ; > Phase 2 en cours. Financement des parcs-relais : base légale dans LMob et RMob. Base de planification : plan sectoriel des parcs-relais de 2018.

3.3.4 Mettre en place la stratégie de mobilité du personnel de l'Etat

Directions	Projet – Objectif	Description	Etat de situation au 31.12.2022
DIME	Développement d'un plan de mobilité cadre pour l'Etat	Mise en place d'une stratégie de mobilité incluant l'organisation des postes de travail, la gestion des places de stationnement de l'Etat et les déplacements professionnels des collaborateurs et collaboratrices.	Non commencé.

3.3.5 Récolter et valoriser les données sur la mobilité

Directions	Projet – Objectif	Description	Etat de situation au 31.12.2022
DIME	Collecte et analyse de données de mobilité	Il s'agit de: > développer un modèle de trafic sur l'ensemble du territoire cantonal ; > optimiser les comptages de trafic (développement du réseau de postes de comptage routiers existant et nouveaux postes de comptages MD ; > ajouter de nouvelles géodonnées sur le thème « Mobilité » sur le portail cartographique.	Modèle de trafic : Une collaboration avec la HEIA-FR a été initiée. Comptages : le réseau des postes de comptages permanent a été développé. Du nouveau matériel permettant l'obtention de données plus précises est en test, dans le but de compter à futur aussi la mobilité douce. Portail cartographique : 18 géodonnées de la compétence du SMO sont publiées à l'externe, 25 à l'interne. D'autres couches compléteront la thématique à terme.

2.4 Axe facilitateur : gouvernance

4. Gouvernance régionale et bilinguisme

4.1.1 Moderniser l'organisation des collectivités publiques locales et régionales

Directions	Projet – Objectif	Description	Etat de situation au 31.12.2022
DI AF	Gouvernance des régions	Réforme de la gouvernance des régions – Contribution à la révision générale du chapitre de la LCo relatif aux collaborations intercommunales.	Sept soirées publiques, une dans chaque district, ont été organisées à l'automne 2022. Elles ont réuni à chaque fois plusieurs dizaines de personnes, élu-e-s ou citoyens et citoyennes. Les débats feront l'objet d'un rapport qui sera transmis au groupe chargé de la thématique de la collaboration intercommunale dans le cadre de la révision totale de la loi sur les communes.
DI AF	Droits politiques	Révision de la loi sur les droits politiques (LEDP).	Le projet de révision de la LEDP a été transmis au Parlement fin décembre 2022. Il vise à mettre en œuvre plusieurs instruments parlementaires récents, et à clarifier plusieurs points, notamment en lien avec les élections selon le système majoritaire.

4.1.2 Réviser la législation sur les communes

Directions	Projet – Objectif	Description	Etat de situation au 31.12.2022
DI AF	Révision de la loi sur les communes	Révision générale de la loi sur les communes.	Le Conseil d'Etat a arrêté l'organisation de projet. Le Comité de pilotage et le Comité de projet ont tenu leurs premières séances respectives en novembre et décembre 2022. Les grands principes de la révision totale de la loi sur les communes ont été arrêtés, ainsi que son calendrier. Les groupes thématiques débuteront leurs travaux début 2023. Un avant-projet de loi devrait être mis en consultation fin 2024.

4.1.3 Optimiser les infrastructures liées au chômage

Directions	Projet – Objectif	Description	Etat de situation au 31.12.2022
DEEF	Modernisation des structures d'accueil des demandeurs d'emploi	Le projet consiste en une revue complète des fondamentaux liés à une gestion efficiente du chômage, tant sur le plan des infrastructures que sur le plan des prestations en conformité avec la LACI.	Les premières réflexions ont débouché sur la rédaction du descriptif de projet.

4.1.4 Mettre en place un modèle de conduite de crise intégratif

Directions	Projet – Objectif	Description	Etat de situation au 31.12.2022
DSJS/ DSAS	Gouvernance et conduite des fonctions liées à la sécurité	<ul style="list-style-type: none">a) Révision totale de la loi sur la protection de la population (LProtPop).b) Mise en œuvre du centre d'engagement, de conduite et d'alarme fribourgeois (CECAF).c) Concrétisation de la décision d'accroissement des effectifs de la police (MOMENTUM) dans la création de fonctions de sous-officiers de quart et finalisation des conventions de collaboration inter partenaires.	<ul style="list-style-type: none">a) La préparation de la mise en consultation est en cours.b) Instauration d'un seul et unique centre d'engagement et d'alarme pour l'ensemble des services « feux bleus » du canton. En 2022, création et formalisation du dispositif légal.c) La mise en œuvre de MOMENTUM est en cours.

4.1.5 Mettre sur pied une législation sur les langues officielles

Directions	Projet – Objectif	Description	Etat de situation au 31.12.2022
DI AF	Loi sur les langues	Projet de loi sur les langues [titre provisoire].	Les travaux d'élaboration d'une future loi sur les langues ont été suspendus en 2022 en raison d'autres priorités, notamment la modification de la loi sur les droits politiques. Ils doivent être repris en 2023.

4.1.6 Systématiser les projets d'immersion dans la langue partenaire

Directions	Projet – Objectif	Description	Etat de situation au 31.12.2022
DFAC	Systématiser les projets d'immersion dans la langue partenaire	<p>a) Intensification des activités d'échanges dans la langue partenaire au cycle 3.</p> <p>b) Enseignement par immersion dans la langue partenaire au cycle 1 & 2 ainsi qu'au cycle 3. Encouragement des filières bilingues – Analyse.</p> <p>c) Encouragement et soutien à la conduite de séquences d'enseignement dans la langue partenaire au sein des institutions de formation.</p>	<p>a) Les activités d'échanges dans la langue partenaire sont bien développées au cycle 3.</p> <p>b) Le renforcement des offres d'enseignement par immersion dans la langue partenaire est en cours pour les cycles 1, 2 et 3 et des instructions pour l'encouragement à l'apprentissage de la langue partenaire ont été validés. Les services de l'enseignement obligatoire analysent les conditions qui devraient être remplies pour pouvoir gérer une filière bilingue 1H-8H.</p> <p>c) Toutes les filières du S2 proposent une formation bilingue. La Confédération soutient les formations relatives à la didactique de l'immersion via l'art. 10 de l'ordonnance sur les langues nationales et la compréhension entre les communautés linguistiques. Les formations tertiaires universitaires proposent plusieurs modalités de cours permettant l'encouragement de l'immersion dans la langue partenaire.</p>

2.5 Axe facilitateur : digitalisation

5. Guichet virtuel, digitalisation et sécurité numérique

5.1.1 Etablir le guichet virtuel

Directions	Projet – Objectif	Description	Etat de situation au 31.12.2022
CHA/ Toutes les Directions	Poursuivre la mise en ligne des prestations de l'Etat	Le guichet virtuel est la pointe de l'iceberg d'un vaste programme de digitalisation des prestations et du fonctionnement de l'Etat. Initié de manière stratégique lors de la précédente législature, ce programme va se poursuivre bien au-delà de la législature actuelle.	Fin 2022, 22 prestations sont disponibles sur le guichet virtuel de l'Etat ainsi que 10 services de base permettant de standardiser et d'harmoniser les prestations en ligne. La mise à disposition de 15 autres prestations a pris du retard en raison de manque de disponibilités de ressources soit au niveau des métiers, soit au niveau informatique ou de retard dans la mise en place des pré requis (logiciel de gestion notamment).
CHA/ Toutes les Directions	Programme DIGI-FR	En 2021, l'Etat a signé une convention avec l'ACF pour la mise en œuvre commune du programme DIGI-FR, dont le but est d'unir les forces afin d'accélérer et d'uniformiser la mise à disposition de prestations publiques en ligne, pour la population fribourgeoise. La convention sert de base au développement de la collaboration.	En plus de la mise à disposition gratuite du guichet virtuel et de ses services de base, le Conseil d'Etat a accepté en 2022 de consacrer de manière transitoire un franc par habitant et par année pour soutenir les démarches communales, aux côtés de l'ACF qui en fait de même. Ceci donnera le temps à l'échelon communal de s'organiser d'ici la fin de la législature. L'ACF a décidé de la mise en place d'une organisation transitoire côté communal. Quatre prestations communales sont en ligne pour huit communes pilotes.

Directions	Projet – Objectif	Description	Etat de situation au 31.12.2022
CHA/ Toutes les Directions	Référentiel cantonal	Le Référentiel cantonal est une plateforme informatique qui permet de gérer de manière centralisée les données des personnes et des entreprises interagissant avec les autorités. Il fournit des données qualifiées, contrôlées et harmonisées. C'est un soutien indispensable aux processus de digitalisation de l'administration. Une nouvelle gouvernance métier et technique est mise en œuvre pour répondre aux exigences accrues de conformité et de normalisation dans le cadre des échanges de données personnelles.	Mise en production technique du Référentiel des personnes physiques à la mi-juillet 2022, avec une reprise du maintien en conditions opérationnelles (MCO) de la solution par l'organisation permanente du SITel. La phase de stabilisation est débutée et sera plus longue que prévue essentiellement en raison de la faible disponibilité des ressources. Le guichet virtuel accède dorénavant aux données de base des habitants et à l'identifiant unique des personnes via le Référentiel cantonal. L'adaptation des bases légales définitives (révision LCyb) est en cours de rédaction en vue d'une adoption fin 2023.
DSJS	Visio-pol	Mise à disposition du citoyen d'une visioconférence privilégiée afin de bénéficier de prestations policières à distance (plainte pénale, perte carte d'id, conseils, etc.).	Processus et outil sélectionnés (E-police, Teams). Adaptation du portail intranet de la Police cantonale (lien direct). Mise en œuvre concrète en novembre 2022 après une communication réalisée sous forme de communiqué et d'un point-presse. 1 ^{re} suisse !

5.1.2 Assurer la sécurité de l'information et gérer l'obsolescence

Directions	Projet – Objectif	Description	Etat de situation au 31.12.2022
DSJS	Mise en place d'une base légale pour la gestion de la sécurité de l'information au sein de l'Etat	Projet de règlement sur la sécurité de l'information (RSI) avec création d'une organisation dédiée à la sécurité de l'information (délégué-e) élaboration d'une politique générale de sécurité de l'information comme instruments de gouvernance à l'ère du numérique.	Projet de règlement mis en consultation en décembre 2022.
DFIN/ Toutes les Directions	Maîtrise de l'obsolescence et modernisation des applications clés	<p>a) A ce jour, l'Etat dispose de 424 logiciels, dont 60 % sont concernés par l'obsolescence. Le but du projet est d'une part la maîtrise de l'obsolescence du parc de logiciels afin de rattraper les retards pris au cours des dernières années et d'autre part la gestion du cycle de vie des applications pour éviter à l'Etat de constituer à nouveau une dette de l'obsolescence.</p> <p>b) Outre la maîtrise de l'obsolescence, la transformation SAP permettra à l'Etat de se doter d'un nouvel outil de gestion financière moderne.</p> <p>c) En maîtrisant l'obsolescence, le Service cantonal des contributions vise également à moderniser ses applications afin de fournir des prestations modernes et innovantes aux citoyens et citoyennes.</p>	<p>a) Durant l'année 2022, le SITel a établi un état des lieux et des pistes pour un plan d'action. Le dossier doit encore être discuté et validé.</p> <p>b) Le programme transformation SAP est en cours et l'organisation des formations indispensables à la réussite de ce projet qui concerne l'ensemble de l'Etat va commencer en 2023. Une mise en production est prévue au 1^{er} janvier 2024. Le périmètre va de la gestion financière générale à la dématérialisation des factures fournisseurs en passant par la planification budgétaire. Le déploiement pour les 160 services concernés prendra un certain nombre d'années.</p> <p>c) La refonte du socle technologique de l'application de taxation des personnes physiques et d'encaissement des impôts a été réalisée en 2022. Cette étape est un préliminaire indispensable à la suite des travaux.</p>

5.1.3 Mettre à disposition les données

Directions	Projet – Objectif	Description	Etat de situation au 31.12.2022
DFIN/ Toutes les Directions	Géoportail	Le portail cartographique (map.geo.fr.ch) et le géoportail (geo.fr.ch) représentent deux outils importants de la cyberadministration fribourgeoise. Ils garantissent la consultation et la diffusion de plus de 400 géodonnées de base, gratuitement accessibles, à plus d'un millier d'utilisateurs et utilisatrices au quotidien. Afin de garantir le maintien de ces prestations de haut niveau et de renforcer le caractère innovant du canton de Fribourg, il est prévu de migrer le portail cartographique et ses applications-sœurs.	L'intention est de terminer en 2024 le projet de migration du portail. En fonction des montants alloués dans l'enveloppe informatique, cette migration pourrait toutefois se prolonger jusqu'en 2026.

5.1.4 Promouvoir la cybersécurité

Directions	Projet – Objectif	Description	Etat de situation au 31.12.2022
DSJS	Renforcer la formation, la prévention, la promotion des bonnes pratiques et la lutte contre la cybercriminalité	a) Aspects police et Memento. b) Education à l'hygiène et à la sécurité numérique.	a) Prévention cybersécurité : mise en place d'un centre de compétence au sein de la Police cantonale (commissariat cyber, MOMENTUM). Le commissariat est constitué depuis le 1 ^{er} juillet 2022 et peut offrir ses services, notamment dans la formation et la prévention, aux différentes unités de l'Etat de Fribourg ainsi qu'à leurs partenaires. L'objectif est de pouvoir renforcer pour chaque Service sa capacité à faire face aux menaces cyber du quotidien. b) A l'instar de ce qui se fait en matière de sécurité routière, la Police cantonale tient à pouvoir intervenir dans les écoles, afin de sensibiliser les élèves du primaire aux bonnes pratiques du numérique (non débuté).

3 Conseil d'Etat

3.1 Séances et autres activités

Présidé en 2022 par Olivier Curty (vice-présidence : Didier Castella), le Conseil d'Etat a tenu 48 séances (51 en 2021). Il a adopté 1371 arrêtés (1589 en 2021), 60 nouveaux règlements et ordonnances et 43 révisions partielles de règlements ou ordonnances existants (2021 : 75 et 71). Il a transmis 14 projets de loi (2021 : 24), 18 projets de décret (2021 : 22) et 22 rapports (2021 : 18) au Grand Conseil.

L'année 2022 a débuté sous l'influence de la crise Covid-19 et s'est terminé sous celle de la guerre en Ukraine et de ses conséquences sur l'accueil des réfugiés et l'approvisionnement énergétique. Elle a été la première du Conseil d'Etat dans sa composition sortie des urnes en novembre 2021. Comme à chaque fois en début de législature, la nouvelle équipe a consacré un temps important à l'élaboration du programme gouvernemental et du plan financier de la législature. Même si ces deux outils de conduite sont fortement liés, leur publication a pour la première fois été étalée dans le temps. Le programme gouvernemental a été publié en juin et le plan financier au début novembre, comme jusqu'ici. Le nouveau Gouvernement a ainsi fait connaître ses priorités politiques à la fin du premier semestre, tandis que leur expression chiffrée a été communiquée en fin d'année. Le Conseil d'Etat tire un bilan positif de cette nouvelle approche.

Ses trois journées de travail (journées au blanc et journée d'automne) ont été consacrées à la préparation du programme gouvernemental, au bilan du processus d'élaboration du plan financier et du budget, et à la gouvernance des entreprises publiques. Sur ce dernier point, l'organisation du suivi des participations de l'Etat a été réorganisée. La liste des représentations du Conseil d'Etat figure sur le [Site internet du Conseil d'Etat](#). Dans le contexte de ses journées de travail, il a également consacré du temps à cultiver l'esprit d'équipe du nouveau Conseil d'Etat. La sortie d'été (journées au vert) a eu lieu dans le canton de Genève. La visite du Campus Biotech, celle du siège de l'ONU et d'une exposition au Musée international de La Croix rouge étaient au programme. Une rencontre avec le Gouvernement genevois a été l'occasion de riches échanges et une balade à vélo dans la campagne genevoise a offert une découverte d'espaces verts méconnus du Canton du bout du lac.

Comme à son habitude, le Conseil d'Etat est allé à la rencontre d'acteurs cantonaux et nationaux ([plus d'informations sur la page Facebook du Conseil d'Etat](#)). Il a tenu séance hors-les-murs en Gruyère sur le thème du développement touristique de cette région. Il a visité le site AgriCo à St-Aubin. Il a rencontré les dirigeants des entreprises HID Global Switzerland SA, Laurastar SA et SDATAWAY SA lors de sa journée des entreprises, organisée dans le district de la Veveyse. La rencontre avec les préfets, celle avec le comité de l'Association des communes fribourgeoises et celle avec le Conseil communal de la Ville de Fribourg ont été l'occasion d'échanger sur des sujets d'actualité. Le Gouvernement a pu reprendre les séances de travail avec ses homologues des cantons voisins. Les gouvernements de Berne, Jura et Valais ont été accueillis dans notre canton. Le Gouvernement lucernois a été reçu à Morat et a pu découvrir le fameux repas des Faverges dans le cadre des rencontres confédérales entre cantons. Durant l'année en revue, le Conseil d'Etat a également rencontré les officiers généraux fribourgeois de l'armée suisse.

Le Conseil d'Etat a siégé à quatre reprises avec la députation fribourgeoise aux chambres fédérales afin d'examiner les dossiers cantonaux prioritaires sur la scène fédérale. La crise énergétique, les relations Suisse-Europe, l'initiative sur les glaciers, l'imposition minimale de l'OCDE ainsi que la politique agricole ont figuré parmi les thèmes importants abordés. Le Gouvernement a accueilli la délégation des finances du Conseil national et du Conseil des Etats qui tenait ses assises dans notre canton.

Parmi les manifestations traditionnelles du Gouvernement figurent la réunion annuelle avec les cadres supérieurs de l'administration cantonale et la journée de détente avec les anciens membres du Gouvernement. Le Conseil d'Etat a en outre rendu hommage à 31 Fribourgeois et Fribourgeoises célébrant leur 100^e anniversaire.

Le Conseil d'Etat accorde une importance particulière à la création et à l'entretien des contacts avec ses partenaires hors canton. Dans ce cadre, il a accueilli des invités à la Bénichon des entreprises. Il a rencontré les hauts cadres de la Confédération proches de Fribourg pour un concert à Podium, Düdingen et a mené plusieurs opérations de relations publiques en marge des rencontres à domicile du HC Fribourg-Gottéron.

Le point culminant des événements organisés sous l'égide du Conseil d'Etat a certainement été la réception en l'honneur du Président de la Confédération 2023, Alain Berset, dont l'élection a été célébrée en terres fribourgeoises, à Morat et à Fribourg, le 15 décembre 2022 après son accueil au Palais fédéral, le jour de son élection, le 7 décembre. L'annonce faite par l'entreprise Rolex de sa décision de créer un nouveau site de production à Bulle avec, à la clé, la création de 2000 emplois a particulièrement réjoui le Conseil d'Etat puisqu'il s'agit d'un projet d'une rare ampleur.

3.2 Dossiers spéciaux

Comme en 2020 et 2021, impossible d'évoquer l'année 2022 sans mentionner le Covid-19. Durant les premiers mois de l'année, le Conseil d'Etat n'a pas ménagé ses efforts pour tenter d'endiguer les derniers effets de la pandémie dans le canton. A cette crise est venue s'ajouter celle de la guerre en Ukraine et ses nombreuses conséquences, que ce soit sous l'angle de l'accueil des réfugiés que sous celui de l'approvisionnement énergétique.

3.2.1 Covid-19

Organisation : le médecin cantonal a assuré jusqu'à la fin mars la fonction de co-chef de la Task Force sanitaire avec la Secrétaire générale de la DSAS. Le médecin cantonal adjoint a œuvré en qualité de suppléant du co-chef de la Task Force sanitaire et de co-responsable du projet de vaccination cantonal avec la pharmacienne cantonale. En avril, la Task Force sanitaire a été dissoute avec le passage de la situation particulière à ordinaire. Depuis, la gestion de la pandémie est assurée par le Service du médecin cantonal (SMC) via l'**Unité sanitaire Covid** et par l'Organe de conduite sanitaire (OCS), présidé par le médecin cantonal.

Epidémiologie : pendant l'année 2022 dans le canton de Fribourg, 109 426 infections avérées au Covid-19 ont été comptabilisées.

Vaccination : les deux centres cantonaux de vaccination ont été ouverts toute l'année avec trois pics d'activité en janvier, juillet et octobre pour les vaccinations de rappel (81 358 doses administrées durant l'année). Les équipes de vaccination mobiles ont été déployées dans les districts et 6239 doses administrées. Des équipes sont également intervenues dans les différentes institutions à risque et EMS en juillet et en décembre (4790 doses administrées).

Le nombre total de vaccinations contre le Covid-19 effectuées dans le canton (avec les médecins et pharmacies) en 2022 s'élève à 110 215 doses.

Hospitalisations : près de 1408 personnes ont été hospitalisées à l'HFR avec le Covid-19, dont 146 aux soins intensifs. 87 personnes sont décédées à cause du Covid-19 (âge moyen 81 ans, 26 ans pour le plus jeune et 98 ans pour le plus âgé).

Traçage et hotline : le traçage a mis en isolement près de 80 000 personnes et en quarantaine presque 25 000 personnes en 2022. La Hotline a reçu 35 360 appels et établi 68 171 certificats Covid-19 de guérison ou de vaccination.

Chronologie des actualités Covid-19

3.2.2 Ukraine

Début mars, une Délégation du Conseil d'Etat a été constituée, composée des conseillers et conseillère d'Etat Philippe Demierre (Président), Sylvie Bonvin Sansonnens et Romain Collaud. Le Conseil d'Etat a également mis sur pied l'Organe cantonal de conduite (OCC), comprenant l'état-major Ulysse dont la tâche est d'assurer l'accueil, l'hébergement, l'encadrement des réfugié-e-s ainsi que la coordination de tous les acteurs concernés. Il est présidé par le Chef du Service de l'action sociale (SASoc) et organisé en 8 cellules interservices et multi-acteurs qui couvrent l'ensemble des domaines critiques.

Accueil et hébergement : un bail à loyer a été signé pour plus de 1000 appartements et 749 familles ont accueilli 1789 personnes au sein de leur foyer, après une mobilisation sans précédent de la société fribourgeoise. Au cours de l'année 2022, quatre nouveaux foyers d'hébergement provisoires ont été ouverts (Bas-Intyamon, Billens, NH Hôtel, abri PC du Jura, à Fribourg). Au 31 décembre 2022, le domaine de l'asile et des réfugiés dispose de 11 foyers d'hébergement ([voir les statistiques d'hébergement](#)).

Scolarité : 517 enfants et jeunes d'Ukraine ont intégré le système scolaire fribourgeois. Une palette de cours de langues intensifs, semi-intensifs ou à visée intégrative assurent l'apprentissage de l'allemand et du français, essentiel en vue d'une intégration professionnelle et sociale.

Santé : un [Centre médical d'appui en matière d'asile](#) (CMAA) mis sur pied par le SMC durant plusieurs mois lors de l'afflux conséquent a permis d'effectuer un bilan de santé de près de 1000 personnes.

Fonds de soutien : le canton a mis 326 000 francs à disposition d'institutions/associations et libéré un montant de 100 000 francs pour soutenir les communes pour des projets de vivre-ensemble.

Intégration et emploi : 217 personnes ont trouvé un travail, dont 36 dans un autre canton.

Communication : différents publics cibles ont fait l'objet d'une communication continue via des documents spécifiques, pages internet, séances d'information online ou en présentiel ou courriers ciblés : communes, population, familles d'accueil, personnes au bénéfice d'un Permis S. Des points réguliers sont tenus avec les médias.

Chronologie des actualités sur la crise ukrainienne

3.2.3 Energie

Au-delà de la tragédie humaine, la guerre en Ukraine a immédiatement provoqué une crise énergétique en Europe et dans notre pays, du fait de notre forte dépendance aux importations dans ce domaine. Les prix de l'électricité et du gaz ont aussi rapidement explosé, faisant peser un risque majeur sur notre économie. Le Conseil d'Etat a rapidement constitué une Délégation ad hoc, et un Etat Major Energie a été créé. Ce dernier est piloté par la DEEF, via son Service de l'énergie.

L'EM Energie est composé du Service de l'énergie, du Service de de la sécurité civile et militaire (SSCM), des représentants des distributeurs d'électricité et du gaz, des chauffages à distance et de la branche pétrolière. Opérationnel depuis cet été, il est chargé d'analyser l'évolution de la situation, de renseigner et conseiller la Délégation du Conseil d'Etat, l'Organe cantonale de conduite (OCC), la Cellule cantonale de coordination (CCC) et la Conférence des Secrétaires généraux (CSG). L'EM Energie est aussi engagé dans l'immense travail que constitue la préparation des éventuelles phases de contingentement et de délestage, au cas où la pénurie devait devenir effective.

Parallèlement, le Service de l'énergie a également lancé une campagne de sensibilisation à l'économie d'énergie, dont les premières actions ont été menées à l'automne. La DEEF assure également le lien avec la Conférence des directeurs cantonaux de l'énergie EnDK, et la Conférence des services cantonaux de l'énergie EnFK, pour ce qui concerne notamment l'harmonisation intercantonale des mesures à prendre en cas de pénurie.

Chronologie des actualités sur la crise énergétique

3.3 Relations extérieures

Olivier Curty représente le canton de Fribourg auprès de la Conférence des Gouvernements cantonaux (CdC). Le 23 mars 2022, l'assemblée plénière a adopté une prise de position soutenant la reprise du règlement, en soulignant que l'association de la Suisse à Schengen/Dublin prendrait fin en cas d'acceptation du référendum.

Le 23 septembre 2022, les cantons ont soutenu la solution étatique concernant la loi sur l'identité électronique (e-ID). 2022 marque également le début de la structure Administration numérique suisse (ANS) qui mutualise les compétences des trois échelons fédéraux. L'ANS s'est organisée et a travaillé à sa mise en place opérationnelle.

La CdC a également lancé un appel auprès des cantons pour l'organisation de différents événements pour la reprise de la présidence de la stratégie macrorégionale EUSALP. Le canton de Fribourg a obtenu l'organisation d'une séance du bureau exécutif d'EUSALP, ainsi qu'une conférence avec pour thématique l'économie circulaire. L'événement aura lieu en mars 2023.

A l'approche de l'hiver et avec les conséquences de la guerre en Ukraine, la CdC a soutenu la Confédération dans sa gestion de la crise énergétique.

La Conférence des Gouvernements de Suisse occidentale (CGSO) s'est mobilisée pour défendre la souveraineté cantonale par des prises de position répétées sur la motion Ettlín visant à modifier la loi fédérale permettant d'étendre le champ d'application de la convention collective de travail. Selon cette motion, les conventions entre associations syndicales et associations patronales que le Conseil fédéral déclare de force obligatoire pour toute la Suisse, doivent l'emporter sur certaines dispositions cantonales. Cette motion met en danger le fédéralisme et l'autonomie des cantons. Des courriers ont été adressés aux membres du Parlement fédéral afin de les sensibiliser à cette problématique.

La Fondation ch a placé le sujet de l'éducation à la citoyenneté parmi ses domaines d'action. En 2022, il a été décidé de mettre en place une conférence technique dédiée à cette thématique en collaboration avec les conférences spécialisées de la CDIP, CPEJ, CDAS, CDI, CdC et la Conférence des chanceliers d'Etat. C'est à partir du 1^{er} janvier 2023 que la conférence technique est officiellement constituée. Le conseil d'Etat a nommé Madame Catherine Moser, déléguée à l'enfance et à la jeunesse germanophone comme représentante du canton de Fribourg au sein de la Conférence technique. La Fondation ch décerne chaque année le Prix du fédéralisme. À la suite d'un appel à candidature, c'est le Forum per l'italiano in Svizzera qui a remporté le prix 2022.

La liste ci-dessous mentionne les représentants et représentantes du Gouvernement qui occupent des fonctions dirigeantes au sein de différents organes cantonaux, intercantonaux et régionaux.

	Représentant	Fonction
Conférence des chefs des départements cantonaux de l'économie publique (CDEP)	Olivier Curty, directeur de l'économie, de l'emploi et de la formation professionnelle	Membre du comité
Conférence des directeurs cantonaux de l'énergie (CDEn)		Membre du comité
Conférence des Gouvernements de Suisse occidentale (CGSO)		Membre du comité
Conférence des directeurs cantonaux de l'agriculture (CDCA)	Didier Castella, directeur des institutions, de l'agriculture et des forêts	Vice-président
Association Région capitale suisse (RCS)		Membre du comité
Conférence tripartite (CT)	Jean-François Steiert, directeur du développement territorial, des infrastructures, de la mobilité et de l'environnement	Président
Conférence suisse des directeurs cantonaux des travaux publics, de l'aménagement du territoire et de l'environnement (DTAP)		Vice-président
Conférence des directeurs cantonaux des transports publics (CTP)		Membre du comité
Conférence suisse des directeurs cantonaux de l'instruction publique (CDIP)	Sylvie Bonvin-Sansonnens, directrice de la formation et des affaires culturelles	Membre du comité
Conférence suisse des hautes écoles (CSHE)		Vice-présidente
Centre Suisse de compétences en matière d'exécution des sanctions pénales (CSCSP)	Romain Collaud, directeur de la justice et police	Vice-président du Conseil de fondation
Conférence latine des autorités cantonales compétentes en matière d'exécution des peines et des mesures (CLDJP)		Président
Concordat latin sur la détention pénale des personnes mineures		Président
Concordat latin sur la détention pénale des adultes		Président
Fondation latine Projets pilotes – Addictions		Président du Conseil de fondation

	Représentant	Fonction
Fondation ch	Danielle Gagnaux-Morel, chancelière d'Etat	Membre du comité directeur
Conférence des Chanceliers d'Etat (CCE)		Secrétaire générale

3.4 Chiffres clefs

3.4.1 Instruments parlementaires

Les informations détaillées et l'état de traitement de chaque instrument parlementaire peuvent être consultés sur le site du Grand Conseil (<http://www.parlinfo.fr.ch/fr/politbusiness/parlamentvorstoesse/>).

Motions, postulats, mandats et motions populaires

	Transmis au Conseil d'Etat durant l'année 2022	En cours de traitement au Conseil d'Etat	Suite directe ou rapport transmis par le Conseil d'Etat	En cours de traitement au Grand Conseil	Accepté par le Grand Conseil	Refusé par le Grand Conseil	Retiré par les auteur-e-s
Motions	34 (25*)	20	0	5	5	3	1
Postulats	14 (31*)	8	1	2	1	1	1
Mandats	10 (10*)	9	0	0	1	0	0
Motions populaires	3 (0*)	1	0	1	0	1	0

Questions

Le Conseil d'Etat a reçu 129 (128*) questions des député-e-s.

* : chiffres 2021

3.4.2 Etat du personnel

Pouvoirs – Directions Centres de charges	Comptes 2022 EPT	Comptes 2021 EPT	Ecart EPT
Pouvoirs et Directions	8960,30	8867,20	93,10
Pouvoir législatif	7,08	7,08	0
Pouvoir judiciaire	347,27	339,52	7,75
Pouvoir exécutif	7,00	7,00	
Chancellerie d'Etat	48,56	50,25	-1,69
Direction de la formation et des affaires culturelles	5110,59	5037,87	72,72
Direction de la sécurité, de la justice et du sport	994,64	988,82	5,82
Direction des institutions, de l'agriculture et des forêts	453,06	450,16	2,90
Direction de l'économie, de l'emploi et de la formation professionnelle	942,67	930,08	12,59
Direction de la santé et des affaires sociales	175,59	174,76	0,83
Direction des finances	476,44	473,53	2,91
Direction du développement territorial, des infrastructures, de la mobilité et de l'environnement	397,40	408,13	-10,73
Secteurs	8960,30	8867,20	93,12
Administration centrale	2996,28	2991,45	4,83
Secteur de l'enseignement	5586,48	5503,18	83,30
Secteur hospitalier	18,16	17,62	0,54
Secteurs spéciaux et établissements d'Etat	359,38	354,95	4,43

3.4.3 Fluctuation du personnel

Pouvoirs – Directions	Fluctuation 2022 %	Fluctuation 2021 %
Etat de Fribourg	5,83	8,07
Pouvoir législatif	0	0
Pouvoir judiciaire	7,04	5,87
Conseil d'Etat	0	42,86
Chancellerie d'Etat	3,72	10,05
Direction de l'économie, de l'emploi et de la formation professionnelle	3,91	6,64
Direction de la formation et des affaires culturelles	2,69	4,95
Direction des finances	4,85	7,30
Direction des institutions, de l'agriculture et des forêts	8,07	11,66
Direction du développement territorial, des infrastructures, de la mobilité et de l'environnement	6,51	13,12
Direction de la santé et des affaires sociales	5,31	8,36
Direction de la sécurité, de la justice et du sport	5,95	5,65

La base du calcul de la fluctuation du personnel est :

Nombre EPT (équivalent plein temps) qui ont quitté l'Etat durant l'année x 100

Nombre EPT moyen sur l'année

Les EPT comprennent uniquement le personnel avec un contrat à durée indéterminée. La fluctuation peut grandement varier dans les unités administratives de petite taille, sans que ce soit un indicateur sur le fonctionnement du service. Il faut toujours analyser sur une période de plusieurs années et faire des analyses au cas par cas pour trouver les raisons d'une fluctuation élevée.

De manière générale, le changement de régime de la Caisse de prévoyance du personnel de l'Etat explique très certainement la baisse de fluctuation entre 2021 et 2022.

4 Rapport d'activité des Directions

4.1 Direction de la formation et des affaires culturelles DFAC

4.1.1 Faits marquants de l'activité de la Direction

4.1.1.1 De la Direction de l'instruction publique, de la culture et du sport (DICS) à la Direction de la formation et des affaires culturelles (DFAC)

Lors de sa séance de reconstitution du 13 décembre 2021, le Conseil d'Etat nouvellement élu a décidé la répartition des Directions et a notamment choisi de transférer le Service du sport de la DICS à la Direction de la sécurité et de la justice (DSJ). Il a dès lors fallu gérer ce transfert s'agissant du personnel et des budgets, mais aussi notamment en séparant clairement les compétences jusqu'ici liées dans le domaine de l'éducation physique et du sport scolaire. Par ailleurs, les noms des Directions devaient être modifiés, puisque le sport figurait explicitement dans la titulature de la DICS. Au terme de réflexions internes dans chacune des Directions, le Conseil d'Etat a validé le 31 janvier le nom de « Direction de la formation et des affaires culturelles (DFAC) ». Il était apparu que les expressions « instruction publique » et « Erziehung » sont devenues très largement minoritaires parmi les cantons suisses. Dans la partie germanophone du pays, quinze cantons utilisent « Bildung » en début 2022 ; cinq cantons francophones utilisent « formation » (JU, NE, VD, VS et GE, ce dernier mettant en plus « instruction publique »).

4.1.1.2 Du Concept pour l'intégration des MITIC dans l'enseignement à celui de l'éducation numérique

Le concept cantonal pour l'intégration des MITIC (médias, images, technologies de l'information et de la communication) dans l'enseignement, adopté par le Conseil d'Etat le 9 mai 2017, dans le contexte de son programme gouvernemental 2017-2021, nécessite une actualisation.

La numérisation dans le domaine de l'enseignement constitue un dossier prioritaire, nécessitant une coordination entre les services de la Direction, entre les Directions concernées par l'enseignement, ainsi qu'entre les cantons. La CDIP a élaboré une stratégie de la transition numérique, en coordination avec celle du Secrétariat d'Etat pour la formation, la recherche et l'innovation (SEFRI). La Conférence intercantonale de l'instruction publique de la Suisse romande et du Tessin (CIIP) en a établi une déclinaison régionale ; son [plan d'étude cadre pour l'éducation numérique durant la scolarité obligatoire de langue française](#), adopté en séance du 18 mars 2021, consolide la définition des visées prioritaires de l'éducation numérique, en définit les attentes fondamentales et les progressions des apprentissages pour les trois chapitres principaux intitulés « médias », « science informatique » et « usages ». Pour la partie germanophone du canton, la déclinaison est faite dans le [Lehrplan 21](#). Enfin, le canton de Fribourg s'est engagé pour la création d'un espace numérique de confiance pour les utilisateurs scolaires à l'échelle suisse (www.edulog.ch), dont la mise en production pour le canton a démarré à la rentrée 2021.

Les objectifs pédagogiques et la progression des apprentissages étant définis dans les plans d'étude intercantonaux, les travaux pour la suite du concept cantonal 2017-2021 se sont concrétisés en [un projet de stratégie Education numérique](#) pour la législature 2022-2026, qui a été mis en consultation du 30 mars au 30 juin 2022. Ce projet intègre évidemment la décision déjà prise par le Grand Conseil de fournir un équipement informatique individuel aux élèves du cycle d'orientation. A la suite de cette consultation, le concept a été remanié et était en finalisation à la fin 2022. Le Conseil d'Etat transmettra au Grand Conseil un projet de modification de la loi scolaire, un projet de décret et un message en début 2023.

4.1.1.3 Regroupement HEP|PH-FR – UNIFR

Il existe actuellement trois sites de formation distincts pour le corps enseignant : la Haute école pédagogique (HEP|PH FR) pour le degré primaire, l'Institut de formation à l'enseignement au secondaire (IFE) de l'Université pour le degré secondaire I et II, ainsi que le Département de pédagogie spécialisée de l'Université pour l'enseignement spécialisé. Sur mandat de la Direction, les aspects institutionnels de la formation à l'enseignement ont été analysés par un expert externe. Sur cette base et après qu'un groupe de pilotage ait complété certaines

informations, le Conseil d'Etat a confirmé le 8 juin 2021 son intention de [réunir toute la formation à l'enseignement sous un même toit](#) et a décidé que la formation des enseignantes et enseignants primaires, actuellement dispensée par la HEP|PH FR, rejoindra l'Université, permettant ainsi la création d'un nouveau centre de formation pour l'ensemble des enseignantes et des enseignants du canton. Sur cette base, un comité de pilotage présidé par la Directrice de la formation et des affaires culturelles s'est réuni à quatre reprises en 2022, mandatant et validant les travaux des organes opérationnels.

4.1.1.4 Collaborations intercantionales

La DFAC participe activement aux conférences intercantionales travaillant dans les domaines de la formation et de la culture. Les 3 principales sont :

- > Conférence suisse des directeurs cantonaux de l'instruction publique ([CDIP](#))
- > Conférence intercantonale de l'instruction publique de la Suisse romande et du Tessin ([CIIP](#))
- > Conférence de l'instruction publique de la Suisse du Nord-Ouest ([NW EDK](#))

4.1.1.5 Enseignement obligatoire

Au niveau de l'école obligatoire, trois services de l'enseignement sont responsables de la conduite pédagogique et de la gestion de l'enseignement. Il s'agit du Service de l'enseignement obligatoire de langue française SEnOF, du Service de l'enseignement obligatoire de langue allemande DOA et du Service de l'enseignement spécialisé et des mesures d'aide SESAM.

Enquête sur le temps de travail des enseignantes et enseignants

La DFAC a préparé en 2022, en consultant régulièrement les associations professionnelles concernées, la mise au point d'une enquête sur le temps de travail des enseignantes et enseignants qui se déroule durant toute l'année 2023. L'ensemble du corps enseignant est invité à y prendre part. Pour mener à bien leurs missions, les enseignantes et enseignants ont une grande autonomie dans leur emploi du temps avec des heures de travail (1900 heures) réparties sur l'entier de l'année et quatre champs d'activité distincts : enseignement (80-85 %), suivi des élèves (5 à 10 %), fonctionnement de l'école (5 à 10 %) et formation continue (3 à 5 %). Il s'agit de vérifier si les éléments tels que définis il y a plus de vingt ans sont toujours actuels.

Culture & Ecole

[Culture & Ecole](#) est un programme de sensibilisation et d'accès à la culture pour les élèves de la scolarité obligatoire du canton. Durant l'année scolaire 2021/22, plus de 38 000 élèves ont pris part à une activité du programme en bénéficiant de bons de réduction ou de la gratuité. Pour compenser les annulations dues au Covid en 2020/21, les classes ont reçu cette année un bon supplémentaire. Les enseignantes et enseignants ont pu choisir parmi près de 290 activités différentes en français, en allemand ou bilingues à l'occasion du programme annuel et du festival Culture & Ecole. Les classes ont eu aussi la possibilité de se déplacer vers le lieu culturel de leur choix en transports publics, sans frais supplémentaires. Chaque offre est accompagnée d'un dossier pédagogique préparé par les acteurs culturels puis analysé et valorisé par les services de l'enseignement obligatoire. Ce dossier contient une présentation du projet, les informations pratiques, les liens avec les plans d'études ainsi qu'une série de pistes d'activités à réaliser avec les élèves avant, pendant ou après l'offre culturelle. Ce projet est conduit grâce à une fructueuse collaboration entre les services de l'enseignement et le Service de la culture.

Encouragement à l'apprentissage des langues

Des recommandations ont été formalisées par des lignes directrices pour l'[encouragement à l'apprentissage des langues](#) (enseignement par immersion). Celles-ci mettent en évidence les différentes formes d'enseignement par immersion possibles, tout en indiquant aux établissements scolaires les modalités de mise en œuvre.

Des ressources ont été déployées pour faciliter et encourager cet enseignement par immersion. De nombreuses informations concernant l'enseignement par immersion de la 1H à la 11H sont mises à disposition des enseignantes et enseignants sur <https://res.friportail.ch/immersion/>, notamment des lignes directrices pour l'encouragement à l'apprentissage des langues, des ressources mutualisées et la liste des projets, afin de favoriser les échanges de

pratique. L'offre de cours en immersion proposée aux élèves de l'école obligatoire s'est poursuivie durant l'année scolaire 2022/23 et, ce également pour les écoles primaires. 15 cycles d'orientation sont impliqués tout comme 38 établissements primaires. Les instituts de formation des enseignantes et enseignants veillent à développer une didactique de l'enseignement par immersion pour tous les niveaux d'enseignement et la Haute Ecole pédagogique de Fribourg propose une formation continue dans le domaine de l'immersion pour les enseignantes et enseignants des deux régions linguistiques.

Les échanges linguistiques sont encouragés durant l'ensemble de la scolarité obligatoire et peuvent adopter différentes formes. Un accent particulier est mis au cycle 3, où tous les élèves de 10H doivent participer à un échange obligatoire.

Programme Sports-Arts-Formation

Dans le but de mieux concilier carrière scolaire et sportive ou artistique, des aménagements sont à disposition pour les jeunes talents. Le [programme Sports-Arts-Formation](#) (SAF) permet aux sportifs et sportives de talent ainsi qu'aux artistes d'obtenir des allègements ou aménagements scolaires et des mesures particulières. Pour l'année scolaire 2022/23, 574 (531) demandes ont été reçues et 449 (409) acceptées dont 281 (272) en statut « SAF », 139 (112) en statut « Espoirs » et 29 (25) en « Ecolage hors canton ». Sur ce nombre de demandes acceptées, 46 (29) concernent des artistes dans les domaines de la danse et de la musique, alors que les autres élèves sont des sportifs. Il est à noter aussi que 5 (9) talents sportifs proviennent d'autres cantons. Au secondaire I, 183 (160) élèves bénéficient du programme alors qu'ils sont 183 (164) au secondaire II et 44 (48) en formation professionnelle.

Réseau cantonal pour la coordination de l'éducation au développement durable

Le réseau cantonal pour la coordination de l'[éducation au développement durable](#) (EDD) est opérationnel. Il comprend tous les services de l'enseignement et les institutions de formation du canton. Une première rencontre en mai 2022 a réuni une quarantaine de représentantes et représentants du domaine de la formation. Différents exposés sur les thèmes du concept de formation d'une EDD, des structures cantonales d'EDD ainsi que des exemples pratiques d'une école primaire et d'une école secondaire 2 ont permis de développer une compréhension commune de l'EDD. L'atelier La Fresque du Climat, proposé en juin, a suscité un grand intérêt et est depuis réalisé par différents membres du réseau dans leur environnement. Une enquête visant à recenser la situation actuelle de l'EDD et de la santé auprès des directions des écoles obligatoires fribourgeoises est prévue ou a déjà été partiellement réalisée. L'évaluation servira de base à des mesures de soutien ciblées à l'attention des écoles. Le groupe de travail des écoles du post-obligatoire a notamment échangé dans le domaine de la formation continue des directions concernant l'intégration du développement durable dans leurs écoles.

4.1.1.6 Après l'école obligatoire

Trois services de la DFAC offrent des prestations aux jeunes qui terminent l'école obligatoire. Il s'agit du [Service de l'orientation professionnelle et de la formation des adultes](#) SOPFA, du [Service de l'enseignement secondaire du deuxième degré](#) (S2) qui est responsable de la gestion générale des gymnases, écoles de commerce et écoles de culture générale ainsi que du [Service des subsides de formation](#) SSF.

Outre son activité de préparation au choix professionnel dans les classes, le SOPFA a organisé et participé à plusieurs événements :

- > Le Forum des métiers START s'est déroulé en février 2022, attirant pas moins de 15 000 visiteurs en six jours.
- > Les START Job-Dating ont été organisés sur quatre soirées dans différents cycles d'orientation (CO) de notre canton, mais en raison de la situation sanitaire, de manière numérique. Ces moments d'échange ont permis aux entreprises formatrices en recherche d'apprenties et apprentis, d'entrer en contact avec leur future relève. 280 rendez-vous ont été pris avec les 56 entreprises inscrites.
- > En septembre 2021, la mesure [Omax](#) a été implanté dans trois CO du canton (Belluard, Bulle et Châtel-St-Denis). Avec 60 % des élèves ayant trouvé une solution après le CO, cette mesure démontre la nécessité d'un soutien plus fort pour les élèves rencontrant de grandes difficultés dans leurs démarches professionnelles. En 2022, deux CO supplémentaires ont souhaité bénéficier de cette mesure (Marly et Domdidier).

L'approche [BYOD](#) s'est généralisée dans les écoles du S2. En effet, plus de 1500 élèves ont débuté la nouvelle année scolaire en ayant leur propre ordinateur portable dans leur sac. Il s'agit de l'ensemble des élèves de première année des gymnases, des écoles de culture générale et des écoles de commerce. Durant les premiers jours, les élèves ont reçu une introduction afin que les connexions techniques fonctionnent et que les instruments de base de la collaboration (mail, TEAMS, etc.) soient également fonctionnels et apprivoisés. Un soutien a été organisé dans chaque école grâce à des enseignantes et enseignants et des élèves expérimentés qui se sont mis à disposition pour les premières semaines de cours. La rentrée s'est bien passée.

4.1.1.7 Affaires culturelles

Outre sa mission de promotion des activités culturelles notamment par l'octroi de subventions, le [Service de la culture](#) SeCu supervise les activités de plusieurs institutions culturelles. Il s'agit de la Bibliothèque cantonale et universitaire (BCU), du Conservatoire de Fribourg (COF), du Musée d'art et d'histoire (MAHF), du Musée d'histoire naturelle (MHN), du Château de Gruyères, du Vitrocentre Romont, Centre suisse de recherche sur le vitrail et les arts du verre, l'Espace Jean Tinguely – Niki de Saint-Phalle ainsi que du Musée romain de Vallon. Les activités des institutions culturelles sont présentées de façon détaillée dans le rapport d'activité du service de la culture et sur les divers sites web.

[Retour à Fribourg d'incunables de grande valeur historique et patrimoniale](#)

La *Library of Congress* de Washington, l'une des plus grandes bibliothèques au monde, a restitué à l'Etat de Fribourg un incunable de très grande valeur : le Narrenschiff (La Nef des fous) de Sébastien Brant, publié à Bâle en 1494, qui avait été volé aux Couvents des Capucins de Fribourg pendant la Seconde Guerre mondiale. La restitution s'est déroulée en septembre 2022 grâce aux bons offices de l'Ambassade de Suisse à Washington. L'incunable a été restitué à la Bibliothèque cantonale et universitaire (BCU), à laquelle le Couvent des Capucins avait donné sa bibliothèque en 2004. Un deuxième incunable, un traité de Matheolus de Pérouse sur la mémoire humaine (*De Memoria augenda*, [Strasbourg, Heinrich Knoblochzer, entre 1476 et 1484]), également volé aux Capucins, mais en 1975, est de retour à Fribourg depuis la mi-décembre. Lors du vol de 1975, une vingtaine d'ouvrages de très grande valeur avaient été dérobés. La BCU continue sa veille active en vue de récupérer d'autres ouvrages.

Subventions en faveur de la culture

Pour encourager les diverses disciplines artistiques (arts de la scène, littérature, musique, arts visuels, cinéma, etc.) et autres formes d'animation culturelle, ainsi que les projets de coopération culturelle, le Service de la culture a disposé d'un montant global de 4 165 000 francs, dont 500 000 francs provenant de la partie des bénéfices nets de la Société de la Loterie de la Suisse romande revenant au canton de Fribourg.

4.1.1.8 Patrimoine

Le [Service des biens culturels](#) SBC protège et conserve les biens culturels en fournissant les informations, conseils et aides nécessaires aux autorités compétentes et aux propriétaires et le [Service archéologique](#) SAEF dont la mission est d'identifier, d'inventorier et recenser les biens culturels archéologiques.

Exceptionnels vestiges archéologiques romains mis au jour à Grenilles

Durant toute l'année 2022, le Service archéologique de l'Etat de Fribourg (SAEF) mène une fouille de sauvetage au centre du village de Grenilles (commune de Gubloux FR), sur le site d'une villa romaine (établissement rural) dont l'état de conservation peut être qualifié d'exceptionnel. [Après les fouilles sur la première parcelle en amont](#), l'exploration s'est poursuivie sur la seconde parcelle en aval. Une série de pièces construites en terrasses a été mise au jour. La terrasse inférieure, profondément implantée dans le sol, a conservé des murs sur près de deux mètres de hauteur. [Deux surprises sont à signaler](#) : la découverte d'une mosaïque d'étage, la troisième seulement connue en Suisse et des peintures murales sur les murs du portique.

Publications et action de sensibilisation

Le Service des biens culturels s'est consacré à la poursuite de la rédaction des textes pour le Recensement d'architecture contemporaine et le Service a concentré ses efforts sur la production et la publication de la monographie sur l'Hôtel cantonal, l'un des sièges de pouvoir les plus anciens et les mieux conservés de Suisse.

Le Service a également organisé les [Journées européennes du Patrimoine](#) (JEP) les 10 et 11 septembre sur le thème « Temps libre ». Ces visites ont attiré 5952 (2519) visiteurs dans notre canton, pour un total de 45 000 personnes dans l'ensemble du pays. Elles ont permis la découverte de 8 lieux emblématiques parce que si familiers, comme les Bains de la Motta, la salle de bal de la Grande Société, le cinéma bullois ou encore le kiosque à musique de la Landwehr.

4.1.1.9 Coronavirus puis crise ukrainienne

L'année 2022 a débuté par le choix de la Direction de maintenir le principe des camps de ski, contrairement à d'autres cantons. La flambée des cas du début d'année s'est ensuite rapidement amoindrie, à tel point que l'ensemble des mesures prises dans les écoles pour freiner la propagation du coronavirus ont pu être abrogées totalement à la fin mars. La situation est restée toute l'année sous contrôle, sans qu'il n'y ait eu besoin de réintroduire des mesures sanitaires. Quelques décisions prises ont suscité des recours, que les tribunaux ont rejetés. Deux recours sont encore pendants devant le Tribunal fédéral au 31 décembre 2022. L'un concerne l'obligation du port du masque, pour une durée limitée, pour les élèves de 5H à 11H. Le second attaque l'ordonnance du 14 septembre 2021 sur la restriction d'accès aux hautes écoles aux personnes disposant d'un certificat Covid-19, ordonnance par ailleurs abrogée le 22 février 2022.

Le 24 février, la Russie lançait une opération militaire en Ukraine. Très rapidement, des femmes et des enfants en provenance d'Ukraine ont trouvé refuge dans des familles fribourgeoises, entraînant la scolarisation des enfants en âge de scolarité obligatoire dans le cercle scolaire de leur commune de résidence et l'organisation d'un dispositif pour les jeunes en âge post-obligatoire. L'école fribourgeoise est passée sans transition de la crise du coronavirus à celle de l'afflux d'élèves ukrainiens, parfois en situation de traumatismes liés à la guerre. La Direction a intensifié un dispositif existant, celui de l'accueil des enfants migrants, en particulier la mise à disposition de cours spécifiques de [français langue seconde](#) (FLS) et « Deutsch als Zweitsprache (DaZ) » pour les élèves de l'école obligatoire et l'offre de préscolarisation auprès de l'Ecole professionnelle artisanale et industrielle (EPAI, dépendant de la DEEF) pour les jeunes du post-obligatoire. L'organisation de crise de la DFAC a été opérationnelle dès les premiers jours de mars ; elle œuvre en collaboration très étroite avec le Service de la formation professionnelle (DEEF) et le Service de l'action sociale (DSAS). D'une soixantaine d'élèves en scolarité obligatoire à la mi-mars, les chiffres se sont stabilisés à plus de 400 en mai et plus de 500 depuis novembre.

[Toutes les actualités de la DFAC](#)

4.1.2 Chiffres clefs

Le [Service des ressources](#) (SRess) est responsable de la gestion administrative du personnel dépendant de la Direction de la formation et des affaires culturelles (DFAC), et de la répartition des frais afférents aux traitements du personnel enseignant entre l'Etat et les communes.

4.1.2.1 Etat du personnel

	Comptes 2022 EPT	Comptes 2021 EPT	Ecart EPT
Direction de la formation et des affaires culturelles	5102,08	5029,37	72,71
Administration centrale	375,41	375,19	0,22
3200 / IPCS Secrétariat général	24,36	24,57	-0,21
3202 / ENOB Enseignement obligatoire	155,16	155,35	-0,19
3208 / ENSA Service de l'enseignement spécialisé et des mesures d'aide	12,44	12,48	-0,04
3225 / OSPR Service de l'orientation professionnelle et de la formation des adultes	29,76	29,20	0,56
3229 / ESSU Service de l'enseignement secondaire du deuxième degré	12,46	13,08	-0,62
3265 / CULT Service de la culture	3,96	3,85	0,11
3271 / BCUN Bibliothèque cantonale et universitaire	56,39	56,09	0,30

		Comptes 2022 EPT	Comptes 2021 EPT	Ecart EPT
3273 / MAHF	Musée d'art et d'histoire	15,30	14,69	0,61
3274 / MHNA	Musée d'histoire naturelle	9,70	9,82	-0,12
3280 / SACF	Service archéologique	40,85	40,12	0,73
3281 / BIEN	Service des biens culturels	15,03	15,94	-0,91
Secteur de l'enseignement		4726,67	4654,18	72,49
3203 / EPRE	Enseignement degré primaire 1-2H	392,35	388,53	3,82
3205 / EPRI	Enseignement degré primaire 3-8H	1563,74	1530,16	33,58
3210 / CORI	Cycle d'orientation 9-11H - décharges	26,06	25,34	0,72
3210 / CORI	Cycle d'orientation 9-11H	957,79	932,73	25,06
3229 / ESSU	Service de l'enseignement secondaire du deuxième degré	2,66	2,31	0,35
3230 / ECDD	Ecole de culture générale	83,53	83,41	0,12
3235 / CGAM	Collège de Gambach	102,09	102,77	-0,68
3240 / CSCR	Collège Sainte-Croix	80,02	77,80	2,22
3245 / CSMI	Collège Saint-Michel	113,77	114,37	-0,60
3249 / CSUD	Collège du Sud	125,94	126,54	-0,60
3256 / HEPF	Haute école pédagogique	98,30	95,12	3,18
3260 / UNIV	Université	1059,48	1053,13	6,35
3272 / CONS	Conservatoire	120,94	121,97	-1,03

4.1.2.2 Fluctuation du personnel

		Fluctuation 2022 %	Fluctuation 2021 %
Direction de la formation et des affaires culturelles		2,69	4,95
Administration centrale			
3200 / IPCS	Secrétariat général	0	6,85
3202 / ENOB	Enseignement obligatoire	2,76	20,65
3208 / ENSA	Service de l'enseignement spécialisé et des mesures d'aide	0	1,63
3225 / OSPR	Service de l'orientation professionnelle et de la formation des adultes	6,03	6,14
3229 / ESSU	Service de l'enseignement secondaire du deuxième degré	0	5,57
3265 / CULT	Service de la culture	27,03	15,79
3271 / BCUN	Bibliothèque cantonale et universitaire	4,98	9,22
3273 / MAHF	Musée d'art et d'histoire	0	10,12
3274 / MHNA	Musée d'histoire naturelle	0	0
3280 / SACF	Service archéologique	1,34	15,21
3281 / BIEN	Service des biens culturels	8,58	6,33
Secteur de l'enseignement			
3203 / EPRE	Enseignement degré primaire 1-2H	1,14	1,45
3205 / EPRI	Enseignement degré primaire 3-8H	2,49	2,51
3210 / CORI	Cycle d'orientation 9-11H	2,97	5,10
3230 / ECDD	Ecole de culture générale	1,24	2,18
3235 / CGAM	Collège de Gambach	1,48	4,74
3240 / CSCR	Collège Sainte-Croix	2,12	0,81
3245 / CSMI	Collège Saint-Michel	0,80	9,05
3249 / CSUD	Collège du Sud	0,70	0
3256 / HEPF	Haute école pédagogique	4,37	8,74
3260 / UNIV	Université	3,75	8,00
3272 / CONS	Conservatoire	3,60	9,49

Explications complémentaires du calcul de la fluctuation sous le point [3.4.2](#).

4.1.2.3 Effectifs du personnel enseignant par langue et par genre

	Francophones		Germanophones		% femmes
	H	F	H	F	
Ecole primaire 1H-2H	10	457	1	177	98 %
Ecole primaire 3H-8H	244	1605	73	611	87 %
Cycle d'orientation 9H-11H	415	627	134	229	61 %
Ecoles du secondaire II	249	204	83	95	47 %
Total	918	2893	291	1112	77 %

4.1.2.4 Personnel occupé dans les écoles spécialisées fribourgeoises

	EPT selon BU 2022	EPT selon BU 2023	Evolution EPT
Personnel enseignant	231,24	242,58	+11,34
Personnel éducatif et infirmier	53,36	55,62	+2,26
Personnel thérapies	68,04	69,24	+1,20
Direction et administration	35,27	35,47	+0,20
Conciergerie, technique et intendance	36,26	36,26	+0,00
Stagiaires et apprenti-e-s	97,55	104,92	+7,37
Total	521,72	544,09	+22,37

4.1.2.5 Effectifs des élèves dans les écoles de l'enseignement obligatoire (état au 1^{er} novembre)

Par effectif légal, on entend l'effectif pris en compte pour les ouvertures et fermetures de classe selon l'article 44, al. 3 et 48, al. 5 du règlement de la loi sur la scolarité obligatoire.

Année Harmos	Partie alémanique				Partie francophone			
	2022/23 physique	2022/23 légal	2021/22 physique	2021/22 légal	2022/23 physique	2022/23 légal	2021/22 physique	2021/22 légal
Total 1H-2H	1 720	1 788	1 693	1 733	5 599	5 765	5 495	5 641
Total 3H-8H	4 886	5 070	4 769	4 961	16 785	17 693	16 488	17 362
Total 9H-11H	2 558	2 584	2 478	2 504	9 059	9 485	8 897	9 289
Total général	9 164	9 442	8 940	9 238	31 443	32 943	30 880	32 292

4.1.2.6 Effectifs des élèves et des classes dans les écoles spécialisées fribourgeoises (au moment de la rentrée scolaire)

	2021/22	2022/23	Evolution	2021/22	2022/23	Evolution	2021/22	2022/23	Evolution
	FR	FR		DE	DE		Total		
Nombre d'élèves	771	803	+32	139	146	+7	910	949	+39
Nombre de classes	110	116	+6	20	19	-1	130	135	+5
Moyenne par classe	6,67	6,92		6,95	7,68		7,00	7,03	

4.1.2.7 Effectifs des élèves dans les écoles du degré secondaire supérieur (état au 15 septembre 2022)

	Elèves		Classes	
	2021/22	2022/23	2021/22	2022/23
Maturité gymnasiale	3997	4072	182	189,5
Ecole de commerce	408	423	17	17
Certificat ECG	1448	1420	67	64,5
Maturités spécialisés	391	453	7,5	9,5
Passerelle	120	105	6	5
Total	6364	6473	279,5	285,5

Les demi-classes s'expliquent par le fait que les classes du Gymnase intercantonal de la Broye sont, dans ce tableau, réparties entre les élèves fribourgeois et les élèves vaudois.

4.1.2.8 Choix scolaire et professionnel des jeunes

En 2022, 3616 (3592) élèves ont quitté le cycle d'orientation ; ils ont opté pour les solutions scolaires et professionnelles suivantes :

Solutions choisies en %	2022			2021
	H.	F.	Total	Total
Apprentissage en entreprise ou en école	50	25	38	39
Écoles du degré secondaire supérieur	30	52	41	39
Autres écoles	3	2	3	2
Travail rémunéré	0	0	0	0
Douzième année linguistique	2	4	3	4
Solutions d'attente ou inconnues	1	1	1	7
Cours préparatoire ou cours d'intégration	10	8	9	8

Le pourcentage des jeunes ayant choisi la solution de l'apprentissage s'élève à 38 % (39 %), représentant 1372 personnes (1394). Le taux des jeunes entrant en apprentissage au terme de la scolarité obligatoire a baissé de 1 %.

4.1.2.9 Bourses d'études cantonales

Les montants ci-dessous sont ceux versés dans l'année civile 2022. Ils se répartissent dans les neuf catégories de formation de l'Office fédéral de la statistique (OFS) de la manière suivante :

Catégories	Nombre	Subsides en francs
Secteurs du secondaire II :		
Ecoles de maturité gymnasiale	280	1 336 203
Autres formations générales	228	1 023 639
Ecoles professionnelles (à plein temps)	114	516 231
Apprentissages et formations professionnelles pratiques	603	3 649 399
Maturités professionnelles accomplies après l'apprentissage	89	342 182
Secteurs du tertiaire :		
Formations professionnelles supérieures	46	356 343
Hautes écoles spécialisées	249	1 644 789
Universités et Ecoles polytechniques fédérales	298	2 186 079
Formation continue		
Total	1907	11 054 865

Le Plan de relance du Conseil d'Etat accepté le 13 octobre 2020 par le Grand Conseil comprend une mesure qui concerne les bourses d'études. Il s'agit de la mesure 13 « [Bourses pour les reconversions professionnelles et les personnes âgées de plus de 25 ans sans formation](#) ».

En 2022, 20 personnes en ont bénéficié pour un montant total de 307 307 francs.

[Plus de chiffres clefs sur les entités de la DFAC](#)

4.2 Direction de la sécurité, de la justice et du sport DSJS

4.2.1 Faits marquants de l'activité de la Direction

4.2.1.1 Direction et Secrétariat général

4.2.1.1.1 Reprise du domaine du sport

A la faveur du début de législature, la Direction de la sécurité, de la justice et du sport (DSJS, anciennement : Direction de la sécurité et de la justice DSJ) a repris la responsabilité du domaine du sport, et a par conséquent accueilli en son sein le Service du sport (SSpo), jusqu'alors intégré à l'ancienne Direction de l'instruction publique, de la culture et du sport (DICS, actuellement Direction de la formation et des affaires culturelles DFAC). Cette reprise a impliqué durant l'année 2022 un important travail de mise à jour législative et de prise en main du domaine par la Direction et son secrétariat général, et d'intégration du nouveau service. De nombreux projets porteurs, tels que l'obtention du Championnat du monde de hockey sur glace 2026 (voir ci-dessous), le soutien au projet Fribourg 3x3, visant la participation d'équipes fribourgeoises masculines et féminines de basket 3x3 aux Jeux olympiques de Paris 2024, ou encore le lancement des réflexions sur la création d'un centre cantonal sport et santé, ont permis d'instaurer d'emblée une dynamique positive dans ce domaine.

4.2.1.1.2 Attribution à Fribourg du Championnat du monde de hockey 2026

Fruit d'un partenariat entre l'Etat, par la DSJS, la Ville de Fribourg et le HC Fribourg-Gottéron, le site de Fribourg a été retenu, avec Zurich, par la Fédération suisse de hockey sur glace pour accueillir le Championnat du monde de hockey 2026, dont l'organisation a été attribuée à la Suisse fin mai par la Fédération internationale de hockey sur glace en marge de l'édition 2022 tenue en Finlande. Pour l'Etat de Fribourg, ce futur événement est une occasion exceptionnelle de faire rayonner Fribourg en Suisse et dans le monde, de faire valoir sa tradition d'accueil et son savoir-faire, mais aussi de promouvoir la pratique du sport auprès de la population fribourgeoise. Une association en cours de constitution réunira les trois partenaires. Elle aura la responsabilité de l'organisation du site de Fribourg durant le CM IIHF 2026, mais entend également faire fructifier l'opportunité de cet événement en termes de promotion du sport auprès de la population fribourgeoise, d'organisation d'événements et de promotion de la ville et du canton de Fribourg avant, pendant et après la compétition proprement dite.

4.2.1.1.3 Mise en œuvre de la loi sur la défense incendie et les secours

2022 a été une année intense de mise en œuvre de la [nouvelle loi sur la défense incendie et les secours](#), adoptée par le Grand Conseil en mars 2021, partiellement entrée en vigueur en juillet 2021 (entrée en vigueur totale le 1^{er} janvier 2023). L'année a notamment été mise à profit pour constituer la nouvelle organisation des sapeurs-pompiers, et pour les communes de se constituer en associations conformément au découpage institutionnel validé par le Conseil d'Etat, conformément à la nouvelle approche fondant l'organisation de la défense incendie et des secours sur la base d'une cartographie des risques.

4.2.1.1.4 Sécurité de l'information

Sur proposition de la Direction des finances, en charge de l'informatique, et de la Chancellerie d'Etat, en charge de la cyberadministration, la DSJS a accepté de prendre la responsabilité du domaine de la sécurité de l'information. Cette responsabilité devra encore être entérinée dans le cadre de l'adoption par le Conseil d'Etat d'un règlement sur la sécurité de l'information, qui a été mis en consultation en décembre 2022. Ce projet de règlement a notamment pour but de séparer le domaine de la sécurité de l'information de celui, plus circonscrit, de la sécurité des moyens informatiques. Il entend redistribuer et préciser la répartition des responsabilités dans le domaine de la sécurité de l'information et propose ainsi la création d'une organisation dédiée à la sécurité de l'information et l'élaboration d'une politique générale de sécurité de l'information comme instruments de gouvernance. La création d'un poste de délégué-e à la sécurité de l'information (délégué-e SI) constitue l'une des principales nouveautés introduites par le règlement. Pour faciliter son travail, le règlement prévoit également la désignation au sein de l'administration de correspondants et de correspondantes pour les questions de sécurité de l'information.

4.2.1.2 Police cantonale

4.2.1.2.1 MOMENTUM – Mise en œuvre

Les nouveaux défis en matière de sécurité et de lutte contre la criminalité exigent de nouveaux moyens. MOMENTUM est un projet qui résulte d'une analyse dont l'objectif est de développer ou adapter ses capacités. Un tel projet nécessite que la police adapte ses structures et son organisation dans le cadre budgétaire fixé.

Sur la base du programme présenté, le Grand Conseil s'est prononcé le 5 novembre 2021 sur l'augmentation d'ici à 2026, de 46,5 équivalents plein temps pour les postes de policières et policiers et d'auxiliaires de police.

La première étape de ce projet, a consisté à renforcer la capacité de conduite et de gestion. Différentes unités ont ainsi été créées dont le commissariat Cybercriminalité, l'Unité contrôle qualité et le Commandement des Unités spéciales.

En parallèle, dix agentes et agents de police breveté-e-s provenant d'autres corps de police ont été engagé-e-s pour l'intervention et l'enquête.

Il est prévu de poursuivre l'effort mais également de préciser les fonctions spécifiques d'auxiliaires de police de manière à être en phase avec les nouvelles compétences et exigences des métiers de la police.

4.2.1.2.2 CYBER - Création d'un commissariat

Le commissariat Cyber a été mis en place le 1^{er} septembre 2022. Ses missions principales sont la prévention, la dissuasion et la répression. Son effectif sera progressivement étoffé avec des policières et des policiers ainsi que des spécialistes. Les ressources matérielles actuelles ne permettent aujourd'hui que de s'investir dans la prévention et dans la prise en charge d'enquêtes simples. Des moyens d'investigation plus pointus doivent être encore acquis afin de pouvoir répondre à l'évolution rapide et à l'intensification de cette criminalité.

4.2.1.2.3 VISIOPOL - Guichet de police en ligne

La Police cantonale a lancé, en première suisse, le concept de prestations par visioconférence. Ce dispositif baptisé « [VisioPol](#) » permet, depuis son espace personnel, d'accéder aux compétences métier d'une policière, d'un policier ou d'un-e ASP. Les prestations proposées sont, à l'heure actuelle, les suivantes :

- > déposer une plainte pénale en cas d'infraction simple ;
- > signaler le vol ou la perte de documents d'identité ;
- > obtenir des informations et/ou des conseils.

VisioPol s'inscrit dans l'innovation numérique du plan gouvernemental et constitue une offre complémentaire pour la population. Parmi les points positifs relevés, on peut retenir la simplicité, l'économie de temps et un impact positif sur la mobilité et l'environnement.

4.2.1.2.4 HATE - Développement de la plateforme en matière de harcèlement et de discrimination

Sur mandat du Grand Conseil, un recensement des violences et phénomènes discriminatoires liés à l'apparence, à l'identité de genre et à l'orientation sexuelle à l'encontre de la communauté LGBTIQ+ a été mis en place. En parallèle, une formation spécifique a été dispensée par des intervenants externes à l'ensemble des cadres et personnels de la Police cantonale. Ces mesures, complétées d'une coordination opérationnelle interdisciplinaire, ont permis de thématiser ces phénomènes et d'élever le niveau de prise en charge de toutes les victimes de discrimination et de harcèlement. Un effet positif a été observé sur la gestion de la diversité au sein du corps de police.

4.2.1.2.5 ATHENA - Amélioration de l'intégration des femmes au sein de la Police cantonale

Le groupe de projet Athéna institué en 2021 a remis à l'Etat-major son rapport présentant un état de situation des réalités et des expériences vécues par les femmes dans leur environnement de travail ainsi que dans le cadre de leur évolution professionnelle. Différentes propositions et mesures ont été avancées. Certaines ont pu immédiatement être mises en œuvre, d'autres le seront par étapes dès 2023. Ce projet s'inscrit dans le développement et la modernisation de l'entreprise.

4.2.1.3 Protection de la population

4.2.1.3.1 Engagement de la Protection civile

L'étape suisse du Tour de France a nécessité la mise sur pied de 400 astreints à la Protection civile (PCi) en plus des forces d'intervention ordinaires de l'Etat. Un tel engagement permet de renforcer la collaboration avec la police et les services de secours.

4.2.1.3.2 Canicule estivale

La protection de la population, au travers de l'Organe cantonal de conduite (OCC), a notamment coordonné la réponse cantonale à la canicule et à la sécheresse qui ont sévi durant l'été. Elle a en particulier assuré, renforcée d'une partie de l'état-major PCi ainsi que de moyens de police et en collaboration avec la Direction des institutions, de l'agriculture et des forêts et la Chambre fribourgeoise d'agriculture, la coordination de l'appui subsidiaire des hélicoptères militaires afin d'approvisionner en eau 19 alpages. Grâce aux 554 000 litres d'eau transportés, en plus de ceux hélicoptés par Swiss Helicopter, quelques 1450 têtes de bétail ont pu rester en estivage.

4.2.1.3.3 Guerre en Ukraine et contrôle des abris

Les conséquences de la guerre d'Ukraine s'en sont aussi ressenties dans le canton de Fribourg : subitement, « chaque habitant » voulait savoir où se trouvait sa place d'abri. Le secteur de la protection de la population a pu, dans le délai imparti, procéder à l'attribution des places. Vu l'état de paix qui avait régné à la suite de la chute de l'URSS, l'état de préparation des abris avait été maintenu au strict minimum. Afin de faire face aux menaces récurrentes de la part des dirigeants russes sur leur capacité à frapper l'Europe occidentale par des moyens aériens, le Conseil d'Etat, sur proposition de la DSJS, a décidé d'attribuer au Service de la sécurité civile et militaire (SSCM) les moyens financiers et en personnel nécessaires au contrôle des abris.

4.2.1.3.4 Approvisionnement

Cette guerre a également mis en évidence la vulnérabilité de la Suisse quant à ses chaînes d'approvisionnement. Le concept d'approvisionnement économique du pays, délaissé après la fin de la guerre froide, a repris tout son sens. Le SSCM s'est donc vu attribuer les moyens nécessaires pour que le canton puisse fournir les prestations demandées par la Confédération. Dans l'immédiat, il s'est agi de préparer les plans indispensables pour faire face à une possible pénurie énergétique.

4.2.1.3.5 Nouvelle dénomination, nouveau site

Les nouveaux locaux du SSCM à Granges-Paccot ont permis de retrouver une cohérence entre les missions du service, son organisation et la répartition du personnel au sein des bureaux. Le nouveau nom du service traduit son ancrage et son importance au sein de la direction en charge de la sécurité, ainsi que la transition d'une organisation essentiellement administrative à une organisation avant tout opérationnelle.

4.2.1.4 Migration et intégration

4.2.1.4.1 Protection provisoire des personnes réfugiées d'Ukraine

Consécutivement à la guerre en Ukraine, le Conseil fédéral a décidé, le 11 mars 2022, d'activer pour la première fois depuis sa création l'institution de la protection provisoire en accordant le statut de personnes à protéger aux personnes touchées par le conflit et réfugiées en Suisse. L'effectif de celles-ci a progressivement été réparti dans les cantons proportionnellement à leur population. Le Service de la population et des migrants (SPoMi) a comptabilisé à fin 2022 environ 2440 titulaires de permis S. Ces règlements provisoires permettent l'accès au marché de l'emploi sans délai d'attente, moyennant une autorisation préalable portant sur les conditions de salaire et de travail. Courant 2022, 283 demandes en la matière ont été soumises au SPoMi.

4.2.1.4.2 Régularisation des requérants d'asile déboutés

S'agissant des requérants d'asile déboutés (RAD), le SPoMi a mis en place un programme de régulation. Certains renvois de RAD se heurtent en effet depuis des années à des obstacles insurmontables. Ces blocages engendrent, du fait de la précarisation économique et sociale des personnes concernées, des risques majeurs et durables en termes de

dépendance de l'aide sociale ou d'atteintes à l'ordre public. Après consultation des services partenaires, dont le Secrétariat d'Etat aux migrations, un programme (FriRAD) a été mis sur pied en vue d'extraire de ce statu quo stérile certaines situations qui présentent un potentiel d'intégration suffisant en vue d'un futur règlement. Le suivi de ces situations, initié au 1^{er} octobre 2022, comprend plusieurs étapes comportant des exigences progressives visant la reconnaissance à terme de l'intégration recherchée. A fin 2022, 24 personnes s'étaient d'ores et déjà vu proposer d'entrer dans le programme.

4.2.1.4.3 Elaboration du Programme d'intégration cantonal 2024-2027

Depuis 2014, la politique d'intégration et de prévention du racisme de l'Etat de Fribourg est réalisée sur la base de Programmes d'intégration cantonaux (PIC). En 2022, le Bureau de l'intégration des migrants et des migrantes et de la prévention du racisme (IMR) et le Service de l'action sociale (SASoc), en collaboration avec différents acteurs concernés, ont commencé l'élaboration du PIC 3 pour la période 2024-2027. Après une première journée de réflexion, l'IMR et le SASoc ont convié les partenaires à deux matinées d'échange. Les 4 et 24 novembre, 150 personnes représentant le réseau associatif, communal et étatique ont répondu présentes. Elles ont partagé leurs expériences, savoirs et visions pour renforcer les différents domaines du PIC 3 à venir, lequel sera mis en consultation au premier trimestre 2023.

4.2.1.4.4 Prévention du racisme

La [Semaine contre le racisme](#) a eu pour fil rouge l'exposition « Nous et les Autres – des préjugés au racisme ». Fruit d'une collaboration entre l'IMR et le Musée d'art et d'histoire de Fribourg, ainsi que d'autres cantons romands, cette création du Musée de l'Homme de Paris a été adaptée aux réalités suisses. Succès au rendez-vous : du 18 mars au 29 mai, 126 visites guidées, dont 96 scolaires et 30 ad hoc (collectivités publiques et politiques, associations, etc.) ont comptabilisé 1739 personnes. A cela s'ajoutent les nombreuses visites individuelles. Le rendez-vous annuel – qui met en exergue l'engagement de l'Etat contre le racisme – a été enrichi par une vingtaine d'événements publics originaux et gratuits.

4.2.1.5 Exécution des sanctions pénales et des mesures

4.2.1.5.1 Agrandissement du site de Bellechasse

Le premier coup de pioche symbolique a marqué, le 4 février 2022, le début des [travaux d'agrandissement de l'Etablissement de détention fribourgeois, site Bellechasse](#). Pour un montant de près de 28 millions de francs, la première étape d'agrandissement prévoit la construction de 66 nouvelles cellules dans l'actuel bâtiment Pavillon. Un nouveau bâtiment sera également construit pour les ateliers sécurisés, un nouveau centre médical et un pavillon d'accueil qui comprendra un réfectoire, une réception et des salles de visite pour l'exécution de peine en milieu ouvert. L'accent est mis sur la séparation stricte des régimes, ce qui constitue une étape importante pour une exécution des peines moderne. Le plus grand défi consiste à ce que les travaux se déroulent dans le cadre de l'exploitation courante de la prison. Il s'agit de créer les meilleures conditions de détention et de travail ainsi qu'un environnement sain et approprié pour les détenus. Les travaux de construction dureront environ deux ans et devraient s'achever fin 2023.

4.2.1.5.2 Mesures thérapeutiques institutionnelles

Afin de répondre aux exigences du code pénal (CP), un groupe de travail interdisciplinaire composé du Réseau fribourgeois de santé mentale (RFSM), de l'Etablissement de détention fribourgeois (EDFR) et du Service de l'exécution des sanctions pénales et de la probation (SESPP) a élaboré un concept de prise en charge des personnes condamnées à une mesure thérapeutique institutionnelle au sens de l'art. 59 CP. Au cœur de ce concept, il s'agit de mettre en place une sorte de clinique de jour au sein même du site de Bellechasse. Suite à la validation du Conseil d'Etat, ce concept, qui a débuté le 19 janvier 2022, accueille actuellement cinq détenus patients. L'EDFR dispose désormais d'un concept solide de prise en charge de mesures stationnaires, pour l'heure réservé aux détenus fribourgeois.

4.2.1.6 Justice

4.2.1.6.1 Nouvelle organisation du Service de la justice

En 2022, la direction du Service de la justice a été totalement renouvelée. Après dix ans à la tête du service, Lise-Marie Graden a été en effet élue préfète de la Sarine et a pris ses fonctions en début d'année. Le poste de chef de service adjoint a également dû être repourvu au 1^{er} septembre 2022. Pour remplacer ces départs, la Direction de la sécurité, de la justice et du sport a nommé Mélanie Maillard Russier comme nouvelle cheffe de service dès le 1^{er} février 2022, ainsi que Christine Monnerat et Aurore Verdon comme cheffes de service adjointes dès le 1^{er} septembre 2022.

4.2.1.6.2 Nouveau centre de compétences digitales

L'année 2022 a aussi été marquée par la finalisation d'un concept pour la création d'un nouveau Centre de compétences digitales pour les autorités judiciaires. Dans le cadre des travaux liés à la digitalisation de la justice, la nécessité de mettre sur pied un centre de compétences pour apporter un support opérationnel en matière digitale au personnel des autorités judiciaires a été identifiée.

Les objectifs principaux sont les suivants :

- > Contribuer au bon fonctionnement des autorités judiciaires sur le plan digital au quotidien ;
- > Permettre aux autorités judiciaires d'assumer correctement les nouveaux rôles métier découlant de la nouvelle ordonnance sur la digitalisation ;
- > Fournir un support de qualité aux utilisateurs des autorités judiciaires concernant les futures applications déployées.

Le Centre de compétences, doté de six postes à plein temps, se déploiera progressivement durant le premier semestre 2023.

4.2.1.6.3 Programme e-Justice

En 2022, le Programme e-Justice, chargé de la transformation digitale des autorités judiciaires, a déployé sa première solution informatique, nommée Exped. Cette solution, dotée de différentes fonctionnalités, permet d'envoyer des impressions à un centre d'impression de l'Etat de Fribourg qui se charge, à son tour, de transmettre les envois à la Poste. À terme, ce nouvel outil permettra de décharger les autorités judiciaires des activités d'envoi et aidera à une optimisation du temps de travail. Des formations obligatoires dédiées à l'utilisation de la solution ont pu être dispensées aux utilisateurs et utilisatrices de la solution.

4.2.1.7 Sport

4.2.1.7.1 Campus Schwarzsee/Lac-Noir

Le Campus Schwarzsee/Lac-Noir, centre cantonal de sport et loisirs, accueille régulièrement différents camps sportifs organisés par les écoles, clubs associatifs, etc. Des cours de formation Jeunesse+Sport s'y déroulent également. Les espaces, le lac et les montagnes rendent le site très attractif pour des activités sportives en grands groupes. Afin d'améliorer significativement l'offre du campus à l'avenir, des travaux d'agrandissement ont débuté. Un projet de halle triple est en cours de construction et remplacera l'actuelle halle de sport, qui sera détruite. Afin de garantir l'accès aux activités sportives pendant ces travaux, une salle provisoire, sous la forme d'une place de sport extérieure couverte se construit actuellement au centre du site.

4.2.1.7.2 Basket 3x3

Avec la discipline du basket 3x3 entrée officiellement aux derniers Jeux Olympiques d'été à Tokyo, des basketteurs du canton ont fondé l'association Fribourg 3x3, avec l'objectif de représenter la Suisse lors des prochains Jeux olympiques à Paris en 2024. La qualification s'effectuant aux travers de différents tournois nationaux et internationaux, le Conseil d'Etat s'est engagé à soutenir les équipes masculines et féminines de l'association Fribourg 3x3 dans leur phase qualificative. Fribourg étant depuis quelques années une référence du basketball suisse avec ses deux clubs phares, le Conseil d'Etat croit en ce beau projet sportif et son impact positif sur la population fribourgeoise et sur l'image du canton.

4.2.1.8 Véhicules

4.2.1.8.1 Nouvelle loi sur l'imposition des véhicules

Afin de promouvoir les véhicules à faibles émissions, le Grand Conseil a révisé l'imposition des quelque 290 000 véhicules et remorques immatriculés dans le canton.

Les véhicules lourds, dont le poids total dépasse 3,5 tonnes, sont désormais imposés selon un barème progressif en fonction du poids total.

Les véhicules avec un poids total jusqu'à 3,5 tonnes sont assujettis à un impôt progressif en fonction de la puissance. Si le profil environnemental est favorable, des réductions de 15 % à 60 % sont octroyées. Elles visent les véhicules électriques, hydrogènes, à gaz, hybrides ou encore avec une étiquette-énergie A. 42 460 unités sont concernées, soit une diminution de la masse fiscale de 6,5 millions de francs. Au total, plus de 113 millions de francs d'impôts ont été encaissés.

[Toutes les actualités de la DSJS](#)

4.2.2 Chiffres clefs

4.2.2.1 Activité

Police

Activité	2022	2021
Rapports de police établis	24 389	23 216
Plaintes pénales enregistrées	7 929	7 250
Réquisitions traitées	26 135	21 235
Appels téléphoniques d'urgence au CEA (112, 117, 118)	65 633	63 091
Alarmes traitées par le CEA	3 602	4 094
Cambriolages	819	889
Affaires mœurs et maltraitance traitées par la BMM	381	337
Violences domestiques	587	512
Phobies et délits de haine ("HATE")	87	67
Cas à traiter par l'UGM	218	174
Criminalité digitale (cyber)/nombre de plaintes	982	805
dont préjudice	Fr. 5 979 781	Fr. 7 191 508
Accidents de la circulation constatés par la police*	1 102	1 067
dont accidents mortels	6	6

* Il s'agit d'une projection, car le délai de transmission de la statistique définitive à l'OFROU est fixé au 20 février 2023.

Protection de la population

Abris	2022	2021
Population (y c. séjour)	343 924	338 465
Nombre d'abris	7'546	7'488
Nombre de places protégées	300 236	296 759
Taux de couverture	87,4	87,7

Population et migration

Permis délivrés	2022	2021
Autorisations d'établissement	2 938	2 887
Autorisations de séjour	5 174	4 326
Autorisations de séjour de courte durée	2 377	2 013

Permis délivrés	2022	2021
Autorisations frontalières UE/AELE	592	449
Prolongations de l'autorisation de séjour ou du délai de contrôle de l'autorisation d'établissement	19 893	13 881

Effectif de la population étrangère résidant dans le canton au 31 décembre 2022 (sans les requérants d'asile ni les personnes admises provisoirement)	2022	2021
Avec autorisations d'établissement	53 764	52 528
Avec autorisations de séjour	24 236	22 590
Avec autorisations de courte durée	1905	1842
Avec autorisations frontalières	1709	1496
Totaux	81 620	78 456

Documents d'identité délivrés	2022	2021
Passeports ordinaires biométriques	23 253	16 640
Cartes d'identité	36 463	31 670
Passeports provisoires	481	417
Documents de voyage biométriques pour étrangers	872	504
Titres de séjour biométriques pour étrangers	10 842	10 373
Titres de séjour sécurisés pour étrangers	23 127	20 031
Visas de retour Schengen pour étrangers admis provisoirement	47	38

Annonces de ressortissants UE/AELE pour prises d'emploi	2022	2021
Activité limitée à 3 mois maximum auprès d'un employeur suisse	8 624	6 903
Travailleurs détachés	5 255	4 928
Prestataires de services transfrontaliers indépendants	2 857	2 317

Exécution des peines et des mesures

	2022	2021
Jugements pour des peines privatives de liberté (PPL) adressés au SESPP	351	406
Mesures et internements	13	11
Journées de détention (nombre de détenus)	60 201 (876)	59 433 (887)
Heures de travail d'intérêt général (TIG) exécutées	28 317	34 740
Décisions rendues		
- en matière d'exécution de PPL	76	89
- en matière de mesures thérapeutiques et d'internement	58	59
- en matière de progression de l'exécution de la peine ou de la mesure	304	246
Peines privatives de liberté de substitution (PPLS)		
- ordonnances reçues	7 492	6 233
- montants encaissés	Fr. 1 721 022	Fr. 1 720 676
Mandats de probation		
- nouveaux mandats	110	81
- mandants en cours au 31 décembre	222	191

Justice

	2022	2021
Avocature et notariat		
- brevets d'avocats délivrés	28	33
- brevets de notaires délivrés	4	5
- avocats et avocates en exercice	259	247
- notaires en exercice	59	55
Médiation pénale des mineurs		
- affaires déléguées par les juges (processus de médiation)	60	73
- processus en cours au 31 décembre	44	44
Assistance judiciaire civile		
- listes de frais	1 600	1 562
- montant total payé	Fr. 5 610 280	Fr. 5 301 298
Assistance judiciaire pénale		
- listes de frais	1 162	1 069
- montant total payé	Fr. 4 094 990	Fr. 3 277 449
Assistance judiciaire administrative		
- listes de frais	107	102
- montant total payé	Fr. 149 397	Fr. 164 588
Assistance judiciaire récupérée auprès de personnes revenues à meilleure fortune	Fr. 534 092	Fr. 590 545

Sport

	2022	2021
Sport scolaire facultatif – nombre de participant-e-s	4 600	4 800
Formation moniteurs et monitrices Jeunesse+Sport		
- participant-e-s aux cours cantonaux de formation de base	732	567
- participant-e-s aux cours cantonaux de perfectionnement	1 170	845
Jeunesse+Sport (J+S)		
- camps annoncés	195	186
- participant-e-s	37 067	33 732
- subventions J+S	Fr. 922 404	Fr. 435 383
- indemnisations Confédération moniteurs et monitrices + clubs	Fr. 3 331 181	Fr. 2 718 365
Commission cantonale LoRo-Sport		
- part cantonale au bénéfice de LoRo-Sport	Fr. 3 924 971	Fr. 3 748 623
- total des affectations	Fr. 4 373 430	Fr. 2 176 874

4.2.2.2 Etat du personnel

Pouvoirs – Directions Centres de charges	Comptes 2022 EPT	Comptes 2021 EPT	Ecart EPT
Direction de la sécurité, de la justice et du sport	994,64	988,82	5,82
Administration centrale	814,12	811,22	2,9
3300/JPMS Secrétariat général	8,81	8,6	0,21
3305/JUST Service de la justice	7,12	7,14	-0,02
3330/POCO Service de la police du commerce	3,56	3,52	0,04
3335/PETR Service de la population et des migrants	52,21	52,99	-0,78
3345/POLI Police cantonale	692,06	687,85	4,21

Pouvoirs – Directions Centres de charges		Comptes 2022 EPT	Comptes 2021 EPT	Ecart EPT
3355/SPEN	Service de l'exécution des sanctions pénales et de la probation	23,25	22,71	0,54
3375/MILI	Service de la sécurité civile et militaire	15,84	13,37	2,47
3385/PROT	Protection civile	11,27	15,04	-3,77
3292/SPOR	Service du sport	6,31	6,3	0,01
Secteurs spéciaux, établissements divers		180,52	177,6	2,92
3365/EBEL	Etablissement de détention fribourgeois	180,52	177,6	2,92
Pouvoir judiciaire		347,27	339,52	7,75
Administration centrale		347,27	339,52	7,75
2100/TCAN	Tribunal cantonal	50,66	49,76	0,9
2105/TARR	Tribunaux d'arrondissement	88,49	86,00	2,49
2111/MINP	Ministère public	56,66	55,57	1,09
2112/TMCO	Tribunal des mesures de contrainte	5,6	4,28	1,32
2115/CPMI	Tribunal des mineurs	12,89	13,36	-0,47
2120/JUPA	Justices de paix	60,47	57,20	3,27
2125/OPOU	Offices des poursuites	58,26	59,21	-0,95
2130/OFAL	Office des faillites	11,74	11,7	0,04
2170/COCO	Commissions de conciliation baux à loyer	1,01	0,91	0,1
2900/CMAG	Conseil de la magistrature	1,49	1,53	-0,04

4.2.2.3 Fluctuation du personnel

Pouvoirs – Directions Centres de charges		Fluctuation 2022 %	Fluctuation 2021 %
Pouvoir exécutif – Direction de la sécurité, de la justice et du sport			
3294/CSLM	Campus Lac-Noir	0	50
3365/EBEL	Etablissement de détention fribourgeois	10,01	13,12
3345/POLI	Police cantonale	4,43	2,92
3355/SPEN	Service de l'exécution des sanctions pénales et de la probation	4,07	5,52
3300/JPMS	Secrétariat général	0	7,38
3305/JUST	Service de la justice	10,48	10,03
3330/POCO	Service de la police du commerce	0	0
3335/PETR	Service de la population et des migrants	9	8,89
3375/MILI	Service de la sécurité civile et militaire	1,68	25,52
3385/PROT	Protection civile	20,27	0
3392/SPOR	Service du sport	0	6,35

Explications complémentaires du calcul de la fluctuation sous le point [3.4.2.](#)

[Plus de chiffres clés sur les entités de la DSJS](#)

4.3 Direction des institutions, de l'agriculture et des forêts DIAF

4.3.1 Faits marquants de l'activité de la Direction

4.3.1.1 Secrétariat général

4.3.1.1.1 Affaires institutionnelles, communes, état civil et naturalisation

Outre l'organisation de sept soirées sur la thématique de la gouvernance des régions (ci-dessus, projet 4.1.1 du Programme gouvernemental) et le lancement des travaux de révision totale de la loi sur les communes (projet 4.1.2), 2022 a été marqué par la transmission au Grand Conseil en septembre du projet de loi sur [le désenchevêtrement des tâches entre l'Etat et les communes – 1^{er} paquet](#). Ce premier paquet porte sur les domaines des structures d'accueil extrafamilial, l'aide et les soins à domicile, les institutions spécialisées, socio-éducative et familles d'accueil professionnelles et les personnes âgées en EMS. La commission parlementaire chargée du dossier a débuté ses travaux en novembre. Le dossier devrait être traité par le Parlement en février 2023. En cas d'approbation, la loi fera l'objet d'un référendum obligatoire.

Les [avant-projets de périmètres cantonaux des agglomérations](#) de Bulle et Fribourg ont été mis en consultation en septembre 2022. Les communes qui seront incluses dans les périmètres retenus par le Conseil d'Etat auront deux ans pour élaborer les statuts des associations qui seront chargées d'élaborer et de mettre en œuvre les prochaines générations de projet d'agglomération.

La DIAF a en outre procédé à l'inspection formelle des préfectures, prévue par la loi sur les préfets.

4.3.1.1.2 Agriculture, alimentation, forêt et nature

Comme l'année précédente, l'année 2022 a été marquée par des conditions climatiques exceptionnelles. Contrairement à 2021 toutefois, les précipitations n'ont pas été excessives, mais bien trop faibles en début d'été, ce qui a notamment touché la production fourragère. Comme en 2015 et 2018, le recours à des hélicoptères de l'armée a été nécessaire pour approvisionner en eau certains alpages. Heureusement, l'automne extrêmement chaud et vigoureux a compensé certaines pertes. Une motion demandant au Conseil d'Etat le versement de 5 millions de francs à fonds perdu aux agriculteurs touchés par la sécheresse et de mettre à disposition 5 millions de francs sous forme de prêts a été rejetée par le Grand Conseil. Le Conseil d'Etat proposait d'augmenter en revanche les subventions pour l'approvisionnement en eau des alpages et pour les systèmes d'irrigation.

La poursuite du développement de la politique agricole fédérale 22+ a été le sujet politique dominant de 2022. Après la suspension de la politique agricole (PA) au Parlement fédéral en 2021, le Conseil fédéral a présenté un nouveau rapport qui prévoit le développement d'une politique agricole et alimentaire intégrée à moyen terme jusqu'en 2030. Cette politique devrait avoir un effet sur toute la chaîne de valeur. Le Parlement a traité du rapport en automne et en hiver, et suivi le Conseil fédéral sur les éléments principaux.

La mise en œuvre de la stratégie alimentaire en étroite collaboration avec la Direction de l'économie, de l'emploi et de la formation (DEEF) et le cluster Alimentation&Nutrition donne une première impulsion positive et soutient l'objectif du Conseil d'Etat de positionner le canton comme leader du secteur alimentaire. La remise du Prix de l'innovation agricole au développeur d'un robot qui combat les mauvaises herbes avec des rayons laser témoigne également du climat d'innovation dans le secteur alimentaire fribourgeois. Avec la fusion de Grangeneuve et du Service de l'agriculture au 1^{er} janvier 2022, une nouvelle étape dans le développement du campus Grangeneuve Posieux a été franchie. La nouvelle Section Agriculture de Grangeneuve combine conseil et exécution sous un même toit et vise à soutenir le plus efficacement possible les agriculteurs dans les nombreux défis qu'ils rencontrent, notamment la réduction des pesticides et des nutriments, le changement climatique, la biodiversité et l'augmentation des coûts des ressources de production.

Les sujets les plus importants ont été intégrés dans le programme gouvernemental 2022-2026 et l'état de mise en œuvre est décrit dans le chapitre correspondant du rapport du Conseil d'Etat. L'élaboration de la stratégie cantonale biodiversité par le Service des forêts et de la nature, mise en consultation en 2022 et dont l'adoption est prévue en 2023, est particulièrement à relever. Un plan d'action pour l'adaptation de la forêt au changement climatique a également été élaboré.

Les travaux de remise en état de la pisciculture d'Estavayer-le-Lac ont débuté. Un projet et un décret devraient être prêts d'ici fin 2023.

Sous la houlette du Service de la sécurité alimentaire et des affaires vétérinaires et en étroite collaboration avec Sanima et Grangeneuve, la stratégie de lutte contre la diarrhée virale bovine (BVD) a été poursuivie et le nombre de cas s'est stabilisé ou a diminué.

La transmission du décret de rénovation du Domaine des Faverges au Grand Conseil lors de la dernière séance du Conseil d'Etat en 2022 a bien clôturé l'année. Le Grand Conseil traitera du projet lors de la session de février 2023.

4.3.1.1.3 Autorité foncière cantonale (AFC)

L'Autorité foncière cantonale (AFC) est chargée d'appliquer, en qualité d'autorité administrative de première instance, la loi fédérale sur le droit foncier rural du 4 octobre 1991 (LDFR). En outre, conformément aux compétences qui lui sont assignées par la loi du 24 février 1987 d'application de la loi fédérale sur le bail à ferme agricole (LBFA), elle est chargée de traiter les requêtes portant sur la durée du bail, sur l'autorisation d'affermage par parcelles d'entreprises agricoles, ainsi que sur les oppositions au fermage de baux à ferme agricole.

L'année 2022 a été marquée par la reconstitution de la commission et la nomination de Felix Baertschi, ingénieur agronome et agriculteur comme nouveau président suite à la démission de David Ecoffey, avocat. Le projet de modification de la loi d'application de la loi fédérale sur le droit foncier rural (LALDFR) a été discuté au Grand Conseil. Le projet prévoyait que la présidence de la commission soit assumée par la secrétaire juridique, employée de l'Etat, proposition qui n'a pas fait unanimité et le projet a été renvoyé au Conseil d'Etat notamment pour cette raison.

Les statistiques sur le type et le nombre de dossier traités par l'AFC se trouve sur le [site internet de la DIAF](#).

4.3.1.2 Service des affaires institutionnelles, des naturalisations et de l'état civil (SAINEC)

Concernant les **affaires institutionnelles**, l'année 2022 a été marquée par la mise en consultation externe et l'adoption par le Conseil d'Etat d'un [projet de loi modifiant la loi sur l'exercice des droits politiques](#) et d'autres lois en lien avec l'exercice des droits politiques, ainsi que par la mise en consultation d'un [projet de loi modifiant la loi sur les relations entre les Eglises et l'Etat](#).

Concernant les **naturalisations**, l'année 2022 a été marquée par la mise en place d'un « portail des communes », destiné à réaliser avec ces dernières l'ensemble des échanges nécessaires en lien avec les dossiers de naturalisation. Cette plateforme permet d'assurer un échange de données de manière sécurisée et répond aux normes les plus actuelles en la matière. La protection des données transmises est ainsi assurée. Après une phase pilote, le portail est pleinement opérationnel depuis l'automne/hiver 2022. En 2022, le SAINEC a traité 629 dossiers de naturalisation (467 ordinaires, 160 facilités et 2 facilités pour la 3^e génération).

L'année 2022 a été marquée, pour l'**état civil**, par l'introduction de deux nouvelles procédures majeures, en lien avec des modifications de la législation fédérale : le « mariage pour tous » et la possibilité de changer de genre par une déclaration personnelle devant l'officier ou l'officière de l'état civil.

- > *Changement de genre par simple déclaration* : Depuis le 1^{er} janvier 2022, les Suisses et Suissesses peuvent changer légalement de genre par une déclaration personnelle devant l'officier ou l'officière d'état civil. Concrètement, il suffit pour les personnes concernées de prendre un rendez-vous à l'état civil de leur choix. Lors du rendez-vous, elles doivent simplement justifier de leur identité ainsi que de leur domicile, formuler leur demande de changement, et demander aussi, si elles le souhaitent, un changement de prénom. Le SAINEC a enregistré 30 demandes de changement de genre en 2022.
- > *Introduction du « mariage pour tous »* : Le « [mariage pour tous](#) » a été introduit au niveau fédéral le 1^{er} juillet 2022. Depuis cette date, le SAINEC a ouvert 60 dossiers de mariage pour des couples de même sexe. Durant la même période, 61 dossiers de partenariats enregistrés ont été ouverts en vue de leur conversion en mariage (avec et sans cérémonie). La procédure de préparation au mariage pour tous est semblable à celle pour les mariages de couples hétérosexuels (1461 dossiers de mariage ouverts en 2022).

4.3.1.3 Service des communes (SCom)

L'année 2022 a débuté avec l'aboutissement formel de l'accueil de la commune bernoise de Clavaleyres dans le canton de Fribourg et de sa fusion avec Morat. L'acte officiel, en présence des représentant-e-s des autorités cantonales bernoises et fribourgeoises, de la Préfecture du Lac ainsi que des autorités de la commune de Morat et des anciennes autorités de Clavaleyres a eu lieu le 29 janvier 2022 à Clavaleyres.

Sur demande de la Direction, le Service des communes a traité pour le Conseil d'Etat la demande de la Préfecture de la Glâne de placer sous administration exceptionnelle une commune fribourgeoise (décision du Conseil d'Etat du 6 décembre 2022 concernant la commune d'Ecublens).

La mise en œuvre de l'application « FINSTA finances et statistiques », destinée à établir les statistiques financières des collectivités locales s'est poursuivie. Après le module « Péréquation financière » fonctionnel depuis septembre 2021, le module « Supervision financière » (statistiques financières) est en phase de tests, le module « Coefficients d'impôts » en phase de développement.

Le Service des communes a en outre examiné de nombreux projets de règlements communaux en vue de leur approbation, et délivré de nombreux conseils aux communes, notamment en matière de mise en œuvre de la nouvelle loi sur les finances communales.

4.3.1.4 Service des forêts et de la nature (SFN)

La Corporation forestière Moléson a été créée le 29 juin 2022. Les sept communes de Botterens, Broc, Bulle, Gruyères, Haut-Intyamon, Morlon et Le Pâquier se sont ainsi associées, avec l'Etat de Fribourg, pour gérer ensemble leurs forêts. Le but de cette nouvelle unité de gestion est de garantir, sur le long terme, une gestion durable des forêts publiques, dans le respect d'une sylviculture proche de la nature. Elle forme, avec un total de 3058 hectares de forêt productive, la plus grande structure du canton en termes de surfaces forestières publiques.

La présence du loup dans le canton de Fribourg a été confirmée, notamment en plaine. Des indices de présence de trois individus ont été trouvés dans la Broye et le Lac (M212), dans la Veveyse (M232) et dans les Préalpes (M298). Douze moutons ont été tués dans le canton (huit en plaine et quatre sur deux alpages). Ce nombre est en hausse après cinq ans où les attaques étaient peu nombreuses, voire inexistantes (toutes les statistiques sont en ligne sur [le site du SFN](#)). Au début du mois de novembre, un jeune bovin a dû être abattu à cause de ses blessures. Des mesures de protection (clôtures supplémentaires et chiens de protection) sont mises en place chaque année en zones d'estivages pour protéger les troupeaux. Une surveillance éventuelle de nuit peut être organisée par les gardes-faune. Les mesures et l'information sont assurées par le Groupe de coordination « Grands prédateurs », qui réunit les représentants des chasseurs et chasseuses, de l'agriculture, des ONG et du tourisme ainsi que des services de l'administration cantonale.

L'inventaire des géotopes d'importance cantonale (GIC) a été publié. Il s'agit d'une étude de base qui recense nonante-deux sites remarquables reflétant la diversité géologique et la richesse géomorphologique du canton. Cette liste d'objets, réalisée en collaboration avec l'Université de Fribourg, sera soumise à consultation publique lors de la prochaine modification du plan directeur cantonal. Les géotopes constituent des éléments remarquables du patrimoine naturel et paysager. Objets d'étude des sciences de la Terre, ils représentent aussi des lieux d'un grand intérêt didactique, propices à la transmission des connaissances scientifiques au plus grand nombre.

Suite à l'intégration de l'ancien Service de la nature et du paysage au Service des forêts et de la faune en 2019, le Service des forêts et de la nature a poursuivi sa mutation et a renforcé son service territorial par **l'engagement de trois spécialistes nature** (2 EPT) travaillant pour la protection de la nature et du paysage. Rattachés aux arrondissements forestiers basés à Grangeneuve, Rechthalten, Bulle et Romont, ces nouvelles forces de travail apportent un conseil et un soutien de proximité, notamment pour les communes.

La pratique du VTT a connu un essor très important durant la période Covid. Favorisée par l'utilisation de moteurs électriques, de nombreuses personnes se sont mis à la pratique de ce sport, avec comme conséquence une multiplication des sentiers et parcours, notamment en forêt. Le SFN s'est engagé, avec le soutien des communes concernées, pour une valorisation et régularisation de certains parcours existants, notamment dans le Grand Fribourg

et dans le district de la Glâne. Le résultat est la mise en place d'itinéraires officiels, attrayants, ce qui permettra de limiter en contrepartie les parcours inopportuns et non autorisés.

La nouvelle **Association des propriétaires forestiers privés du district de la Sarine (APFS)** a vu le jour dans le district de la Sarine. Elle a pour but de défendre les intérêts des propriétaires de forêts, d'initier des formes de collaboration et de mettre en place des structures de planification et d'exploitation durables en favorisant la collaboration avec les unités de gestion publiques et organisant la commercialisation des bois, notamment en matière de bois énergie. Tous les propriétaires forestiers privés ayant des forêts dans le district de la Sarine peuvent en être membres. La mobilisation du bois dans les forêts privées est une démarche indispensable pour répondre à la demande de bois-énergie grandissante.

4.3.1.5 Service de la sécurité alimentaire et des affaires vétérinaires (SAAV)

Le [SAAV](#) a principalement pour missions de veiller, par ses inspections et analyses, à ce que les denrées alimentaires, l'eau potable, les eaux de piscine et de plage et les objets usuels ne mettent pas en danger la santé des consommateurs et des consommatrices du canton de Fribourg ou ne les trompent. Il veille au bien-être et à la santé des animaux pour eux-mêmes et à l'avantage de l'homme en luttant contre les épizooties et les zoonoses.

Durant l'année 2022, les efforts dans le sens de la digitalisation et du zéro papier se sont poursuivis. Ainsi, le [laboratoire](#) a terminé, en collaboration avec la section [santé animale](#), le déploiement du DGWeb Vet, un portail digital permettant la transmission automatique vers le SAAV de toutes les données liées aux prélèvements. Des formations ont été dispensées dans le cadre de l'implémentation de cet outil. A la fin de l'année, ce sont 20 cabinets de vétérinaires mandatés qui transmettent désormais électroniquement leurs demandes. En 2023, le DGWeb Eaux permettra de faire de même avec les échantillons d'eau potable prélevés par les fontainiers communaux.

Au niveau juridique, le Service a eu l'avantage, durant l'année écoulée, d'être consulté sur 23 projets de révision législatifs. Il a également participé, pour la DIAF, à la rédaction de la réponse à cinq instruments parlementaires ainsi qu'à trois projets législatifs qui consistaient en l'élaboration de l'ordonnance DIAF sur le personnel auxiliaire du SAAV et la modification de la loi cantonale sur les chiens ainsi que de son règlement suite à la motion déposée et développée le 14 octobre 2020 par les députés Messieurs Morel et Collaud.

Pour donner suite à la modification de l'ordonnance concernant l'abattage d'animaux et le contrôle des viandes (OAbCV) en 2021, les premières autorisations pour [la mise à mort à la ferme et au pré](#) pour la production de viande ont été délivrées. Cette pratique, soumise à autorisation du SAAV, permet d'effectuer le début de l'abattage, soit l'étourdissement et la saignée, sur l'exploitation de provenance de l'animal. La carcasse doit ensuite être transportée vers un abattoir autorisé pour cette pratique où se déroulent les activités d'abattage subséquentes. En 2022, le Service a délivré une première autorisation.

Au niveau des [épizooties](#), il est à noter que [deux études sur la BVD](#) sont parues en 2022, mandatées par le SAAV et Grangeneuve. Elles ont permis une analyse plus fine des mesures BVD à mettre en place. La situation est désormais stabilisée et montre un [léger infléchissement](#). La responsabilité et la vigilance des détenteurs restent centrales et tout relâchement est à proscrire au niveau de la biosécurité. Le nombre d'annonces pour la BVD a une nouvelle fois diminué (14 en 2022 contre 19 en 2021) et 21 878 analyses ont été effectuées par amplification génétique en temps réel (PCR) pour la recherche de ce virus.

Pour le [laboratoire de chimie](#), l'année 2022 a été marquée par l'évaluation, l'acquisition et l'installation du nouveau chromatographe à gaz couplé à un détecteur de spectrométrie de masse tandem (GC-MS/MS). Avec cet instrument, le laboratoire de chimie va pouvoir compléter son portfolio d'analyse des micropolluants volatiles, et répondre ainsi au besoin stratégique de développer les compétences en analyse de micropolluants dans l'eau potable.

L'inspection des [denrées alimentaires](#) et [objets usuels](#) (IDO) a effectué en 2022 un total de 1387 inspections (contre 1384 en 2021) dans les plus de 4000 établissements alimentaires du canton connus du SAAV. Le taux d'inspections non conformes (70 %) est comparable à celui de 2021 (69 %). Ces inspections, effectuées la plupart du temps sans annonce préalable, se sont faites en majorité dans les établissements de restauration (55 % des inspections effectuées en 2022 – à comparer avec une proportion de 52 % en 2021), suivis par les commerces (28 %, contre 27% en 2021), les entreprises artisanales (fromageries, boucheries, boulangeries, etc. – 16 %) et les industries (1 %).

4.3.1.6 Conférence des préfets

De manière générale, les préfets et la préfète relèvent les réflexions quant à la réforme de la gouvernance des régions en cours depuis 2020 qui ont abouties en 2022 à une campagne d'information à laquelle les préfets ont contribué en apportant leur vision. De plus, les préfets et la préfète ont continué à adapter la dotation des préfectures tenant compte de l'évolution des dossiers et de la complexité de ceux-ci, ainsi que de la *revalorisation de la fonction du lieutenant de préfet*. Finalement, la situation liée au *Covid-19*, ainsi que la *guerre en Ukraine* et ses répercussions sur l'afflux de réfugiés ukrainiens et sur l'approvisionnement énergétique ont impacté les activités des préfectures en 2022. Cela implique une flexibilité, respectivement, reste un défi permanent pour les préfectures tant au niveau de la répartition du temps de travail consacré à la gestion des tâches courantes qu'au niveau des charges de travail additionnelles.

En relation avec les différentes Directions de l'Etat, les préfets et la préfète relèvent les points suivants :

DFAC. Les préfets et la préfète ont été sollicités en lien avec l'organisation générale des établissements, en raison de leur implication dans les cycles d'orientation (*CO*).

DSJS. Suite à l'entrée en vigueur de la *nouvelle législation sur les lotos* le 1^{er} janvier 2021, il a été constaté que les lotos avec gains en espèces étaient dans l'impossibilité de respecter de manière effective les nouvelles règles fédérales. Dans la perspective de trouver une solution, de nombreux échanges sont intervenus entre les préfectures et les organisateurs et organisatrices. Les préfets et la préfète ont, en outre, été particulièrement actifs dans la mise en œuvre de la Loi sur la défense incendie et les secours (*LDIS*) en raison de leur responsabilité de mettre en œuvre le groupement des communes en associations au 1^{er} janvier 2023. Concernant les *ordonnances pénales* en constante augmentation, un groupe de travail a été mis en place durant l'année 2022 afin de faciliter la facturation entre les préfectures et la gendarmerie. Finalement, suite au *rapport du Conseil de la magistrature*, le manque de moyen à disposition des préfectures a été relevé.

DIAF. Le personnel des préfectures a, à nouveau, été sollicité lors des différents *scrutins* communaux, cantonaux et fédéraux, pour la coordination et l'exécution des tâches légales. Au niveau *communal*, les préfets et la préfète ont été amenés à prendre des mesures particulières envers plusieurs exécutifs communaux. Ils ont, par ailleurs, inspecté plusieurs administrations communales, ont été occupés par plusieurs projets de fusions de communes et finalement ont assermenté nombre de conseillers communaux et généraux. Les préfectures sont finalement très impliquées dans la révision générale de la loi sur les communes lancée en 2022.

DEEF. Outre la collaboration constante aux activités de coordination d'*Innoreg FR*, les préfectures ont été sollicitées pour la mise en application de la *nouvelle loi sur le tourisme*, entrée en vigueur le 1^{er} janvier 2022.

DSAS. Les préfets et la préfète ont poursuivi la mise en œuvre, dans les districts, du concept cantonal Senior+ et la création des réseaux médico-sociaux. Les préfets et la préfète ont pris note de l'autorisation de pratiquer dans le canton de Fribourg octroyée à l'AsFam, délivrée par la DSAS. Cela va inciter les préfets et la préfète à proposer une modification des règlements dans les districts en raison de la problématique de l'éventuel cumul des *indemnités forfaitaires* et du salaire d'un *proche-aidant*. Les préfets et la préfète sont finalement préoccupés par l'augmentation des *charges au niveau des EMS* et par l'indexation des frais.

DFIN. En relation avec l'*impôt sur la détention des chiens*, le processus de facturation et de suivi avec décharge des préfectures est en cours.

DIME. Les préfets et la préfète se sont investis dans le cadre des *plans directeurs régionaux*, tout en relevant les contraintes et les limites dans l'affectation des zones en relation avec le caractère figé sur le long terme des plans directeurs régionaux. Bien que satisfaisant, le programme Fribourg autorisation de construire (*FRIAC*) doit encore évoluer afin de mieux répondre aux besoins des communes et des préfectures. Finalement, les séances entre les représentants du Service des constructions et de l'aménagement (SeCA) et des préfectures se sont poursuivies, dans le but d'harmoniser le traitement des demandes de *permis de construire*.

4.3.1.7 Grangeneuve

Pour Grangeneuve, [le Programme gouvernemental du Conseil d'Etat fribourgeois pour la législature 2022-2026](#) a des répercussions très concrètes et positives. En 2022, cela s'est traduit par un engagement important tant aux niveaux du développement de ses infrastructures que de ses activités.

Ainsi, le projet d'assainissement et de transformation de La Grange Neuve a connu des étapes importantes. En effet, suite à l'aval donné par le Conseil d'Etat au crédit d'étude de 2,3 millions de francs, puis de son acceptation par le Grand Conseil en automne 2021, une procédure de mandat d'étude parallèle a été lancée en mai 2022. Trois équipes pluridisciplinaires ont été sélectionnées et un collège d'experts et d'expertes choisira l'équipe lauréate au printemps 2023.

En mars 2022, le chantier pour la construction de l'installation de biogaz a pu démarrer en partenariat avec la Haute école des sciences agronomiques, forestières et alimentaires (HAFL – Zollikofen). Avec cette installation, Grangeneuve entend ouvrir la voie à une nouvelle génération d'installations. A terme, elle doit permettre la production d'énergie renouvelable avec peu, voire aucun cosubstrat, ce qui réduira le recours à l'énergie grise, comme le transport de ces cosubstrats, mais aussi le risque pour la fertilité des sols à long terme. De plus, au-delà de son utilisation professionnelle, le monitoring technique et économique de l'installation de Grangeneuve permettra de s'assurer que de telles installations remplissent aussi les critères de durabilité pour les privés qui en réaliseraient chez eux. Sa mise en route s'étalera de manière progressive sur 40 jours, entre les mois de février et mars.

Le grand chantier d'assainissement, d'isolation des bâtiments, de rénovation des infrastructures vitivinicoles et d'améliorations des espaces d'accueil et de dégustation du [Domaine des Faverges](#) a franchi presque toutes les étapes administratives et politiques. En décembre 2022, le Conseil d'Etat a adressé un [message au Grand Conseil](#) lui demandant d'accepter le crédit d'engagement nécessaire pour assurer les travaux. Sous réserve de l'obtention de l'autorisation de construire, le début du chantier est prévu à l'été 2023.

La concrétisation de la [Stratégie agroalimentaire](#), qui veut positionner le canton de Fribourg comme leader de ce secteur, est également un élément important de ce programme gouvernemental. Grangeneuve, de par sa [mission](#), y joue de fait un rôle direct. Dans le but de le renforcer un peu plus, son directeur, Pascal Toffel, s'est engagé en tant que vice-président du [Cluster Food & Nutrition](#), aux côtés de Jerry Krattiger, Directeur de la **Promotion** économique du canton de Fribourg (PromFR). Elus lors de l'Assemblée générale du 14 juin, ces nominations à des postes-clefs de cette association active dans le domaine aux niveaux régional et national concrétise un peu plus la stratégie et renforce les synergies entre les différents acteurs. Dans ce cadre-là, Grangeneuve a géré un projet pilote visant à réduire la fertilisation azotée des cultures grâce à l'utilisation de drones et le Restaurant de Grangeneuve est devenu un lieu de tests de consommateurs et consommatrices grandeurs nature. Cette dernière démarche a été initiée via le [Food and Farm Living Lab](#), un des trois programmes phares de la stratégie cantonale.

Grangeneuve s'implique aussi fortement dans la mise en œuvre du plan de mesures du [Plan Climat cantonal](#) et de la stratégie de développement durable. L'objectif est de trouver des solutions pour s'adapter aux défis climatiques d'une part et, d'autre part, de réduire l'impact de l'agriculture en termes d'émissions de CO2 ou de gaz à effets de serre. Grangeneuve, en tant que centre de compétences pour la formation, le conseil et l'exécution dans le domaine de l'agriculture, ainsi que de ses contacts privilégiés avec les agriculteurs et agricultrices, se charge de transmettre les informations nécessaires non seulement à la compréhension des attentes découlant de ce plan, mais aussi sur les avancées techniques.

La mise en place du Plan d'action cantonal visant à réduire l'utilisation [des produits phytosanitaires dans les domaines agricole et non agricole](#) pour les années 2022 à 2025 est également en cours. Ce plan d'action s'inscrit dans la continuité du Plan d'action Produits phytosanitaire de la Confédération et de l'objectif stratégique fédéral de réduire de moitié les risques liés à ces produits d'ici à 2027. Les actions ont porté sur des activités permettant de réduire concrètement l'utilisation de tels produits, ainsi que sur le conseil direct aux agriculteurs et agricultrices et des mesures financières incitatives. (voir [Service phytosanitaire cantonal](#))

Début janvier 2022, la fusion du Service de l'agriculture (Sagri) et de l'Institut agricole de Grangeneuve (IAG) est entrée en vigueur. Sous la nouvelle Section agriculture de Grangeneuve sont regroupées toutes les activités dédiées au monde agricole, du conseil à l'exécution, de la formation aux expertises. La fusion a pour objectif d'optimiser les processus et d'offrir des prestations adaptées aux besoins des familles paysannes fribourgeoises. Côté formation, il est très réjouissant de constater que le nombre d'élèves pour les différents métiers enseignés sont légèrement à la hausse.

Grangeneuve a organisé un certain nombre d'événements durant l'année 2022. A relever celui de la [Fête du Paysage et des Jardins](#) les 14 et 15 mai, fruit d'une collaboration entre les sections romandes de JardinSuisse. Durant la fête se déroulaient les RegioSkills pour les apprenti-e-s paysagistes. Le binôme représentant JardinSuisse Fribourg s'est imposé et a décroché son ticket pour participer aux [SwissSkills](#), soit le niveau national. Plus de 4000 visiteurs et visiteuses sont venu-e-s profiter des diverses animations. Lors des [SwissSkills 2022](#) qui se sont tenus à Berne en septembre, Grangeneuve était représentée par treize élèves provenant des filières agricole (3), horticole (2) et lait (8). Quatre de la filière lait ont atteint la finale et un a décroché une 3^e place.

Grangeneuve publie chaque année un [rapport annuel](#) dédié, téléchargeable sur Internet.

4.3.1.8 SANIMA

L'année 2022 marque le début d'une nouvelle période législative, trois membres de la commission administrative de [Sanima](#) ayant atteint le nombre maximum de mandats (Eric Bapst, Dominique Zamofing et Gérald Poffet) ont été remplacés par trois nouveaux (Stéphane Gaillard, Philippe Bapst, et Jonas Aebischer). Le choix des membres répond à des critères de représentation linguistique, régionale et d'espèce animale. Cela garanti une adéquation entre des membres et l'ensemble des détenteurs et détentrices d'animaux assuré-e-s du canton.

Sanima a collaboré à la mise en place d'une couverture pertes de gains complémentaire aux couvertures obligatoires. A rappeler que Sanima, sur la base des ordonnances qui la régit, ne couvre pas les pertes de gains en cas d'épizooties. Un nouveau produit a été développé et est proposé par l'Union des paysans fribourgeois (UPF) et Axa qui donne la possibilité aux éleveurs bovins de couvrir la perte économique en cas de botulisme, salmonellose et d'autres maladies, sauf la BVD qui n'a pas pu être incluse à cette proposition.

Lutte contre les épizooties : La [lutte contre la BVD](#) constitue toujours le plus gros enjeu de cette année. Suite aux résultats des deux études publiées, le groupe de réflexion en collaboration avec le SAAV, Grangeneuve ont décidé de mettre en place sept nouvelles mesures pour éradiquer la maladie dans le canton. Sanima finance notamment les analyses de dépistage et de suivi mais aussi les exploitations nouvellement touchées par un appui vétérinaire ciblé afin de bien comprendre les enjeux de la maladie et de mettre en place un dispositif de lutte adapté à chaque structure d'exploitation. Le nombre d'exploitations touchées et d'animaux indemnisés a reculé en 2022 par rapport à 2021, mais reste à un niveau élevé et oblige à ne pas relâcher les efforts.

Deux autres épizooties majeures font l'objet d'une attention particulière, la peste porcine et la [grippe aviaire](#).

Pour la première, aucun cas n'est survenu sur le territoire national mais le nombre de cas est élevé en Europe et dans nos pays voisins, notamment en Allemagne. Cela nous oblige à nous préparer et à prendre le maximum de précaution. Outre les campagnes d'informations et de prévention, un nouvel [exercice a été pratiqué par l'équipe d'intervention en cas d'épizootie au niveau cantonal](#) en collaboration avec le SAAV, le SFN, la Protection civile (PCi) et la Police cantonale (PoIC) afin d'améliorer nos procédures et d'entraîner l'ensemble des intervenants en cas de contamination d'une exploitation porcine.

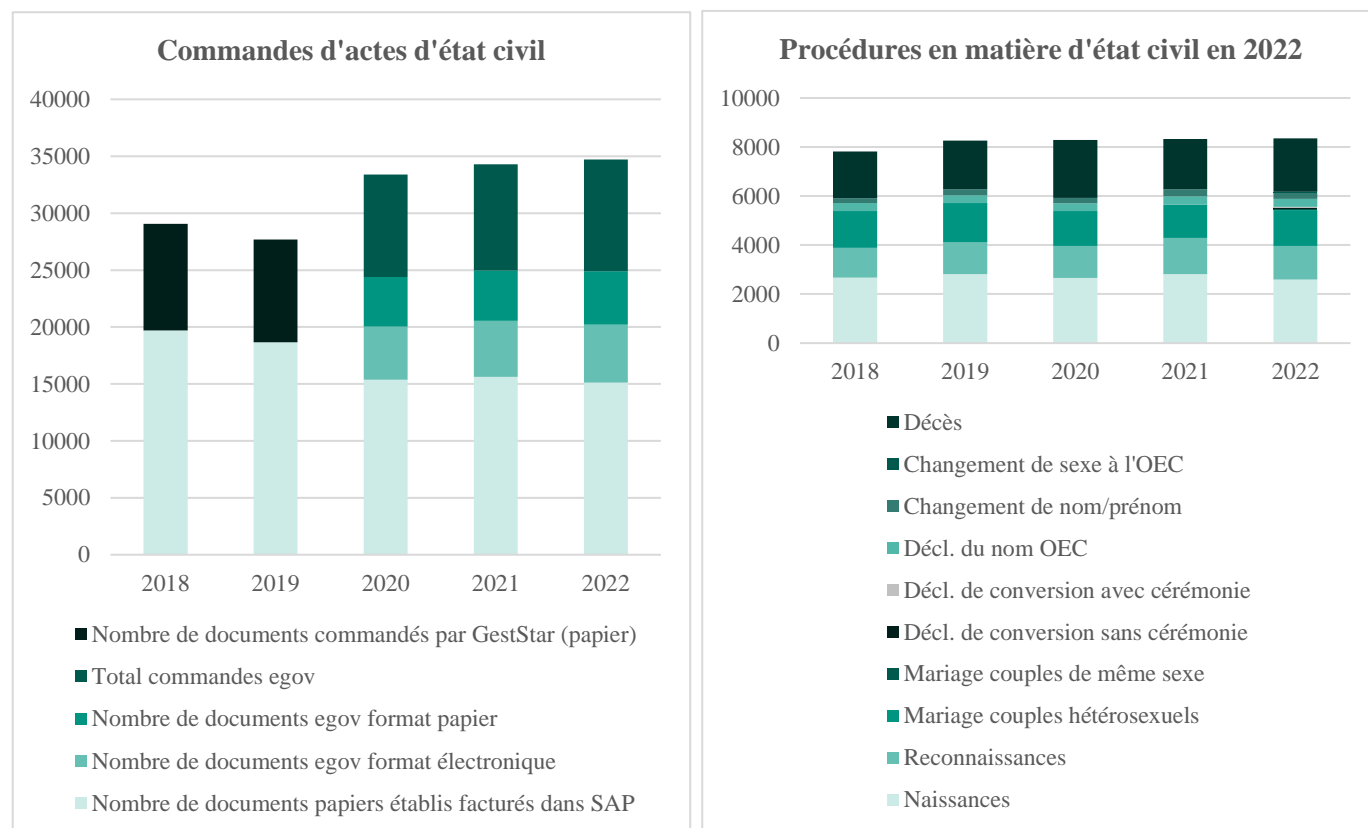
Pour la deuxième, des cas ont été découverts en fin d'année en début de période de migration sur des oiseaux sauvages. Une nouvelle variante du virus et une situation européenne très problématique ont contraint les autorités sanitaires à mettre l'ensemble de la Suisse sous mesures de protection. L'ensemble des détenteurs fribourgeois et détentrices fribourgeoises de hobby ou professionnels doivent mettre en places des mesures de biosécurité pour protéger leurs animaux. Le but est d'éviter tout contact entre les oiseaux sauvages et les volailles domestiques afin d'éviter toute contamination.

Le réseau des centres de collecte pour l'élimination des sous-produits animaux géré par Sanima contribue d'une part à la prise en charge professionnelle des sous-produits animaux sur le territoire cantonal mais est aussi un outil de surveillances des épizooties. La gestion des coûts de fonctionnement des six centres cantonaux et l'amélioration des coûts de prise en charge et de traitement et valorisation des sous-produits par GZM permet de proposer aux détenteurs une baisse des primes de 5 % pour 2023.

4.3.2 Chiffres clefs

4.3.2.1 SAINEC

L'évolution globale de l'activité de l'état civil entre 2018 et 2022 est présentée dans les deux tableaux ci-après :



4.3.2.2 SANIMA

Nombre d'animaux assurés par Sanima en 2022 (données du recensement agricole)

Bovins	Equidés	Porcs	Ovins	Caprins	Abeilles	Volaille	Poissons	Daims et cerfs rouges détenus en enclos		Lamas et alpagas	
Effectif	Effectif	Effectif	Effectif	Effectif	Colonies	Effectif	Poids en kg	Daims	Cerfs rouges	Lamas	Alpagas
131 491	6706	71 381	18 171	5347	10 024	2 320 107	86 621	282	578	58	196

4.3.2.3 Etat du personnel

Pouvoirs – Directions Centres de charges		Comptes 2022 EPT	Comptes 2021 EPT	Ecart EPT
Direction des institutions, de l'agriculture et des forêts		453,04	450,16	2,88
Administration centrale		285,71	283,89	1,82
3400 / ICAS	Secrétariat général	11,59	11,47	0,12
3405 / ETCI	Service des affaires institutionnelles, des naturalisations et de l'état civil	28,75	30,34	-1,59
3410 / PREF	Préfectures	44,99	44,03	0,96
3415 / DECO	Service des communes	7,9	7,79	0,11
3425 / AGRI	Service de l'agriculture	27,33	27,54	-0,21
3430 / OVET	Service de la sécurité alimentaire et des affaires vétérinaires	85,89	86,23	-0,34
3445 / SFOR	Service des forêts et de la nature	77,76	74,84	2,49
3460 / VILA	Vignobles de Lavaux	1,5	1,65	-0,15
Secteurs spéciaux, établissements divers		167,33	166,27	1,06
3440 / IAGR	Institut agricole de l'Etat de Fribourg	167,33	166,27	1,06

4.3.2.4 Fluctuation du personnel

Pouvoirs – Directions Centres de charges		Fluctuation 2022 %	Fluctuation 2021 %
Direction des institutions, de l'agriculture et des forêts		8,07	11,66
3400 / ICAS	Secrétariat général	-	5,42
3405 / ETCI	Service des affaires institutionnelles, des naturalisations et de l'état civil	16	23,57
3410 / PREF	Préfectures	7,02	14,10
3415 / DECO	Service des communes	-	-
3425 / AGRI	Service de l'agriculture	3,7	6,72
3430 / OVET	Service de la sécurité alimentaire et des affaires vétérinaires	11,38	8,23
3445 / SFOR	Service des forêts et de la nature	10,16	14,83
3440 / IAGR	Institut agricole de l'Etat de Fribourg	6,46	11,81

Explications complémentaires du calcul de la fluctuation sous le point [3.4.2](#).

[Plus de chiffres clés sur les entités de la DIAF](#)

4.4 Direction de l'économie, de l'emploi et de la formation professionnelle DEEF

4.4.1 Faits marquants de l'activité de la Direction

4.4.1.1 Direction et Secrétariat général

Durant la première moitié de l'année 2022, la pandémie Covid-19 a continué à impacter les activités de la Direction de l'économie, de l'emploi et de la formation professionnelle (DEEF) et de ses services. En effet, une dernière ordonnance sur les mesures économiques destinées à lutter contre les effets du coronavirus par un soutien aux cas de rigueur (OMEQR Covid-19 22) a été adoptée en mai pour soutenir les entreprises touchées durant le premier trimestre.

Ensuite, le risque de pénurie énergétique a pris le relais de la pandémie comme sujet prépondérant. Ainsi, la DEEF a répondu à de nombreuses sollicitations, en particulier dans le cadre des instruments parlementaires au sujet de l'énergie et des consultations de la Confédération sur les mesures de gestion réglementée prévues en cas de pénurie grave de gaz et d'électricité.

Sous l'égide de l'Organe cantonal de conduite (OCC), un [Etat-major Energie](#) a été mis sur pied au sein de la DEEF pour accompagner les communes et les entreprises dans leur préparation à d'éventuels contingentements voire délestages durant l'hiver 2022/2023 et pour sensibiliser la population aux économies d'énergie.

Bien que ces deux sujets aient fortement influencé l'activité de la Direction en 2022, celle-ci n'en a pas moins poursuivi ses travaux usuels. Ces travaux ont notamment abouti à l'acceptation, par le Grand Conseil, de la [loi sur la Haute Ecole spécialisée de Suisse occidentale//Fribourg](#) qui concernait le financement et l'utilisation des fonds de recherche appliquée & développement.

Enfin, le Secrétariat général a soutenu son Conseiller d'Etat-Directeur durant son année présidentielle particulièrement riche en manifestations.

4.4.1.2 Collaborations intercantionales (relations intercantionales au niveau de la Direction)

En 2022, la **Conférence des chefs des départements cantonaux de l'économie publique (CDEP)** a traité notamment :

- > de la guerre en Ukraine et ses répercussions économiques ;
- > de la promotion de la place économique suisse ;
- > de l'approvisionnement économique du pays en vue d'une éventuelle pénurie d'énergie ;
- > de la politique européenne ;
- > de l'encouragement de l'innovation en Suisse.

La **Conférence des chefs des départements cantonaux de l'économie publique de Suisse occidentale (CDEP-SO)** a traité notamment :

- > des mesures Covid-19 destinées à atténuer les conséquences économiques en 2022 ;
- > des conséquences sur le tissu économique de la guerre en Ukraine ;
- > des conséquences de l'arrêt des négociations sur l'accord-cadre institutionnel ;
- > de la crise énergétique.

La **Conférence des directeurs cantonaux de l'énergie (EnDK)** a traité notamment :

- > de la sécurité d'approvisionnement en énergie et de la situation de pénurie ;
- > de la révision de la loi sur l'énergie (accélération des procédures) ;
- > du mécanisme de sauvetage des entreprises du secteur de l'électricité.

En 2022, le **Comité gouvernemental de la HES-SO** a traité notamment des questions suivantes :

- > des conséquences de la non-association de la Suisse à Horizon Europe ;
- > du bouclage financier final 2021 et du budget final 2023 ;
- > de la suite à donner au rapport d'audit organisationnel de la HES-SO.

4.4.1.3 Promotion économique du canton de Fribourg (PromFR)

En 2022, la Promotion économique du canton de Fribourg (PromFR) a concrétisé 41 projets qui conduiront à la création de près de 600 emplois ces cinq prochaines années et qui généreront des investissements de l'ordre de 140 millions de francs. De plus, les actions de la PromFR ont déployé leurs effets sur près de 1900 emplois existants qui s'en retrouvent ainsi renforcés.

En outre, aux trois quarts du Programme de mise en œuvre (PMO) 2020-2023 de la Nouvelle Politique Régionale (NPR), l'année 2022 a permis l'approbation de 15 projets.

La PromFR a été impliquée de manière active dans plusieurs conseils et comités (Bluefactory, Fri Up, Greater Geneva Bern area (GGBa), Switzerland Innovation Park West EPFL, Cluster Food & Nutrition, Swiss Food & Nutrition Valley entre autres). Elle a poursuivi sa collaboration avec les partenaires de la Région Grand Est en France sur des sujets liés à la bioéconomie. Le Cluster Food & Nutrition a quant à lui mis en place trois programmes phares faisant partie de la stratégie agroalimentaire du canton : valorisation des biomasses, l'agriculture 4.0 et le Food & Farm Living Lab.

La PromFR a encore été sollicitée en 2022 par la mise en œuvre du dernier volet des aides cas de rigueur en lien avec la crise Covid.

L'année 2022 a également été marquée par les événements suivants :

- > accueil du tout premier Suisse Fondue Festival Fribourg avec 15 000 personnes présentes ;
- > remise du Prix à l'innovation honorant l'innovation dans les domaines de la bioéconomie et la nutrition (Neuria Digital Therapeutics), de l'industrie 4.0 et de la sécurité des batteries de véhicules électriques (Comet Group) et de la durabilité (PMF-System) ;
- > célébration des 50+ ans d'activités de PromFR ;
- > lancement du nouveau branding territorial : « Fribourg, terre de valeurs » ;

Enfin, la PromFR a contribué au processus d'implantation d'un très grand projet industriel de la société Rolex avec 1 milliard de francs d'investissements prévus et quelque 2000 emplois et de nombreuses places d'apprentissage. Ce projet n'est pas comptabilisé dans le rapport annuel 2022 de la PromFR, car le démarrage effectif du projet n'aura lieu qu'en 2023.

4.4.1.4 Service public de l'emploi (SPE)

Assurance-chômage : le marché du travail fribourgeois a fait preuve d'une très forte résilience dès la fin des mesures Covid en février 2022. Malgré un contexte économique perturbé par la guerre en Ukraine et le spectre de la crise énergétique, le taux moyen annuel du chômage s'est affiché à un taux historiquement très bas de 2,3 %. A l'échelle nationale, le taux s'élève à 2,2 %.

- > La baisse importante du chômage a nécessité un ajustement des moyens et dotations en personnel.
- > Les Offices régionaux de placement (ORP) et la Logistique des mesures du marché du travail (LMMT) ont dû adapter la prise en charge des bénéficiaires et les mesures qui leur sont proposées pour répondre aux nouvelles demandes du marché du travail (pénurie dans certains secteurs, profils des demandeurs et demandeuses d'emploi plus complexes, etc.).
- > Le développement des prestations en ligne s'est poursuivi en collaboration avec le secrétariat d'Etat à l'économie (inscription au chômage, preuves de recherches d'emploi, entretiens vidéo, etc.).

Marché du travail : dans le cadre de l'application de la réforme de la loi sur l'emploi et le marché du travail (LEMT), le Service public de l'emploi (SPE) a prononcé ses premières mesures de contraintes administratives en interdisant les accès à un chantier à une entreprise de construction et à ses sous-traitants et en ordonnant la fermeture d'un atelier de carrosserie dans le sud du canton.

- > Une campagne de sensibilisation pour la [protection de la maternité sur le lieu de travail](#) a été menée à bien par l'inspection du travail. Une deuxième campagne a été lancée, qui a pour but la sensibilisation du personnel soignant, en particulier celui des EMS, lors du transport de patients.
- > Le SPE a accueilli Sandrine Spina, nouvelle cheffe de la section Marché du travail depuis le 1^{er} février 2022.

Section juridique : l'éclatement de la guerre en Ukraine, en plus des conséquences de la crise Covid, ont pesé sur les carnets de commandes de certaines entreprises fribourgeoises. Le Service a ainsi continué à traiter un nombre notable de demandes d'indemnité pour réduction de l'horaire de travail (RHT) en 2022.

- > La section a travaillé en particulier sur la simplification et l'harmonisation du traitement des refus d'emploi. Ceci a abouti à la mise en place d'une coordination des procédures avec les ORP.
- > Le SPE a accueilli Sylvie Contat, nouvelle cheffe de la section juridique depuis le 1^{er} février 2022.

4.4.1.5 Caisse publique de chômage (CPCh)

La Caisse publique de chômage (CPCh) est une unité rattachée administrativement à la Direction de l'économie, de l'emploi et de la formation professionnelle. Elle est ouverte aux assuré-e-s domiciliés dans le canton pour leur fournir les prestations prévues par la législation fédérale sur l'assurance-chômage. En outre, elle est à la disposition des entreprises sises dans le canton pour verser à l'intention des travailleurs et travailleuses touchés, quel que soit leur lieu de domicile, les indemnités en cas de réduction de l'horaire de travail et les indemnités en cas d'intempéries. Elle est enfin seule compétente pour verser des indemnités en cas d'insolvabilité. Elle a également le mandat de déterminer le droit à la subvention de la perte de gain maladie pour l'ensemble des demandeurs et demandeuses d'emploi du canton de Fribourg.

Après une année 2021 encore impactée par la pandémie de Covid-19, les indemnités versées ont globalement baissé de 46 % en 2022, compte tenu de l'importante diminution des décomptes de RHT. Suite à la décision du Tribunal fédéral des assurances sociales, le traitement des paiements rétroactifs en cas de RHT pour les parts de vacances et de jours fériés des années 2020 et 2021 a grandement mobilisé le service spécialisé dédié aux entreprises.

Quant aux indemnités journalières de l'assurance chômage, elles ont diminué d'environ 23 % du fait d'un taux de chômage relativement bas en comparaison aux dernières années.

Enfin, la Caisse publique de chômage a notifié 3879 décisions de première instance. Elle a soumis au SPE huit cas pour examen.

4.4.1.6 Service du registre du commerce (SRC)

En collaboration avec le Secrétariat de cyberadministration, le Service du registre du commerce (SRC) poursuit l'avancement de son prochain projet de digitalisation, soit l'inscription d'entreprises individuelles au guichet virtuel de l'Etat de Fribourg. Ce projet s'inscrit dans la modernisation du registre du commerce selon les lignes directrices de l'Ordonnance sur le registre du commerce (ORC).

Le guichet virtuel de cyberadministration permet notamment à ses utilisateurs et utilisatrices d'[inscrire et de gérer des personnes morales](#). Toute inscription doit être validée par une entité compétente. Ainsi et ce depuis octobre 2021, les inscriptions dans le guichet virtuel des entreprises et des sociétés inscrites au registre du commerce du canton de Fribourg sont traitées et vérifiées par le SRC.

Puis, il est important de souligner que depuis le 1^{er} janvier 2021, le registre du commerce est tenu de prendre contact avec toute entité juridique n'ayant subi aucune modification de leur extrait depuis dix ans afin de vérifier l'exactitude de leurs données. En début d'année 2022, le SRC a appliqué cette nouvelle obligation légale fixée à l'art. 157 ORC. Ceci a permis au Service d'identifier des carences sur certaines sociétés inscrites dans le canton de Fribourg et ainsi initier au besoin une procédure de sommation à leur rencontre et obtenir in fine leur dissolution conformément à l'art. 731b CO. Un grand nombre d'inscriptions ont été effectuées en lien avec cette nouvelle obligation légale.

Le SRC fait partie des partenaires pilotes du [Référentiel cantonal](#) concernant les données de référence des établissements et entreprises (EE) par la mise à disposition des données publiques relatives aux inscriptions au registre du commerce. De ce fait, l'obligation légale évoquée précédemment permettra en amont de la mise en service du Référentiel cantonal de contrôler que les inscriptions au registre du commerce sont toujours conformes aux faits et ainsi délivrer des données actuelles.

De plus, le SRC a également contribué à la formation continue de son personnel en organisant diverses formations.

Comme à l'accoutumée, le Service a participé aux séances de travail semestrielles d'un groupe d'offices de registres de commerce alémaniques, soit de Zurich, Argovie, Soleure, Bâle-Ville et Bâle-Campagne, Berne et Haut-Valais. Ces séances ont pour but de discuter des questions juridiques liées aux inscriptions. Dans ce même but, le Service du registre du commerce du canton de Fribourg a également participé à la séance de travail des offices des registres de commerce des cantons romands, soit de Genève, Vaud, Neuchâtel, Jura et Bas-Valais.

4.4.1.7 Service de l'énergie (SdE)

Dans le cadre du [Programme Bâtiments](#), depuis le 1^{er} juillet 2022, deux nouvelles mesures de subventionnement sont entrées en vigueur et ont mobilisé le Service de l'énergie (SdE) :

- > L'[installation de bornes de recharge pour véhicules électriques](#) dans le secteur privé, mesure applicable au plus tard jusqu'au 31 décembre 2023 ou à épuisement des disponibilités financières dédiées (1 000 000 francs), ce qui est le cas à fin 2022.
- > La réalisation du [certificat énergétique cantonal des bâtiments Plus](#) (CECB® Plus), mesure applicable au plus tard jusqu'au 31 décembre 2024. A fin 2022, 254 promesses de subvention ont été émises, pour un montant de 299 318 francs.

En termes de communication et d'information, le SdE a travaillé en 2022 sur :

- > La mise à jour du guide à l'attention des autorités communales fribourgeoises « [Prescriptions énergétiques communales](#) ». Son objectif est de rappeler aux responsables communaux les dispositions légales en la matière, de découvrir des mesures à mettre en œuvre et de donner quelques conseils pour une introduction dans le plan d'aménagement local (PAL).
- > La publication d'une nouvelle [plateforme sur les énergies renouvelables](#), dédiée au développement des énergies renouvelables dans le canton. Elle est basée sur le plan sectoriel de l'énergie et les études menées jusqu'à ce jour et met également en relation l'évolution de la valorisation des ressources énergétiques disponibles avec les objectifs de la politique énergétique.

Le SdE a également participé au salon Energissima, dédié aux solutions énergétiques et aux technologies durables, qui s'est déroulé du 28 avril au 1^{er} mai 2022 à Espace Gruyère à Bulle et a réuni plus de 100 exposants et 7500 visiteurs.

S'agissant de la formation :

- > Les différents événements dans le domaine de l'énergie sont diffusés sur la plateforme [Agenda énergie Suisse occidentale](#).
- > Des animations sont proposées aux écoles afin de sensibiliser et informer les nouvelles générations sur les questions énergétiques et le développement de bons réflexes en matière d'énergie.

Sur le plan des collaborations intercantionales : le SdE participe à différents groupes de travail ou d'accompagnement mis en place notamment par l'Office fédéral de l'énergie, la Conférence des directeurs et des services cantonaux de l'énergie et la Conférence romande des services de l'énergie. Il représente en outre les intérêts des cantons romands dans l'association Minergie®.

Enfin, le SdE a été fortement sollicité dans le cadre de la crise énergétique et de la mise en œuvre de l'Etat-major Energie. Un crédit-cadre de 700 000 francs a été décidé par le Conseil d'Etat pour l'engagement temporaire de personnel supplémentaire et le lancement d'une campagne de sensibilisation spécifique.

4.4.1.8 Service de la statistique (SStat)

Le Service de la statistique (SStat) publie régulièrement des résultats actualisés ou publications principalement sous forme électronique. Ce service travaille à la refonte de son système de diffusion sur le web en mettant l'accent, pour le futur, sur l'accessibilité et la visualisation en développant de nouvelles pratiques mettant l'accent sur l'automatisation.

Dans ce cadre, des plateformes de diffusion de type *Open Government Data* (OGD) sont en cours d'évaluation. En outre le SStat répond à sa mission d'information en traitant des demandes en provenance des administrations cantonales et communales, des milieux politiques et économiques, de la recherche scientifique, des médias ou de particuliers. Certaines statistiques sont basées sur des échantillons représentatifs de la population, d'autres sont tirées de registres cantonaux ou fédéraux, conformément au principe de « *once only* » (données relevée une seule fois pour un usage multiple).

Le SStat est fortement impliqué dans la mise en œuvre d'enquêtes ou relevés qui sont pour la plupart coordonnés au niveau fédéral. Dans ce cadre, le SStat assure la coordination du relevé et le service de conseil et contrôle qualité des données du recensement scolaire portant sur les élèves et les enseignants transmis à l'Office fédéral de la statistique (OFS) et a collaboré au projet d'harmonisation des systèmes d'information pour la gestion de l'environnement administratif des écoles (HAE). Afin d'assumer son rôle en tant que responsable de la qualité des données sur la population au sens de l'article 9 de la loi fédérale sur l'harmonisation de registres, le SStat soutient activement les communes dans leur tâche de mise à jour du [registre des habitants et du registre des bâtiments et logements](#) (RegBL).

Le SStat soutient également la pérennisation de l'Observatoire du logement et de l'immobilier.

En outre, depuis 2019, le SStat est très fortement impliqué dans le développement du projet de référentiels de données sur les personnes et les entreprises, mené sous l'égide de la Chancellerie afin d'assurer la qualité des données.

En tant que centre de compétence sur la donnée du canton, le SStat soutient les services de l'administration cantonale dans le cadre de travaux à caractère statistique, de gestion de données, de visualisation ou de tableaux de bord. Cette activité a pris de l'importance en 2022, notamment grâce à la participation active du service au programme de transformation SAP dirigé par le Service informatique et des télécommunications (SITel) visant à l'utilisation d'outils de Business Intelligence (BI) au sein de l'Etat.

Le SStat a encore procédé à la préparation, à l'analyse et à la documentation des données fournies par le Service cantonal des contributions (SCC) en vue de pérenniser des indicateurs de pauvreté et d'inégalité qui seront mis en évidence dans le rapport sur la situation sociale et la pauvreté diffusé par la Direction de la santé et des affaires sociales (DSAS) dans le courant 2023.

Afin d'ancrer la compétence d'appariement à des fins statistiques au Service de la statistique, une révision partielle de la Loi cantonale sur la statistique (LStat) a été élaborée et mise en consultation en 2022.

Enfin, le SStat est pleinement intégré au système statistique suisse et a notamment activement collaboré au projet de révision en cours de la Charte de la statistique publique.

4.4.1.9 Service du logement (SLog)

Observatoire du logement et de l'immobilier (OLI) : le Service du logement (SLog) a participé à la mise en place de l'[Observatoire du logement et de l'immobilier](#) (OLI), partenariat public-privé dans lequel les professionnels de l'immobilier sont très impliqués. Le SLog est membre de son comité de pilotage et le soutient financièrement à raison de 84 000 francs (pour 2022). Les chiffres publiés par l'Observatoire en 2022 ont suscité un fort intérêt, tant du côté de l'Office fédéral du logement (OFL) que du côté de l'Office fédéral de la statistique (OFS), qui est chargé de publier la statistique sur le taux de logement vacants.

Marché du logement : sur la base des données fournies par les communes, l'OFS recensait au 1^{er} juin 2022, 2851 logements vacants dans le canton de Fribourg. Le taux de logements vacants est passé de 1,8 % en 2021 à 1,77 % en 2022. Les chiffres fournis par l'OFS diffèrent de ceux l'OLI, qui sont récoltés par la Haute école de gestion (HEG). Selon les professionnels de l'immobilier, les chiffres fournis par l'OLI sont plus en adéquation avec la réalité immobilière du canton.

Abaissement des loyers par les pouvoirs publics : les aides au travers de la loi fédérale du 4 octobre 1974 encourageant la construction et l'accession à la propriété de logements (LCAP) se réduisent progressivement et seront quasiment nulles dès 2024. Le SLog effectue encore des contrôles d'immeubles, rend des décisions en cas de révision de situation et établit des promesses de subvention.

Soutien aux maîtres d'ouvrage d'utilité publique et aux communes : la loi fédérale sur le logement du 21 mars 2003 (LOG) fournit une aide aux maîtres d'ouvrage d'utilité publique (MOUP), qui sont des coopératives d'habitation et des fondations. Le SLog soutient financièrement l'Association FRIMOUP par une contribution annuelle de 5000 francs pour le développement des MOUP dans le canton. Il aide les communes du canton avec des analyses de la situation en matière de logement.

Commissions cantonales : la Commission cantonale du logement (CCL) et la Commission consultative pour la répartition de logements de vacances destinés à des étrangers (CRLVE) ont été reconstituées en juin 2022. Elles n'ont cependant pas siégé durant l'année.

Renseignements à des tiers : le SLog est de plus en plus sollicité par les bénéficiaires d'aides en ce qui concerne le mode de fonctionnement et la durée des aides LCAP, de nombreux renseignements étant fournis par téléphone ou par mail. Le Service a appuyé divers propriétaires dans les démarches visant à passer du système de logements subventionnés à un système se référant au marché libre.

Collaborations intercantionales : les services cantonaux du logement latins (Suisse romande et Tessin) organisent chaque année une rencontre intercantonale avec l'OFL pour un échange de vues. Cette réunion a eu lieu en novembre 2022 à Neuchâtel, avec en point d'orgue la visite de diverses coopératives d'habitations et de logements pour seniors.

4.4.1.10 Service de la formation professionnelle (SFP)

Le Service de la formation professionnelle (SFP) a assuré le suivi et la gestion de 9248 personnes en formation. En cas de difficulté, il offre ses services de médiation aux entreprises formatrices, aux apprentis et aux écoles. Le SFP organise plusieurs cours pour les formateurs en entreprise afin de leur transmettre les outils nécessaires pour la formation des apprentis. Le Service gère, en outre, les commissions d'apprentissage et les autorisations de former des entreprises.

Le SFP surveille l'enseignement professionnel, dispensé dans les centres de formation suivants : Ecole professionnelle artisanale et industrielle (EPAI), Ecole professionnelle commerciale (EPC), Ecole des métiers Fribourg (EMF), Ecole professionnelle artisanale et commerciale (EPAC), Ecole professionnelle santé-social (ESSG), Ecole professionnelle en arts appliqués (eikon) et pour les professions de Grangeneuve, à l'exception de ses métiers légaux.

Le 15 juillet 2022, le SFP a organisé la remise des titres aux 2380 lauréats. Après deux années "numériques" à cause de la pandémie, les cérémonies ont eu lieu à Forum Fribourg.

Avec la participation du SFP, le Forum des métiers Start! a présenté 230 métiers à plus de 19 500 visiteurs. Lors des compétitions SwissSkills, six Fribourgeois ont reçu une médaille, dont une médaille d'or. Lors des WorldSkills, un mécanicien d'automobiles a remporté le titre de champion du monde.

Au niveau de l'[Association du Centre professionnel cantonal](#) (ACPC), sous l'autorité du SFP, le chantier, en lien avec la [construction d'un campus CIE](#) (cours interentreprises) à Villaz-St-Pierre a démarré en janvier avec, pour objectif, une mise en service du bâtiment pour la rentrée scolaire 2024/25. Le bâtiment CIE, sis sur le site « Pôle 7 » à Courtaman, a été officiellement inauguré le 1^{er} septembre.

Le 31 août 2022, le SFP a obtenu le Label du bilinguisme, décerné par le Forum du bilinguisme. L'obtention de ce label permet de promouvoir et de consolider davantage encore le bilinguisme à l'interne du Service et dans les écoles professionnelles.

4.4.1.11 Haute Ecole spécialisée de Suisse occidentale de Fribourg (HES-SO//Fribourg)

La vision de la [HES-SO//Fribourg](#) est : « former, innover et révéler les potentiels ». Tout au long de l'année 2022, la direction générale de la HES-SO//Fribourg, accompagnée des directions de ses quatre Hautes écoles, concrétise sa vision, par la mise en œuvre de son Mandat de Prestations (MP) 2021-2024. Quatre axes sont considérés : gouvernance, ressources humaines, infrastructures et finances. Pour chacun d'eux, les faits marquants suivants sont à relever.

Gouvernance : le 17 février 2022 marquait la fin des restrictions Covid et l'abrogation de l'ordonnance cantonale sur les restrictions d'accès aux Hautes écoles, permettant ainsi un retour à la « normale » pour le corps étudiant et le personnel. En termes de digitalisation, la HES-SO//Fribourg a défini sa stratégie numérique en intégrant davantage le management de la qualité et les projets de numérisation, en offrant des programmes de formation, notamment au travers du DigitalSkills@Fribourg. De plus, elle a renforcé la sécurité, la fiabilité et la disponibilité de ses systèmes d'information et prévu des plans de continuité en cas de pénurie d'électricité ou de cyber incidents. Finalement, la

modification de la loi HES-SO//Fribourg, approuvée par le Grand Conseil, donne davantage de souplesse à la HES-SO//Fribourg pour financer des projets de recherche interdisciplinaires.

Ressources humaines : en 2022, la HES-SO//Fribourg a poursuivi la formation de ses cadres au travers du programme Leadership@HES-SO//FR. Suite au projet EVALTIC, la HES-SO//Fribourg a procédé à l'introduction de la nouvelle classification des employé-e-s des services des systèmes d'information. Finalement, l'élection du Conseil Représentatif a eu lieu en fin d'année pour une entrée en fonction au 1^{er} janvier 2023.

Infrastructures : en 2022, la HES-SO//Fribourg poursuit ses projets d'infrastructures de longue haleine, notamment : en participant au groupe de travail formation PSA (Pôle Santé et Activités) en collaboration avec l'Université de Fribourg et l'Hôpital fribourgeois HFR ; en conduisant le projet de rénovation de la Haute école de gestion (HEG-FR) et celui du bâtiment de chimie de la Haute école d'ingénierie et d'architecture (HEIA-FR), sans oublier le projet Halle Grise sur le site de Bluefactory qui doit accueillir à terme la filière d'architecture de la HEIA-FR.

Finances : La HES-SO//Fribourg a établi son budget 2023 ainsi qu'en parallèle son plan financier 2023-2026. La surveillance régulière des comptes HES-SO//Fribourg 2022, par entités comptables, lui permet de clôturer ses comptes 2022 avec une légère amélioration de son excédent de charges par rapport au budget 2022.

Composé de onze membres, le Conseil HES-SO//Fribourg s'est réuni à deux reprises. Il a pris connaissance des éléments saillants de l'année 2022 mentionnés ci-avant.

Organe exécutif de la HES-SO//Fribourg, le Comité de direction de la HES-SO//Fribourg s'est réuni dix fois en 2022. En outre, en mars 2022, un séminaire de deux jours a réuni les directions des quatre hautes écoles et les responsables des services centraux sous la conduite du directeur général. Ce séminaire avait pour thème principal l'établissement du plan financier 2023-2026.

4.4.1.12 Union fribourgeoise du Tourisme (UFT)

Malgré un contexte géopolitique difficile, le tourisme fribourgeois retrouve en 2022 une activité soutenue lui permettant d'atteindre de très bons résultats en termes de visiteurs et de nuitées, grâce en particulier à la résilience et au professionnalisme de ses partenaires et prestataires.

La nouvelle loi sur le tourisme (LT) et son règlement entrent en vigueur au 1^{er} janvier 2022 avec une adaptation des tarifs de la taxe de séjour au 1^{er} janvier 2023.

Validés par l'Assemblée générale 2022, les statuts de l'Union fribourgeoise du Tourisme (UFT) incluant le règlement des cotisations s'adaptent aux nouvelles lois sur le tourisme (LT) et sur la mobilité (LMob).

La finalisation de la stratégie de développement du tourisme fribourgeois et de la stratégie marketing et communication, le développement de la plateforme CheckIn-FR, la mise en œuvre du centre de services partagés comprenant des activités de support administratif comme le système de comptabilité analytique démontrent de la dynamique des projets stratégiques de l'UFT.

En remerciement de leur fidélité, 7000 résidents secondaires reçoivent deux bons en collaboration avec Remontées Mécaniques Alpes Fribourgeoises (RMAF) valables durant l'été et deux cartes journalières de la compagnie de navigation sur les Lacs de Neuchâtel et Morat (LNM) à l'occasion de son 150^e anniversaire.

Les succès de la « Rencontre Culture et tourisme : un partenariat durable » mis sur pied en collaboration avec le Service de la culture (SeCu) et de la Rencontre PROtourism organisée dans le cadre du Suisse Fondue Festival, nouvel événement phare de l'automne, prouvent de la nécessité d'une vision en réseau.

En coopération avec la Commission marketing et promotion touristique et les Organisations touristiques régionales (OTR), les campagnes marketing se succèdent au gré des quatre saisons. Digitales en grande partie, les actions marketing ciblent les marchés suisses en priorité.

Le nouveau site unifié de l'UFT et des OTR, comme les communautés Facebook et Instagram, connaissent une forte adhésion et hausse du trafic.

L'UFT renforce les mesures de durabilité à l'interne et vient en soutien auprès de ses prestataires dans les démarches d'obtention de labels et de programmes durables à l'image de Swisstainable. Elle participe à la [Journée cantonale 2022 de la durabilité](#) organisée par la Direction du développement territorial, des infrastructures, de la mobilité et de l'environnement (DIME) avec pour thématique le tourisme durable.

Les itinéraires officiels de loisirs comprennent 1830 km de sentiers sous la responsabilité du Service des réseaux de randonnée de l'UFT et d'une trentaine de baliseurs-ses. En collaboration avec FRide et les acteurs du terrain, la création du réseau officiel cantonal de vélo tout terrain (VTT) prend forme. Les plateformes de SuisseRando, SuisseMobile s'associent à la promotion de la mobilité douce.

4.4.2 Chiffres clefs

4.4.2.1 Direction et Secrétariat général

Recours auprès de la DEEF contre des décisions de ses services	2022	2021	Ecart
Recours déposés	24	29	-5
Recours traités	23	30	-7
<i>Dont :</i>			
Admis	5	3	+2
Partiellement admis	0	1	-1
Rejetés	14	11	+3
Recours sans objet ou retrait du recours	4	15	-11
Irrecevables	0	0	0
Encore pendants à la DEEF au 1 ^{er} janvier de l'année suivante	12	10	+2

4.4.2.2 Promotion économique du canton de Fribourg (PromFR)

Nombre	2022	2021	Ecart
Projets d'extension ou d'implantation d'entreprises	41	45	-4
<i>Dont :</i>			
Extensions d'entreprises existantes	25	24	+1
Implantations de nouvelles entreprises	16	21	-5
Nouvelles places de travail prévues	587	1046	-458
Investissements prévus en millions de francs	138	344	-206
Nombre d'entreprises au bénéfice d'un soutien financier	28	16	+12
Nombre d'entreprises au bénéfice d'un allègement fiscal	1	3	-2
Montant global des soutiens financiers en millions de francs	5,5	2,2	+3.3
Projets NPR	15	14	+1
Consultations	103	89	+14

4.4.2.3 Service public de l'emploi (SPE)

	2022	2021	Ecart
Taux de chômage moyen dans le canton de Fribourg	2,3 %	3,0 %	-0,7
Chômeurs et chômeuses inscrits auprès des ORP (moyenne annuelle)	3970	5266	-1296
Demandeurs et demandeuses d'emploi inscrits auprès des ORP (moyenne annuelle)	7747	391	-1644
Mesures du marché du travail octroyées	11 403	12 377	-974
Montant en francs consacré aux mesures du marché du travail	25 735 000	25 395 000	+340 000
Comportements fautifs selon la loi sur l'assurance-chômage (LACI) traités	8 123	8 442	-319
Demandes traitées concernant l'indemnité RHT	781	4 827	-4 046
Demandes traitées concernant l'indemnité en cas d'intempéries	59	114	-55
Inspections dans le cadre de la lutte contre le travail au noir	601	545	+56

	2022	2021	Ecart
Inspections dans le cadre de la mise en œuvre des mesures d'accompagnement Accord sur la libre circulation des personnes ALCP (FlaM)	294	354	-60
Visites Médecins du travail et autres Spécialistes de la Sécurité au Travail (MSST) portant sur la sécurité et la protection de la santé au travail	123	96	+27
Dossiers loi fédérale sur le service de l'emploi et la location de service (LSE) traités	26	14	+12
Dénonciations concernant la loi sur les travailleurs détachés	88	112	-24
Ordonnances pénales délivrées par le SPE et le Ministère public	17 + 42 = 59	0 + 50 = 50	+9

4.4.2.4 Caisse publique de chômage (CPCh)

Demandes d'indemnités

Nombre	2022	2021	Ecart
Assurance chômage			
Nombre d'assurés	7865	8801	-10,64 %
Nombre d'inscriptions et réinscriptions	7270	7568	-3,94 %
Nombre d'indemnités journalières versées	596 182	778 475	-23,42 %
Intempérie			
Nombre d'entreprises	8	23	-65,22 %
Réduction de l'horaire de travail			
Nombre d'entreprises	988	2322	-57,45 %
Insolvabilité			
Nombre d'entreprises	38	31	22,58 %

Indemnités versées

CHF	2022	2021	Ecart
Total	152 616 365	282 607 708	-46,00 %
Chômage complet	106 155 972	135 222 818	-21,50 %
Allocations familiales	1 509 703	2 104 605	-28,27 %
Mesures relatives au marché du travail (MMT)	5 198 327	5 539 793	-6,16 %
Coût afférent au projet (Organisateur)	20 207 128	21 350 639	-5,36 %
Intempéries et réduction de l'horaire de travail	18 520 337	117 707 639	-84,27 %
Insolvabilité	1 024 899	682 214	50,23 %

4.4.2.5 Service du registre du commerce (SRC)

Sociétés actives inscrites auprès du registre du commerce (état au 31 décembre)	2022	2021	Ecart
Entreprises individuelles (EI)	6467	6707	-240
Sociétés en nom collectif (SNC)	428	420	+8
Sociétés en commandite (SC)	20	20	0
Sociétés anonymes (SA)	7580	7399	+181
Sociétés à responsabilité limitée (Sàrl)	7816	7260	+556
Etablissements de droit public (EDP)	27	27	0
Sociétés d'investissement à capital variable (SICAV)	2	1	+1
Sociétés coopératives (COOP)	453	460	-7
Succursales d'une entreprise étrangère (SEE)	69	71	-2
Succursales d'une entreprise suisse (SES)	521	492	+29
Associations (ASS)	296	284	+12
Fondations (FOND)	498	485	+13

Sociétés actives inscrites auprès du registre du commerce (état au 31 décembre)	2022	2021	Ecart
Entreprises non astreintes à inscription (PRO)	8	11	-3
Indivisions (IND)	1	1	0
Total	24 186	23 638	+548

Tableau comparatif par rapport à la langue d'inscription	2022	2021	Ecart
Total des sociétés actives inscrites en langue française	18 848	18 449	+399
Total des sociétés actives inscrites en langue allemande	5 338	5 189	+149

4.4.2.6 Service de l'énergie (SdE)

	2022	2021	Ecart
Elèves des classes primaires ayant bénéficié de l'animation énergie	1395	1932	-537
Demandes de permis de construire contrôlées et préavisées	4054	3886	+168
Dossiers PAL/PAD préavisés	38	42	-4
Autorisations pour des installations de réfrigération et/ou d'humidification et dérogations diverses accordées	60	9	+51
Autorisations de déplacement, construction et/ou exploitation de réseaux de gaz naturel délivrées	7	8	-1
Promesses de subvention pour la mesure M01 (isolation thermique).	370	484	-114
Promesses de subvention pour les mesures M-02/M-03/M-04/M-05/M-06/M-07 (installations de production de chaleur à énergie renouvelable : bois, pompes à chaleur, raccordement CAD).	1211	1606	-395
Promesses de subvention pour la mesure M-08 (capteurs solaires thermiques).	15	35	-20
Promesses de subvention pour la mesure M-10 (amélioration de la classe CECB®)	75	174	-99
Promesses de subvention pour la mesure M-12 (rénovation complète avec certificat Minergie®)	4	15	-11
Promesses de subvention pour la mesure M-16 (nouvelle construction avec Minergie®-P)	4	21	-17
Promesses de subvention pour la mesure M-17 (nouvelle construction CECB® A/A)	90	106	-16
Promesses de subvention pour la mesure M-18 (CAD – réseau de chaleur / production de chaleur)	24	8	+16
Montant promis au total dans le cadre du Programme Bâtiments (hors subventions bornes et CECB® Plus).	22 103 826	49 007 025	-26 903 195

4.4.2.7 Service de la statistique (SStat)

	2022	2021	Ecart
Actualités publiées	17	13	+4
Chiffres de la semaine	53	45	+8
Publications online	12	9	+3
Annuaire statistique			
Tableaux Excel	350	355	-5
Graphiques	152	151	+1
Memento statistique : triage	2100	3850	-1750
Base de données online	1	1	-
Demandes de renseignements sur les données, les résultats ou les registres	env. 400	env. 500	-100
Consultation des pages Internet	11 000		
Utilisateurs des pages Internet	8 000		

	2022	2021	Ecart
Nombre de registres-clefs où le SStat est actif	2	2	-

4.4.2.8 Service du logement (Slog)

	2022	2021	Ecart
Logements vacants dans le canton (source : OFS, état au 1 ^{er} juin)	2851	2853	-2
Taux de logements vacants	1,77 %	1,8 %	-0,03
Nombre de logements subventionnés (état au 31 décembre)	92	374	-282
Montant versé au titre de l'abaissement de loyer (contributions cantonales)	141 903	302 857	-160 954
Contrôle des subventions	44	117	-73
Révision de situation sur demande des occupants de logements subventionnés	6	3	+3
Promesse de subvention	17	67	-50
Demande de radiation de prêts de la Confédération, inscrites au Registre foncier	7	5	+2

4.4.2.9 Service de la formation professionnelle (SFP)

	2022	2021	Ecart
Nombre de professions enseignées	143	143	0
Nombre d'entreprises formatrices	2292	2336	-44
Nombre de commissions d'apprentissage	65	65	0
Nombre total de personnes en formation inscrites au SFP	9248	9250	-2
Taux de réussite apprentissages et maturités professionnelles	90,8 %	93 %	-2,2
Lauréats CFC et AFP	2092	2050	+42
Lauréats maturité professionnelle	534	536	-2

4.4.2.10 Haute Ecole spécialisée de Suisse occidentale de Fribourg (HES-SO//Fribourg)

A ce jour la HES-SO//Fribourg compte 2349 étudiant-e-s répartis sur ses quatre Hautes écoles selon le tableau ci-dessous (chiffres correspondant à l'année académique 2022/23, selon les statistiques OFS, valeur au 15 octobre 2022)

	1 ^{re} année	2 ^e année	3 ^e année	4 ^e année	Master	Total
Total HEIA-FR	281	272	262	-	-	815
Total ETC	25	19	24	-	-	68
Total HEG-FR	190	90	107	91	38	516
Total HEdS-FR	160	159	149	26	66	560
Total HETS-FR	133	120	113	24	-	390
Total HES-SO Fribourg	789	660	655	141	104	2349

4.4.2.11 Union fribourgeoise du Tourisme (UFT)

	2022	2021	Ecart
Bilan global des nuitées commerciales du canton de Fribourg	903 419	740 986	+22 %
Nuitées de l'hôtellerie	473 639	396 529	+19,4 %
Nuitées de la parahôtellerie commerciale dont celles de la plateforme Airbnb	429 780	338 357	+27 %
Part de marché de la clientèle suisse	73,6 %	80,3 %	-6,7 %
Nuitées des marchés de proximité, à l'image de la France	35 543	26 435	+34,5 %
Fréquentation du top 10 des attractions touristiques	1 378 908	915 620	+50 %
Articles de médias touristiques influencés par l'UFT	114	119	-4,3 %
Nombre de sessions du nouveau site web unifié de l'UFT et des 7 Organisations touristiques régionales	4 200 000	4 396 000	-4,6 %
Abonnés au compte Facebook représentant la plus grande communauté du canton	157 223	117 655	+33 %

	2022	2021	Ecart
Nombre de vidéos de promotion réalisées à l'interne en collaboration notamment avec Terroir Fribourg et les Organisations touristiques régionales	30	36	-6
Baliseurs et baliseuses en charge du contrôle de la qualité du réseau pédestre	35	34	+1
Produit de la taxe cantonale de séjour (en francs)	2 170 000	2 037 000	+7 %
Aides attribuées par le Fonds d'équipement touristique du canton de Fribourg (en francs)	486 592	388 598	+25,2 %

4.4.2.12 Etat du personnel

Pouvoirs – Directions Centres de charges	Comptes 2022 EPT	Comptes 2021 EPT	Ecart EPT
Pouvoir exécutif – Direction de l'économie, de l'emploi et de la formation professionnelle	942,67	930,08	12,59
Administration centrale	82,86	81,08	12,59
3500/ETES Secrétariat général	9,26	8,52	0,74
3505/PECO Promotion économique du canton de Fribourg	10,51	9,79	0,72
3510/OPEM Service public de l'emploi	16,76	16,25	0,51
3525/RCOM Service du registre du commerce	7,03	7,20	-0,17
3535/LOGE Service du logement	1,13	1,87	-0,74
3542.1/SFPR Service de la formation professionnelle	24,88	24,55	0,33
3560/STAT Service de la statistique	8,44	7,90	0,54
3565/ENER Service de l'énergie	4,85	5,00	-0,15
Secteur de l'enseignement	859,81	849,00	10,81
3542.2/EPAI Ecole professionnelle artisanale et industrielle	188,10	186,59	1,51
3542.3/EPCO Ecole professionnelle commerciale	69,78	66,47	3,31
3542.4/EPAC Ecole professionnelle artisanale et commerciale	49,85	48,98	0,87
3542.5/EPSS Ecole professionnelle santé-social	35,90	35,24	0,66
3542.6/EMEF Ecole des métiers Fribourg	80,01	78,28	1,73
3542.7/EPAA Ecole professionnelle en arts appliqués	23,93	24,29	-0,36
3557/ETEC Ecole techniques	7,17	7,74	-0,57
3559.1/HEDG Direction générale HES-SO//FR	9,13	9,64	-0,51
3559.2/HEIA Haute école d'ingénierie et d'architecture	200,27	196,67	3,60
3559.3/HEGE Haute école de gestion	58,23	57,30	0,93
3559.4/HEDS Haute école de santé	84,17	84,81	-0,64
3559.5/HEDT Haute école de travail social	53,27	52,99	0,28

4.4.2.13 Fluctuation du personnel

Pouvoirs – Directions Centres de charges	Fluctuation 2022 %	Fluctuation 2021 %
Direction de l'économie, de l'emploi et de la formation professionnelle		
3500/ETES Secrétariat général	20,61	5,18
3505/PECO Promotion économique du canton de Fribourg	8,86	8,67
3510/OPEM Service public de l'emploi	10,35	11,86
3525/RCOM Service du registre du commerce	0	0
3535/LOGE Service du logement	88,24	0
3542.1/SFPR Service de la formation professionnelle	8,04	10,77
3560/STAT Service de la statistique	0	19,03

Pouvoirs – Directions Centres de charges		Fluctuation 2022 %	Fluctuation 2021 %
3565/ENER	Service de l'énergie	0	10,84
Secteur de l'enseignement			
3542.2/EPAl	Ecole professionnelle artisanale et industrielle	1,31	2,97
3542.3/EPcO	Ecole professionnelle commerciale	5,71	3,08
3542.4/EPAc	Ecole professionnelle artisanale et commerciale	3,87	6,70
3542.5/EPSS	Ecole professionnelle santé-social	4,85	4,59
3542.6/EMEF	Ecole des métiers Fribourg	6,86	0
3542.7/EPAA	Ecole professionnelle en arts appliqués	0	13,01
3557/ETEC	Ecole techniques	18,61	2,64
3559.1/HEDG	Direction générale HES-SO//FR	0	15,86
3559.2/HEIA	Haute école d'ingénierie et d'architecture	1,97	7,73
3559.3/HEGE	Haute école de gestion	0	4,06
3559.4/HEDS	Haute école de santé	4,11	12,75
3559.5/HEDT	Haute école de travail social	4,07	7,35

Explications complémentaires du calcul de la fluctuation sous le point [3.4.2](#).

[Plus de détails au sujet des faits marquants des entités de la DEEF](#)

4.5 Direction de la santé et des affaires sociales DSAS

4.5.1 Faits marquants de l'activité de la Direction

[Toutes les actualités de la DSAS](#)

4.5.1.1 Secrétariat général

Les effets de la crise ukrainienne, la crise migratoire en général et la gestion chronique du Covid-19 ont mis à forte contribution les services et établissements concernés de la DSAS ainsi que le Secrétariat général, aussi bien dans le domaine social que sanitaire. Enfin, **la crise énergétique** a impliqué la création d'une cellule réunissant les partenaires publics et privés des domaines de la santé et du social dirigée par la cheffe du Service de la prévoyance sociale. L'année a également été marquée par la reconstitution des commissions.

Plusieurs **travaux d'ampleur** sont en passe de finalisation, notamment la révision de la loi sur l'aide sociale et les PC familles), d'autres, comme l'élaboration d'un contre-projet à l'initiative « Pour des urgences hospitalières publiques 24/24 de proximité » ont commencé. Cette année encore, le temps consacré au dossier du désenchevêtrement des tâches entre l'Etat est les communes (DETTEC) a été important.

Les problématiques diverses liées à la **gestion organisationnelle et financière de l'hôpital fribourgeois (HFR)** constituent une priorité de la Direction et impactent largement le travail du Secrétariat général. Autre préoccupation, la pénurie du personnel soignant dans les institutions de santé du canton a donné lieu à des interactions avec les divers partenaires. Dans ce cadre, le réengagement de personnes préretraitées a été rendue possible sans qu'elles ne subissent de réduction de rente pré-AVS. Parmi d'autres mesures, des discussions sur la création d'un EMS école sont également amorcées.

4.5.1.2 Service de la santé publique (SSP)

4.5.1.2.1 Hôpitaux, prestataires de soins et professions de la santé

- > Dans le cadre de la **planification hospitalière**, des mandats de prestations annuels ont été conclus avec l'HFR, l'Hôpital intercantonal de la Broye (HIB), l'Hôpital Daler, la Clinique Générale et la Maison de naissance Le Petit Prince. Les mandats comprennent des exigences en termes de qualité et d'économicité, basées sur la LAMal.
- > **Le soutien financier de l'Etat à l'HFR et à l'HIB lié à la crise du Covid-19** a été déterminé définitivement en 2022 pour 2021 et un monitoring des coûts a été instauré pour 2022.

- > **HFR** : un [premier rapport](#) relatif au mandat d'excellence opérationnelle a été rendu fin août 2022. Ce mandat en trois phases a pour objectif d'assurer la viabilité de l'HFR et de poser des bases solides pour préparer la construction d'un nouveau centre hospitalier. En parallèle, le SSP a travaillé sur l'identification des différents volets financiers de l'HFR nécessitant un soutien de l'Etat et sur la modification de la [loi concernant le financement des hôpitaux et des maisons de naissance](#), ouvrant la possibilité de soutien exceptionnel de l'Etat. Celle-ci a été acceptée par le Grand Conseil le 18 novembre 2022.
- HIB** : le Service a encore assuré le suivi de la [Stratégie Linea-HIB](#), approuvée par le Conseil d'Etat.
- > Le SSP travaille également sur la mise en œuvre de **l'Initiative sur des soins infirmiers forts**, en collaboration avec le Secrétariat général de la DSAS, le SPS et d'autres partenaires.
- > **Autorisation d'exercer et d'exploiter** : depuis le 1^{er} juillet 2022, le canton est compétent pour fixer un nombre maximal de médecins à pratiquer à charge de l'assurance obligatoire des soins (AOS). La révision de la LAMal relative à l'admission des médecins à charge de l'AOS a nécessité une adaptation importante des processus et des mesures d'informations aux professionnel-le-s.

4.5.1.2.2 Initiative populaire « Pour des urgences hospitalières publiques 24h/24 »

Le SSP a assuré le suivi et la coordination des travaux dirigés par le Conseiller d'Etat Directeur de la DSAS avec notamment la Commission parlementaire et un expert portant sur l'élaboration du contre-projet à l'initiative populaire. Il a au préalable mandaté une étude qui fait l'inventaire et une analyse critique de la chaîne secours du canton (rapport Clergue).

4.5.1.2.3 Planification sanitaire

L'élaboration de l'analyse des besoins à l'horizon 2035 avec l'Observatoire suisse de la santé (OBSAN) se poursuit avec comme objectif un rapport à mettre en consultation début 2023.

4.5.1.2.4 Promotion de la santé et prévention

- > [Un nouveau Programme cantonal fribourgeois - Alimentation, activité physique, santé mentale 2022-2025](#) a permis de soutenir notamment des mesures bas-seuil pour promouvoir les liens sociaux auprès des seniors, de proposer des formations auprès des professionnel-le-s de la petite enfance pour renforcer la santé psychique des enfants de 0 à 4 ans, de développer des messages de prévention du suicide par les pairs dans les écoles pilotes pour jeunes de 13 à 17 ans, de renforcer la prévention des écrans pour les 0 à 5 ans. En cohérence avec la Stratégie cantonale de promotion de la santé et de prévention - Perspectives 2030 il comporte 57 mesures et est co-financé par la DSAS et par Promotion Santé Suisse.
- > [Le 4^e programme de prévention du tabagisme](#) a été lancé. Dans le cadre des 18 mesures du [Plan cantonal action alcool](#), l'association REPER, l'HFR et la DSAS ont instauré [une prise en charge précoce des jeunes admis aux urgences pour intoxication alcoolique](#). Le SSP a collaboré à la révision du concept Santé à l'école, qui sera soumis au Conseil d'Etat début 2023.

4.5.1.2.5 Santé numérique/Dossier électronique du patient

[Dossier électronique du patient ou de la patiente](#) : le SSP a formalisé la convention intercantonale approuvée par le Conseil d'Etat, l'AG de [CARA](#) (regroupant les cantons de FR, VS, VD, GE, JU) et une Commission interparlementaire et travaillé à l'élaboration d'un décret cantonal prévu pour 2023.

4.5.1.2.6 Pharmacienne cantonale

Toujours impliquée dans la gestion du Covid-19, notamment pour l'organisation de la vaccination, la pharmacienne cantonale a été mobilisée dans le cadre de la mise en application des modifications législatives en matière de stupéfiants (cannabis médical et cannabis à usage récréatif) au niveau cantonal et intercantonal.

4.5.1.3 Service du médecin cantonal (SMC)

4.5.1.3.1 Maladies transmissibles¹

L'année a été marquée par l'arrivée au printemps 2022 de la [variole du singe](#), avec huit cas certains annoncés dans le canton de Fribourg. Une vaccination a été mise en place.

4.5.1.3.2 Maladies non-transmissibles

Le **Programme cantonal de dépistage du cancer du sein** pour les femmes dès 50 ans : 22 502 (2021 : 23 451) invitations envoyées, 12 304 mammographies réalisées (2021 : 14 167).

Le **Programme cantonal de dépistage de cancer du côlon** destiné aux hommes et femmes entre 50 et 69 ans : 37 459 invitations (2021 : 23 646), 1287 coloscopies, 2968 (2021 : 2018) tests FIT dont 137 positifs (2021 : 118) qui ont donné lieu à une coloscopie. 240 (soit une augmentation de 30 %) de médecins de premier recours et la majorité des pharmacies ont adhéré au programme.

Le **Registre des tumeurs** : diminution des cancers ou stabilité à l'exception du cancer des poumons (augmentation chez les femmes) et mélanome (en augmentation chez les deux sexes).

4.5.1.3.3 Santé sexuelle

[Le Centre fribourgeois de santé sexuelle \(CFSS\)](#) a répondu à 4429 (2021 : 3073) appels téléphoniques. 796 (2021 : 1037) consultations médicales et 1097 (2021 : 1193) entretiens-conseils individuels et de couple ont été réalisés.

Education sexuelle : les formatrices en santé sexuelle du CFSS ont dispensé 2389 (2021 : 3097) périodes de formation dans 797 classes de la scolarité obligatoire. La diminution en 2022 est due à des absences maladie non remplacées. Pour finir, 40 (2021 :15) soirées d'information à l'attention des parents ont été réalisées.

Une **Stratégie cantonale de santé sexuelle** élaborée conjointement avec des partenaires de l'administration cantonale et des partenaires externes est en voie de finalisation et sera présentée début 2023 au Conseil d'Etat.

4.5.1.3.4 Addictions

Dès 2022, la nouvelle [prestation pédopsychiatrico-addictologique du RFSM](#) « Colibri » a été progressivement intégrée dans le processus d'évaluation et de suivi des jeunes, en particulier celles et ceux qui présentent des troubles psychotiques. 24 jeunes ont été annoncé-e-s au dispositif, quinze garçons et neuf filles âgés entre 15 et 18 ans.

4.5.1.3.5 Médecin dentiste cantonale

Le décès de la Dre Finn-Ann Magnin, pilier de la lutte contre le Covid-19, a fortement marqué la DSAS et ses partenaires en mars 2022. [Une nouvelle dentiste cantonale](#), la D^{re} Amna Turki a commencé son activité le 1^{er} septembre 2022.

4.5.1.3.6 Médecine scolaire FRIMESCO

- > Reprise du projet informatique lié à [FRIMESCO](#)
- > Environ 1160 filles ont été vaccinées contre [les papillomavirus humains \(HPV\)](#), dont près de 870 dans le cadre de la médecine scolaire et 290 dans les cabinets médicaux privés. De leur côté, 1030 garçons et jeunes hommes ont été vaccinés, dont 870 dans le cadre de la médecine scolaire et 160 dans les cabinets privés.

[Statistiques maladies transmissibles](#)

¹ Chiffres extraits du SID (système d'informations pour les déclarations) de l'OFSP (Office fédéral de la santé publique) le 4 janvier 2023

4.5.1.4 Service dentaire scolaire (SDS)

4.5.1.4.1 Prophylaxie

Une [application pour smartphone \(FunDent\)](#) a été réalisée, afin d'augmenter l'impact des messages de prophylaxie dentaire pour les élèves de toutes les classes du canton de Fribourg. Elle sera lancée en janvier 2023.

Pour le cycle 3 (secondaire I), [une séquence d'enseignement de prophylaxie dentaire](#) avec mallette a été développée et se trouve en phase de test entre 2022 et 2023 dans neuf cycles d'orientation.

4.5.1.4.2 Pédodontie

Le Service a terminé les travaux de la **nouvelle clinique de Romont**, située dans le cycle d'orientation de la Glâne.

4.5.1.4.3 Orthodontie

Le Service propose depuis la rentrée 2022 une offre d'orthodontie à la clinique de Romont (mardi) et de prophylaxie dentaire en orthodontie à Fribourg et Bulle.

[Statistiques](#)

4.5.1.5 Service de la prévoyance sociale (SPS)

4.5.1.5.1 Institutions spécialisées

- > **Evaluation** : toute personne qui sollicite une prestation institutionnelle pour personnes adultes en situation de handicap est mise au bénéfice d'une évaluation de ses besoins et de ses compétences. Ainsi 429 demandes ont été déposées, correspondant à une augmentation de 25 % par rapport à 2021 (343).
- > **Constructions** : treize institutions sont dans la phase d'annonce de projet et de préparation de l'avant-projet, quatre projets sont plus avancés en phase d'avant-projet et/ou en cours de réalisation (La Rosière, Sonnegg, Clos Fleuri, Kinderheim Heimelig). Un dossier entre dans sa phase définitive, à savoir le foyer HorizonSud à Gumefens.
- > **LIFAP** : 2022 a marqué la finalisation des travaux d'attribution des [autorisations et reconnaissances au sens de la LIFAP](#) pour l'ensemble des institutions spécialisées pour les personnes adultes en situation de handicap ainsi que les institutions spécialisées pour personnes en situation d'addiction.
- > **Fonds en faveur de l'inclusion des personnes en situation de handicap dans le monde du travail** : la mise en œuvre du Fonds se fait par l'intermédiaire de mandats auprès de deux partenaires.

[Informations chiffrées sur les institutions spécialisées](#)

4.5.1.5.2 Etablissements médico-sociaux (EMS)

En 2022, le coût résiduel des soins et les subventions aux frais d'accompagnement financés par les pouvoirs publics se sont élevés à 93 592 595 francs (2021 : 92 743 825 francs). Le Service a émis une nouvelle directive concernant les accueils de courte durée en EMS ou dans une structure mandatée, avec pour objectif de favoriser ce type d'accueil dans le but de soutenir la politique du maintien à domicile. Ceci passe par des modifications importantes dans l'organisation et le financement de ces accueils de courte durée. Le SPS a également pris part aux discussions relatives à la pénurie de personnel soignant, et travaille notamment sur l'idée d'un centre de formation soins de longue durée.

[Statistiques](#)

4.5.1.5.3 Politique en faveur des senior-e-s

Dans le cadre de la politique globale de la personne âgée Senior+, [treize projets](#) ont obtenu un soutien financier pour leur contribution à la cohésion sociale et à l'intégration des senior-e-s dans la société fribourgeoise, pour un total de 74 250 francs.

4.5.1.5.4 Politique en faveur de la personne en situation de handicap

Par le premier appel à projets inclusifs dans le cadre de la politique du handicap, [six projets](#) ont été soutenus pour un montant de 27 800 francs.

4.5.1.6 Service de l'action sociale (SASoc)

Le Service a été fortement impliqué dans la gestion de la crise ukrainienne à partir de février 2022 puis dans une crise migratoire généralisée et a dû adapter son organisation et ses priorités.

4.5.1.6.1 Aide aux personnes dans le besoin

- > **Projet de collaboration entre les services de curatelles et d'aide sociale** : coordonné par le Service, l'objectif du projet est de renforcer les collaborations et d'instaurer une procédure commune pour début 2023.
- > **Projet pilote de la Société suisse des médecins-dentistes (SSO) avec Caritas Fribourg** : le Service a contribué à la coordination du projet et à la production de brochures informatives sur les offres existantes.
- > **Première Conférence des présidents et présidentes des commissions sociales** : présidée par le Directeur de la DSAS, la séance constitutive du 7 décembre 2022 a rencontré un grand succès, tant par la participation que par l'intérêt témoigné de la part des président-e-s des commissions sociales. Son objectif est de discuter de l'application des normes ainsi que des problématiques sociales constituant des défis pour l'aide sociale.
- > **Réforme de la LASoc** : après la [consultation en 2021](#), les travaux se sont poursuivis en 2022 afin de présenter en 2023 un projet de loi et un message au Conseil d'Etat puis au Grand Conseil. D'une façon générale, la réforme proposée est saluée et ses orientations considérées comme pertinentes. Toutefois, un examen quant à un éventuel désenchevêtrement et une nouvelle répartition des tâches entre les communes et l'Etat et des possibilités de renforcer les solutions de formation pour les personnes bénéficiaires de l'aide sociale ont été demandés lors du retour de consultation.

4.5.1.6.2 Aide aux personnes dans le domaine de l'asile

- > Le chef du Service a présidé en 2022 l'**Etat-major Ulysse**, chargé par le Conseil d'Etat de conduire et coordonner les opérations d'accueil, d'hébergement et d'encadrement des personnes réfugiées provenant d'Ukraine (voir [3.2.2](#)). Les prémices d'une crise migratoire générale ont également exigé des actions urgentes en fin d'année, avec la décision d'ouverture de plusieurs lieux d'hébergement, notamment à la [Caserne de la Poya](#).
- > Inauguré en 2018, une évaluation montre que « [Envole-moi](#) », le programme d'encadrement et d'intégration pour mineur-e-s et jeunes non accompagné-e-s relevant de l'asile et des réfugiés porte ses fruits : 93 % des jeunes sont en formation, en emploi ou en mesure d'intégration.

4.5.1.6.3 Aide aux victimes d'infractions

Le Service travaille à la modification des normes cantonales pour l'aide immédiate et à plus long terme, pour mettre en œuvre les nouvelles recommandations de la Conférence suisse de l'aide aux victimes (CSOL-LAVI) en matière d'aide psychologique.

[Statistiques de la coordination cantonale LAVI](#)

4.5.1.6.4 Aide au recouvrement et avances de contributions d'entretien

Suite à des changements au niveau fédéral, le canton a adopté une loi et une ordonnance cantonale sur l'aide à l'encaissement et l'avance de contributions d'entretien entrés en vigueur le 1^{er} janvier 2022. De nouvelles tâches incombent au Service avec le changement de réglementation. Des entretiens de conseil individuel avec la personne créancière ont dû être instaurés à l'ouverture du dossier. L'ordonnance fédérale a aussi renforcé les moyens de recouvrer la contribution d'entretien en permettant à l'autorité compétente d'obtenir avec plus de facilité le blocage des avoirs du 2^e pilier de la personne débitrice. Ce blocage facilité engendre une augmentation des requêtes du séquestre et de fourniture de sûretés, dont le dépôt incombe à l'autorité de recouvrement.

[Statistiques d'aide au recouvrement et avances de contributions d'entretien](#)

4.5.1.6.5 Action sociale et politique familiale

- > Le SASoc a initié les démarches pour **l'élaboration d'un nouveau rapport sur la politique familiale** cantonale qui répond au [postulat 2019-GC-41](#), menées dans une optique participative en collaboration notamment avec les acteurs associatifs qui contribuent à cette politique. Un groupe consultatif a été réuni et un mandat externe confié.

- > Le SASoc, avec l'Etablissement cantonal des assurances sociales, a travaillé sur les résultats de la [consultation](#) de l'avant-projet de loi sur les **prestations complémentaires pour les familles** et de son message, plébiscités d'une façon générale. Comme pour l'avant-projet de loi sur l'aide sociale, un examen quant à un éventuel désenchevêtrement et une nouvelle répartition des tâches entre les communes et l'Etat ont été demandés. L'objectif est la présentation d'un projet de loi et d'un message au Conseil d'Etat puis au Grand Conseil en 2023.
- > Le travail sur le rapport au [postulat 2020-GC-204](#) relatif à la **mise à disposition en libre accès des protections hygiéniques dans les écoles, les institutions publiques et sportives** a abouti à la réalisation d'un projet pilote. Mené en collaboration avec la commune de Fribourg, ce projet a permis de tester des dispositifs de distributions dans plusieurs établissements afin d'établir des recommandations et d'évaluer les coûts de la mise en place.
- > Les travaux pour la réalisation du deuxième **Rapport sur la situation sociale et la pauvreté** dans le canton de Fribourg se sont poursuivis et permettront une finalisation du rapport dans le courant de l'année 2023.
- > Enfin, le Service a analysé et effectué les évaluations concernant la création d'une **Banque alimentaire** pour finaliser le rapport donnant suite au [postulat 2021-GC-165](#), prévu pour 2023.

4.5.1.7 Service de l'enfance et de la jeunesse (SEJ)

Durant l'année 2022, le système informatique *OnBase* développé en 2021 et implémenté en 2022 a généré une très grande charge administrative pour tous les collaborateurs et toutes les collaboratrices de l'action sociale directe, de l'[Intake](#) et du secteur administratif.

4.5.1.7.1 Action sociale directe et Intake

En 2022, en moyenne, le SEJ a suivi 4 % de la population enfantine de 0 à 18 ans². De ces 4 %, exactement 10,7 % font l'objet d'une mesure de placement, ce qui représente 0,45 % de la population enfantine. Le système OnBase a permis de déterminer qu'un-e intervenant-e en protection de l'enfant (IPE) à plein temps gère en moyenne 87 dossiers actifs d'enfants. Un peu plus de 160 dossiers ont fait l'objet d'une demande de fermeture auprès des justices de paix. 658 dossiers enfants ont été fermés jusqu'à fin novembre 2022. Les listes d'attente dans les institutions fribourgeoises d'éducation sont importantes et le nombre de placements d'enfants dans les cantons voisins a diminué en 2022 en raison de la surcharge générale des institutions en Suisse. Ainsi, seuls 36 placements hors canton ont été réalisés en 2022, contre 54 en 2021, 40 en 2020 (année Covid), et 54 en 2019.

Statistiques

4.5.1.7.2 SMA – secteur des milieux d'accueil

- > L'introduction du [Fonds « réforme fiscale »](#) (au 1^{er} janvier 2020 dans la Loi sur les structures d'accueil extrafamilial de jour (LStE), art. 8b) implique depuis 2021 une évolution significative du nombre de sollicitations en lien avec des projets immobiliers.
- > Le nombre élevé de structures suivies (un-e IPE à 100 % de ce domaine gère en moyenne la surveillance et les autorisations de plus de 140 milieux d'accueil, y.c. parents de jour), occasionne ainsi une surcharge et du retard dans le **traitement des demandes d'autorisation et les missions de surveillance de l'accueil**. On constate plusieurs milieux gardant un nombre d'enfants dépassant largement le quota admis dans les directives cantonales. Deux interdictions d'exercer ont été prononcées à l'encontre de parents de jour indépendants.

Statistiques SMA

4.5.1.7.3 LAVI – centre de consultation pour enfants, hommes et victimes de la circulation

L'entrée en vigueur de la [nouvelle réglementation de la psychothérapie](#) pratiquée par des psychologues depuis le 1^{er} juillet 2022 nécessite des ajustements quant à la prise en charge des frais par les Centres LAVI. Des normes cantonales à ce sujet seront publiées début 2023.

² Données issues de l'annuaire statistique au 31.12.2021 / données du nombre d'enfants suivis par le SEJ à fin novembre 2022. Marge d'erreur à calculer en lien avec le différentiel de population enfantine sur 11 mois.

Statistiques LAVI

4.5.1.7.4 Bureau de promotion de l'enfance et de la jeunesse (BPEJ)

En 2022, la priorité du BPEJ a été la coordination au niveau de l'Etat et la mise en œuvre des mesures incombant au SEJ du [Plan de soutien jeunesse \(PSJ\)](#) adopté par le Conseil d'Etat en novembre 2021, suite à la pandémie de Covid-19. Il a en outre travaillé au renouvellement du Plan d'action « Je participe! » pour la période 2023-2026 et à l'élaboration d'un futur concept cantonal d'encouragement précoce.

[Plus d'informations sur les projets soutenus en 2022](#)

4.5.1.8 Bureau de l'égalité hommes-femmes et de la famille (BEF)

4.5.1.8.1 Egalité au sein de l'administration cantonale

La formation pour les cadres de l'Etat de Fribourg « Egalité, diversité, mixité ? Pour des pratiques managériales inclusives », élaborée dans le cadre des mesures du [Plan pour l'égalité entre les femmes et hommes au sein de l'administration cantonale](#) (PEAC), a été dispensée en 2022 lors de 6 sessions de la formation introductive obligatoire pour nouveaux et nouvelles cadres, une collaboration entre le BEF et le cabinet Artemia. Elle sera également au programme 2023. Le BEF a encore pris en charge 6 présentations concernant le harcèlement sexuel sur le lieu de travail auprès de plusieurs institutions différentes.

4.5.1.8.2 Egalité dans l'éducation et la formation

- > Le BEF a, en 2022, mis en œuvre sur le plan cantonal la 22^e édition de la journée nationale « [Futur en tous genres – nouvelles perspectives pour filles et garçons](#) ».
- > « **Fribourg pour tous** » et le BEF ont collaboré étroitement à la réalisation d'un outil sur les enjeux et les conséquences de la séparation et du divorce pour les couples mariés.

4.5.1.8.3 La lutte contre la violence au sein du couple

- > **L'exposition bilingue et interactive « [Plus fort que la violence / Stärker als Gewalt](#) »** est l'outil approprié de prévention pour la violence domestique. En 2022, elle a été montée à l'Ecole des métiers de Fribourg (EMF). Plusieurs centaines d'apprenti-e-s et d'étudiant-e-s aussi venu-e-s d'autres écoles (Ste-Croix, EPAI, ECG), ont aussi pu découvrir cette exposition.
- > Pour le lancement officiel en Suisse romande d'un manuel concernant spécifiquement l'exercice du droit de visite en cas de violence de couple (*Violence domestique : quel contact après la séparation des parents ?*), le BEF a organisé une journée de formation intitulée « **Convention d'Istanbul et violence de couple : Comment mieux protéger les victimes et leurs enfants ?** » le 18 novembre 2022.

4.5.2 Chiffres clefs

4.5.2.1 Institutions et professions de la santé

> Flux financiers 2022 entre Etat et Hôpitaux

Flux financiers 2022 entre l'Etat et les hôpitaux	HFR	RFSM	HIB	Cliniques et maison de naissance ¹	Total financement Hôpitaux
Prestations stationnaires à charge de l'Etat	114 699 000	23 623 999	10 750 103	31 763 697	180 836 799
Remboursement Service Sinistres Suisse	- 269 799	-	- 30 760	- 7 337	- 307 896
Financement de l'Etat hors achats de prestations	59 707 200	11 984 800	1 595 862	-	73 287 862
Financement conséquences de la crise Covid ³	31 000 000	890 570	471 543	-	32 362 113
Total financement de l'Etat	205 136 401	36 499 369	12 786 748	31 756 360	286 178 878
Correction du financement 2021 selon décompte définitif ²	- 800 849	701 919	- 23 585		- 122 515

¹ Selon factures reçues jusqu'au 31 décembre 2022.

² Les décomptes définitifs 2022 pour les hôpitaux se feront au cours de l'année 2023 et tiendront compte de l'activité définitive.

³ Les décomptes définitifs Covid 2022 pour les hôpitaux se feront au cours de l'année 2023 et tiendront compte de la contribution financière des autres partenaires.

> Statistiques générales d'exploitation en 2022 des hôpitaux en soins somatiques et psychiatriques du canton

ETABLISSEMENTS	Lits annuels moyens	Nombre de sorties (de chaque site) ³	Nombre de journées d'hospitalisation (de chaque site) ⁴	Durée moyenne de séjour (de chaque site)
HFR hôpital fribourgeois				
HFR Fribourg- Hôpital cantonal	358	17 411	105 798	6,1
HFR Tafers	54	1 544	18 643	12,1
HFR Riaz	110	3 055	35 551	11,6
HFR Billens	0	103	1 833	17,8
HFR Meyriez-Murten	69	1 361	18 755	13,8
Hôpital intercantonal de la Broye¹				
Hôpital intercant. de la Broye, site d'Estavayer-le-Lac	47	631	14 883	23,6
Hôpital intercant. de la Broye, site de Payerne	105	5 570	29 460	5,3
RFSM Réseau fribourgeois de santé mentale				
Centre de soins hospitaliers Marsens ²	189	2 990	67 863	22,7
Cliniques privées de Fribourg				
	120	9 347	28 756	3,1

Etat provisoire au 20 janvier 2023

¹ Données relatives à l'ensemble de l'Hôpital intercantonal de la Broye (y.c. les patient-e-s vaudois et vaudoises) et sans journées inappropriées.

² Nombre de journées facturées durant la période du 1^{er} janvier 2022 au 31 décembre 2022.

³ Ces chiffres comprennent les nouveau-nés et tiennent compte des regroupements selon les règles SwissDRG.

⁴ Conformément à la définition de la durée de séjour de SwissDRG TARPSY.

> Autorisations de pratique et d'exploitation

324 autorisations de pratique et 109 d'exploitation ou renouvellement ont été délivrées. 49 autorisations de pratique pour les psychologues-psychothérapeutes ont été délivrées en raison du changement du modèle de délégation depuis le 1^{er} juillet 2022.

> Nombre de lits EMS reconnus (long et court séjour) au 31 décembre 2022

Le canton de Fribourg compte 40 (2021 : 40) établissements médico-sociaux répartis sur 52 (2021 : 52) sites. De plus, des lits EMS sont disponibles sur certains sites de l'HFR et de l'HIB. La subvention des pouvoirs publics se monte à **101 300 810 francs**.

	Lits long séjour reconnus	dont lits en USD ¹ et USP ²	Lits long séjour AOS	Lits court séjour
Sarine	903	42	21	14
Singine	375	24	2	14
Gruyère	480	21	41	5
Lac	268		10	6
Glâne	223	24		5
Broye	210	15	7	11
Veveyse	149	15		4
IRSF (Fribourg)*			70	
Unité EMS HFR*			17	
Unité EMS HIB			5	
Résidence palliative EMS HFR*				6
USP Les Camélias (Marsens)*	15	15		
USP Les Grèves du Lac (Gletterens)	10	10		
UATO (Fribourg)*				19

	Lits long séjour reconnus	dont lits en USD ¹ et USP ²	Lits long séjour AOS	Lits court séjour
La Famille au Jardin, St. Ursen				2
CANTON	2 633	166	173	86

* mission cantonale

¹ Unité spécialisée en démence

² Unité spécialisées psychiatrie âge avancée

> **Institutions de santé : prestations fournies par le SMC**

Type de prestations	Nombre
Inspections d'EMS dans le cadre du renouvellement de l'autorisation d'exploiter	3
Etudes de dossiers dans le cadre de renouvellements d'autorisations d'exploiter	5
Inspections d'institutions dans des contextes particuliers (dysfonctionnement, plaintes, demandes diverses)	1
Traitement, sur dossier et par courrier, de plaintes diverses liées à des institutions dans des contextes particuliers	12
Inspections dans le cadre des visites ciblées (intégration des proches) dans le domaine des soins de longue durée	10
Remédiations demandant un suivi, suite à un contrôle ou une étude de dossier d'institution	75
Préavis d'autorisation d'exploiter une institution de santé	8
Contestation de niveau de soins, démarche administrative, coordination avec SPS	2
Contestation de niveau de soins, séances de la Commission d'experts en matière d'établissements médico-sociaux pour personnes âgées	0
Séances du groupe de réflexion sur les mesures de contrainte/sécurité dans les EMS et organisation d'ateliers	3
Evaluations des formations postgrades et questions y relatives	10
Evaluations et renseignements pour l'octroi de prestations sociales	3

4.5.2.2 Places et subventions des pouvoirs publics pour les institutions spécialisées

- > **2089 places reconnues** dans les institutions spécialisées pour personnes en situation de handicap, **72 places** reconnues dans les institutions spécialisées pour personnes souffrant d'addiction et **269 places** dans les institutions socio-éducatives, famille d'accueil professionnelles ou centres thérapeutiques dans le canton de Fribourg.
- > Subventions pour les institutions spécialisées pour les personnes adultes en situation de handicap ainsi que les institutions spécialisées pour personnes souffrant d'addiction handicap (y compris hors-canton) : **130 581 148 francs.**
- > Subventions pour les institutions pour mineur-e-s (y compris hors-canton) : **32 046 996 francs.**

4.5.2.3 Hospitalisations hors canton

Le montant 2022 s'élève à 96 400 000 francs (2021 : 95 188 424), soit un dépassement de 4 432 000 francs par rapport au budget de 91 968 000 francs.

4.5.2.4 Maladies transmissibles

- > 2577 déclarations de maladies transmissibles diverses, sans compter les cas de Covid-19.
- > Selon l'[OFSP](#), le canton de Fribourg est le seul canton où la couverture vaccinale contre [les papillomavirus humains](#) (HPV) des jeunes hommes est équivalente à celle des jeunes femmes (71 %).

4.5.2.5 Enfance et jeunesse

> Santé sexuelle

152 situations (2021 : 121) en lien avec des comportements sexuels devant être recadrés, des suspicions ou des révélations d'abus sexuels ou de maltraitance ont nécessité une évaluation, une prise en charge et un accompagnement interdisciplinaire. 67 (2021 : 31) entretiens individuels ou en présence de plusieurs personnes ont été réalisés par la coordinatrice du CFSS.

Les formatrices en santé sexuelle du CFSS ont dispensé 2389 (2021 : 3097) périodes de formation dans 797 classes de la scolarité obligatoire (diminution entre 2021 et 2022 due à des absences maladie n'ayant pas pu être remplacées).

Interventions dans les classes - Degré de scolarité	Français	Allemand	Total
Ecoles enfantines et primaires (prévention des abus sexuels en 2 ^H , puis éducation sexuelle en principe en 6 ^H et 8 ^H)	537	40	577
Cycles d'orientation (10 ^H)	151	28	179
Enseignement et institutions spécialisés	39	2	41

> Protection de l'enfance : placements

	Nouveaux placements			Placements effectifs durant 2022 (en cours ou terminés)		
	2020	2021	2022	2020	2021	2022
Aux Etangs	12	8	3	14	13	8
Foyer des Bonnesfontaines	11	9	12	30	29	31
Foyer des Apprentis	10	10	5	17	18	18
Kinderheim Heimelig	3	2	2	12	11	10
Nid Clairval	1	2	1	18	18	18
Le Bosquet	18	18	17	34	35	35
Les Traversées	7	7	13	18	17	20
Foyer Saint-Etienne (toutes les unités)	13	19	18	49	56	59
Transit (urgence et évaluation)	59	69	72	72	92	75
Time Out (observations)	9	5	2	12	6	4
Les Peupliers (hors Service de l'enseignement spécialisé)	3	5	3	5	9	11
Institutions hors canton	32	50	36	64	75	74
Familles d'accueil fribourgeoises	17	15	15	93	100	94
Familles d'accueil hors canton	7	2	0	12	14	12
Nombre total	202	221	199	450	493	469

> Santé bucco-dentaire

1536 classes (2021 : 1560) visitées.

97 communes sur 126 font appel aux prestations du SDS.

> 1200 filles et 1200 garçons ont participé à la journée nationale « Futur en tous genres – nouvelles perspectives pour filles et garçons ».

> Promotion de l'enfance et de la jeunesse

Le Plan de soutien jeunesse a permis de soutenir sept projets portés par des jeunes (pour 29 500 francs).

La subvention enfance et jeunesse a soutenu 17 projets communaux et cantonaux (pour 190 000 francs).

4.5.2.6 Aide sociale et LAVI

> Prestations d'aide matérielle

Répartition Etat / Communes 2022, articles 32 / 33 LASoc

Catégorie de personnes	A charge de l'Etat Fr.	% Total	A charge des autres cantons Fr.	% Total	A charge des communes Fr.	% Total	Total Fr.	% Total
Suisses	8 867 239.85	26,66	-7 787.20	-0,02	12 272 136.72	36,89	21 131 589.37	63,53
Etrangères	4 943 754.35	14,86	101 386.75	0,30	7 086 723.16	21,31	12 131 864.26	36,47
Total	13 810 994.20	41,52	93 599.55	0,28	19 358 859.88	58,20	33 263 453.63	100,00

> Chiffres LAVI

Au niveau cantonal : toutes prestations confondues, 731 dossiers ont été traités (2021 : 652) pour des dépenses globales de 2 011 616 francs (2021 : 1 497 015 francs)

Chiffres LAVI enfants - infractions (plusieurs réponses possibles)	2022	2021	2020
Homicide	4	3	0
Homicide LCR	0	1	0
Tentative d'homicide	2	1	1
Lésions corporelles	111	102	58
Lésions corporelles LCR	0	10	0
Brigandage	0	1	4
Extorsion, chantage, menaces, contrainte	61	60	45
Infractions contre la liberté	1	1	3
Violation de l'intégrité sexuelle d'enfants	187	144	74
Contrainte sexuelle, viol	76	49	30
Autres infractions contre l'intégrité sexuelle	21	16	4
Violence conjugale	39	31	22
Violence familiale	57	79	37
Autre selon CP	20	28	21
Non clarifié	28	19	6

4.5.2.7 Asile

Chiffres de l'asile dans le canton	2022	2021
Ressortissant-e-s ukrainien-ne-s – Permis S (au 31.12.22)	2320	-
Familles d'accueil de ressortissant-e-s ukrainien-ne-s	749	-
Nombre d'arrivées autres pays	543	144
Nombre d'arrivées mineurs non-accompagnés	60	20

4.5.2.8 Etat du personnel

Pouvoirs – Directions Centres de charges	Comptes 2022 EPT	Comptes 2021 EPT	Ecarts EPT
Direction de la santé et des affaires sociales	175,59	174,76	0,83
Administration centrale	157,43	157,14	0,29
3600/SASS Secrétariat général	8,09	9,28	-1,19
3605/SANT Service de la santé publique	17,39	17,93	-0,54
3606/DENT Service dentaire scolaire	19,02	17,83	1,19
3608/SMED Service du médecin cantonal	16,02	17,03	-1,01
3645/SOCI Service de la prévoyance sociale	13,95	13,76	0,19

Pouvoirs – Directions Centres de charges		Comptes 2022 EPT	Comptes 2021 EPT	Ecart EPT
3650/AISO	Service de l'action sociale	18,28	17,65	0,63
3665/OCMF	Service de l'enfance et de la jeunesse	64,68	63,66	1,02
Secteur hospitalier		18,16	17,62	0,54
3619/EMSC	RFSM EMS Les Camélias	18,16	17,62	0,54

4.5.2.9 Fluctuation du personnel

Pouvoirs – Directions Centres de charges		Fluctuation 2022 %	Fluctuation 2021 %
Direction de la santé et des affaires sociales		5,31	8,36
3600/SASS	Secrétariat général	3,28	0
3605/SANT	Service de la santé publique	3,69	0
3606/DENT	Service dentaire scolaire	2,55	9,89
3608/SMED	Service du médecin cantonal	5,51	6,60
3645/SOCI	Service de la prévoyance sociale	0	15,81
3650/AISO	Service de l'action sociale	7,64	3,58
3665/OCMF	Service de l'enfance et de la jeunesse	8,02	11,22
Secteur hospitalier			
3619/EMSC	RFSM EMS Les Camélias	0	6,64

Explications complémentaires du calcul de la fluctuation sous le point [3.4.2](#).

[Plus de chiffres clefs sur les entités de la DSAS](#)

4.6 Direction des finances DFIN

4.6.1 Faits marquants de l'activité de la Direction

4.6.1.1 Secrétariat général (SG-DFIN)

A travers ses services, la Direction des finances veille à une gestion efficace des ressources de l'Etat, notamment les ressources financières, humaines, fiscales et informatiques. Outre le budget et les comptes, elle a élaboré le plan financier de la présente législature que le Conseil d'Etat a présenté en novembre. Malgré le contexte incertain, celui-ci a tenu à mener une politique soutenue d'investissements visant à moderniser, assainir et rationaliser les infrastructures et le fonctionnement de l'Etat.

Le Directeur des finances a participé à six séances de la Conférence des directeurs cantonaux des finances (CDF) ainsi qu'à quatre séances de la Conférence des directeurs cantonaux des finances des cantons latins. Il a également pris part à deux reprises à la Conférence latine des directeurs cantonaux du numérique.

Concernant les affaires contentieuses portant sur le traitement de réclamations, de demandes d'exonération, de demandes en remises et de prétentions en responsabilité civile contre l'Etat, le nombre de dossiers est resté stable par rapport aux années précédentes.

4.6.1.2 Administration des finances (AFin)

En 2022, l'activité de l'AFin a été très intense. La section « Affaires financières » s'est principalement engagée dans les tâches suivantes : l'analyse des projets des Directions (environ 280 dossiers), les relations financières avec la Confédération, la poursuite de la mise en place des nouveaux instruments de gestion financière et administrative ainsi que, dans le dossier de la Caisse de prévoyance du personnel de l'Etat (CPPEF), de la mise en œuvre des paiements et des récupérations prévus et le support aux communes et services concernés. La [Comptabilité générale](#) a concentré ses

efforts sur la tenue et la clôture des comptes, le paiement des fournisseurs, la gestion de la trésorerie, l'encaissement et le suivi des débiteurs par l'intermédiaire du Service financier cantonal. La section [Planification financière et contrôle budgétaire \(PFCB\)](#) a mené les travaux liés à la préparation et à l'élaboration du plan financier de législature 2022-2026. Le Conseil d'Etat in corpore a consacré plusieurs séances à l'élaboration du [plan financier de législature 2022-2026](#). Parallèlement à l'établissement du plan financier, la PFCB a élaboré le budget 2023. L'exercice 2022 marque également la poursuite à un rythme très soutenu du projet Transformation SAP (S/4 Finances). L'entier des ressources de la section [Nouveaux instruments de gestion financière NIGEFI](#) prend part à ce projet d'envergure pour l'AFin, mais également à terme pour l'administration cantonale dans son ensemble. La section [Instruments de gestion financière et gestion des subventions \(SIGEFIS\)](#) s'occupe de la gestion par prestations et la comptabilité analytique auprès de différentes unités administratives, de la gestion des participations pour l'ensemble de l'administration cantonale et de l'examen périodique des subventions. En outre, certains collaborateurs et collaboratrices de l'AFin ont à nouveau été impliqués dans la gestion de la crise du Covid-19 ainsi que celles liées au conflit ukrainien et au risque de pénurie d'énergie. Un suivi mensuel des dépenses cumulées depuis le début de la crise sanitaire ainsi que le suivi du plan de relance sont tenus par l'AFin. Il s'agit toutefois de montants provisoires, les montants pouvant encore évoluer en fonctions des opérations de bouclage. L'AFin assure également l'accueil et la réception du public du bâtiment des finances.

4.6.1.3 Service cantonal des contributions (SCC)

Le SCC a procédé à une restructuration interne en regroupant toutes les fonctions administratives au sein d'un nouveau secteur Relations Contribuables (SCC-ReC) en charge des interactions avec les contribuables et les partenaires du SCC. L'objectif est de gagner en efficacité, d'uniformiser la prise en charge et de décharger les taxateurs du travail administratif. Parallèlement, des travaux visant centraliser les guichets du SCC ont débuté dans le bâtiment des finances. SCC-ReC devrait prendre possession de ces nouveaux locaux et pouvoir y accueillir les contribuables fribourgeois d'ici l'été 2023.

À la suite de la réforme de la caisse de pension, le SCC a dû faire face à un nombre plus important de départs à la retraite. En effet, sur les 22 départs de collaborateurs et collaboratrices, dix ont quitté le SCC en raison de cette réforme. Les secteurs de taxation ont été fortement impactés par ces départs et ont dû prendre certaines mesures pour éviter des retards trop importants dans les travaux de taxation.

Comme pour chaque nouvelle période fiscale, les secteurs du SCC ont dû conjuguer avec les différents changements et particularités intervenus pour la période de taxation. En 2022, soit pour la période fiscale 2021, il s'agit notamment de la révision du barème d'impôt sur la fortune dont la structure a été entièrement repensée afin d'éviter les effets de seuil. De plus, le remboursement de l'impôt anticipé a dorénavant lieu sur le décompte de la période fiscale en cours, et non plus sur le décompte de la période fiscale suivante comme les années précédentes. De nouvelles dispositions légales concernant l'impôt à la source sont également entrées en vigueur en 2021 et ont déployé pleinement leurs effets en 2022. Elles ont nécessité l'adaptation des processus et ont soulevé de nombreuses questions auprès des contribuables. Avec la suppression des bulletins de versements rouges et orange au 1^{er} octobre 2022, le SCC a œuvré à l'introduction des QR-factures.

Par ailleurs, en réponse à l'adaptation de la directive pour la livraison des données de la péréquation financière intercantonale à l'Administration Fédérale des Contributions (AFC), le SCC a travaillé sur une refonte des extractions et à diverses analyses de qualité.

Concernant la réforme de l'OCDE et du G20 portant sur l'imposition de l'économie numérique, le SCC a été impliqué dans l'élaboration de la prise de position du Conseil d'Etat dans le cadre de la consultation fédérale et a débuté ses réflexions sur la mise en œuvre de cette réforme d'un point de vue opérationnel.

4.6.1.4 Service du personnel et d'organisation (SPO)

La mise en œuvre de la [Politique RH](#) – élaborée avec la participation active des partenaires reconnus – s'est poursuivie en 2022. Pour la première fois, une enquête de satisfaction menée auprès de l'ensemble du personnel de l'Etat a été réalisée, avec un très bon retour de 54 %. Quelque 59 % des collaborateurs et collaboratrices se disent très ou en grande partie satisfaits de leur situation professionnelle et perçoivent de manière positive le climat de travail.

Les supérieurs directs sont en général jugés positivement. Des points d'amélioration sont ressortis et sont en cours d'analyse, à l'instar du temps mis à disposition pour effectuer le travail dans la qualité requise, les possibilités de développement à l'Etat et la rémunération. Cette enquête sera répétée régulièrement (tous les quatre ans). Concernant l'axe 7 « Accroître l'attractivité de l'Etat-employeur » de la Politique RH, l'ordonnance sur les primes de reconnaissance pour le personnel de l'Etat a été finalisée et est entrée en vigueur le 1^{er} janvier 2023. Elle permettra de remercier et de récompenser financièrement des équipes ou des collaborateurs et collaboratrices ayant accompli des tâches hors du commun dans le cadre de leur travail.

L'axe 5 « Préserver la santé et promouvoir le bien-être » a été concrétisé par l'élaboration du concept cadre « Gestion de la sécurité au travail et de la santé à l'Etat de Fribourg » ainsi que d'un concept axé sur la promotion et la protection de la santé, notamment sur l'ergonomie. L'ordonnance relative à la sécurité et à la protection de la santé au travail (SST) dans l'administration cantonale et le manuel SST ont été actualisés. Des correspondant-e-s SST ont été identifiés pour chaque unité administrative afin de répondre aux besoins du personnel de l'Etat. La campagne de vaccination contre la grippe a rencontré un grand succès. L'axe 3 « Soutenir l'encadrement » de la Politique RH a été développé avec le lancement d'un projet sur les principes de management qui s'aligne sur les valeurs fixées par le Conseil d'Etat pour la présente législature, soit l'agilité, la durabilité et l'orientation citoyen-ne. Un autre projet d'envergure, FriBURO, a débuté cette année. Il concerne la place de travail du futur qui devra tenir compte des besoins accrus en termes de transversalité et de flexibilité. Parallèlement et au vu de la transformation des organisations induite par la digitalisation, le programme FriCHANGE « Accompagnement au changement » a été lancé.

Au niveau du développement des compétences du personnel de l'Etat par la formation, une nouvelle ordonnance a été mise en consultation en décembre 2022. Elle vise notamment à encourager la formation du personnel à temps partiel et à renforcer le soutien à la formation des langues partenaires tout en simplifiant les procédures d'octroi.

En 2022, l'Etat-employeur a réalisé l'analyse de l'égalité salariale au sein de son personnel. Selon les critères définis par la Confédération, l'écart salarial inexpliqué entre les femmes et les hommes est de 1,1 % à l'Etat de Fribourg, soit en deçà de la marge de tolérance de 5 %. Ce résultat représente l'écart qui ne s'explique notamment ni par les différences de caractéristiques liées aux qualifications personnelles, ni par les caractéristiques liées au poste de travail. Ce très bon résultat confirme qu'Evalfri, l'outil d'évaluation et de classification des fonctions, ainsi que le [Plan pour l'égalité entre femmes et hommes au sein de l'administration cantonale](#) (PEAC), œuvrent pleinement dans le sens de l'égalité salariale entre femmes et hommes à l'Etat de Fribourg. Néanmoins les efforts dans ce domaine seront maintenus.

4.6.1.5 Service de l'informatique et des télécommunications (SITel)

L'effort consacré à la réalisation des projets informatiques s'est poursuivi en 2022 avec plus de 130 projets traités, pour un budget de 23,3 millions de francs sur les 54 millions inscrits au budget de l'enveloppe informatique de l'Etat. Les réallocations budgétaires ont permis l'utilisation optimale de l'enveloppe informatique et l'avancement des projets conformément à l'application de la directive sur les réallocations et reports de crédits. Tout au long de l'année, des réallocations budgétaires ont été effectuées pour un montant total de 17.4 millions. Les projets qui ont bénéficié d'un financement par réallocation sont par exemple le projet « 0789 Référentiel cantonal (et sa maintenance) », le projet « 0979 – e-Justice », le projet « 0928 Renouvellement du matériel réseau/stockage » ou le projet « 1258 Outils collaboratifs ».

Le SITel a poursuivi ses efforts de mise en œuvre de la [stratégie d'administration 4.0](#) du Conseil d'Etat (formalisée dans le Plan directeur de la digitalisation et des systèmes d'information), notamment en menant des projets stratégiques tels que SAP, e-Justice, le référentiel cantonal, la cyberadministration (guichet virtuel) ou FRIAC. Par ailleurs, 27 projets ont été clôturés en 2022. On citera notamment les projets « Cybersanté », « e-Justice : impressions centralisées », « outil de pilotage pour les écoles », « gestion des mesures de soutien pour les enfants », « fusion des dossiers des détenus », « évolution de l'infrastructure du réseau » et le déploiement de Microsoft 365 dans l'ensemble des services de l'Etat, y compris l'intégration avec la téléphonie.

La sécurité informatique de l'Etat a été renforcée de manière significative. L'activité de support est restée quant à elle relativement stable, avec une diminution marquée des incidents et une augmentation de l'automatisation des traitements informatiques. Le SITel a mis l'accent sur la standardisation de ses processus et de ses prestations ainsi que sur l'agilité de son organisation, ceci afin de soutenir les différents services de l'Etat.

Concernant la classification des fonctions informatiques du personnel de l'Etat, un effort tout particulier a été réalisé en 2022 afin d'accompagner les collaboratrices et les collaborateurs du SITel dans cette étape, avec un souci permanent d'écoute et d'équité de traitement.

4.6.1.6 Service du cadastre et de la géomatique (SCG)

Durant l'année sous revue, le SCG a mis en consultation un [projet de révision de la législation sur la géoinformation](#), démocratisé le recours aux applications cartographiques web et poursuivi la mise en œuvre du programme de mensuration officielle.

La qualité des géodonnées de la mensuration officielle s'améliore constamment. Six entreprises de premier relevé, qui couvrent une surface totale de 13 437 ha ou 8 % de la superficie du territoire cantonal, ont ainsi été reconnues par la Direction fédérale des mensurations cadastrales. Deux entreprises pilotes de renouvellement de la mensuration officielle initiées en 2019 ont également été reconnues. En sus des sept entreprises qui sont en cours de réalisation, deux nouvelles entreprises de renouvellement ont été attribuées.

La mise à jour permanente de la mensuration officielle garantit l'actualité des géodonnées de la mensuration officielle et est effectuée par les ingénieurs géomètres brevetés dans un contexte de partenariat public-privé. Avec 2652 affaires traitées, la masse de travail reste stable à un niveau élevé. Les projets actuels concernent l'harmonisation de la limite territoriale avec le canton de Vaud (30 % réalisé), la mise en conformité de la nomenclature (20 %) et la rectification des surfaces de bien-fonds (5 %).

Centre de compétences du système d'information du territoire (CCSIT)

Concernant le [CCSIT](#), deux projets ont été achevés en 2022 et ont permis de concrétiser la stratégie OGD (Open Government Data). « Introduction ArcGIS Pro » a permis de déployer un nouveau logiciel SIG desktop standard. « ArcGIS Enterprise » a abouti à la mise en place d'une plateforme de publication de cartes et d'applications cartographique sur internet.

Plus de 400 géodonnées sont désormais disponibles gratuitement en libre-service et avec un minimum de restrictions d'utilisation par le biais du géoportail [geo.fr.ch](#), de [geodienste.ch](#), et du catalogue géographique suisse [geocat.ch](#). Le portail cartographique [map.geo.fr.ch](#) est étroitement interfacé de façon à faciliter la vie des utilisateurs et utilisatrices.

La solution du canton de Fribourg de cadastre des restrictions de droit public à la propriété foncière a été approuvée officiellement par l'Office fédéral de topographie swisstopo. Les premiers travaux en vue de l'introduction de nouvelles fonctionnalités ont été initiés avec les services compétents, notamment en ce qui concerne les tenants et aboutissants de la légalisation des géodonnées.

4.6.1.7 Registre foncier (RF)

Outre les activités principales, juridiques et administratives, découlant du traitement des réquisitions d'inscriptions, les registres fonciers ont poursuivi les travaux d'introduction du registre foncier fédéral des communes tenues sur cadastre cantonal. Ainsi, dans le courant de l'année, les données du registre foncier fédéral des communes d'Avry, de La Roche (lot II), de Planfayon (lot 1a) et de Le Flon sont entrées en vigueur.

Suite au transfert du territoire de la commune bernoise de Clavaleyres à la commune fribourgeoise de Morat, le Registre foncier du Lac a traité les droits et les données des immeubles concernés par cette modification, en coordination avec son homologue bernois.

Dans le courant de l'automne, l'Office fédéral chargé du droit du registre foncier et du droit foncier a effectué une inspection qui s'est déroulée au Registre foncier de la Gruyère, à Bulle, en présence de la Conservatrice et du Vice-président de l'Autorité de surveillance.

Sur demande, les registres fonciers délivrent des extraits officiels informant sur l'état des droits relatifs aux immeubles. L'augmentation des consultations publiques et gratuites des données du registre foncier informatisé via l'application *RFpublic* s'est poursuivie, de même que les consultations par les utilisateurs professionnels au moyen de l'application dédiée *Intercapi*.

Les projets informatiques en cours portent notamment sur le remplacement de la solution existante *RFpublic* par une solution *Intercapi Public*. En outre, pour répondre aux nouvelles obligations légales, à savoir l'introduction du numéro AVS13 comme attribut supplémentaire d'authentification de la personne et la mise en place d'un service de recherche d'immeubles au niveau fédéral, le projet d'interface Capitastra - gestion des personnes a débuté (PJ-0859). Il est prévu de le finaliser en 2023.

Les conservatrices des registres fonciers veillent à une application uniforme des pratiques et à la coordination des réponses aux consultations de projet de loi ou d'ordonnance ou à différentes demandes, grâce à leur Association (AFCRF), réunissant tous les deux mois les conservatrices et leur adjoint ou adjointe et présidée actuellement par la Conservatrice du registre foncier de la Broye. Dans les relations extérieures, le comité de l'AFCRF a rencontré la Chambre des notaires et l'Autorité foncière cantonale, ainsi que le comité de l'Association des géomètres. Une conservatrice a poursuivi sa fonction de suppléante auprès de l'Autorité foncière cantonale.

4.6.1.8 Service de l'Inspection des finances (IF)

L'IF, service rattaché administrativement à la DFIN, mais indépendant dans l'exercice de ses attributions, a émis 91 rapports d'audit et formulé 44 recommandations (voir la répartition par Direction dans les chiffres clefs).

Le détail des vérifications effectuées et des recommandations ouvertes au 31 décembre 2022 a été adressé au Conseil d'Etat ainsi qu'à la Commission des finances et de gestion du Grand Conseil.

Après avoir appris la condamnation pénale pour abus de confiance, banqueroute frauduleuse et fraude dans la saisie d'un collaborateur de l'Etat dans le canton du Valais, le Directeur des finances a mandaté l'Inspection des finances afin d'examiner d'éventuelles irrégularités en lien avec son activité professionnelle à l'Etat de Fribourg. Les investigations n'ont pas débouché sur des découvertes d'irrégularités commises par ce collaborateur à l'Etat de Fribourg.

Le Conseil d'Etat a mandaté l'Inspection des finances, sur la base de l'article 13d de la loi sur l'égalité (LEg) et de l'article 7 de l'ordonnance sur la vérification de l'analyse de l'égalité des salaires en vue de procéder à une vérification formelle de l'analyse de l'égalité des salaires. L'Inspection des finances a conclu, dans son rapport du 30 juin 2022, que l'analyse réalisée par l'Etat de Fribourg était conforme aux exigences formelles des articles de loi cités ci-dessus.

En 2022, l'Inspection des finances a suivi l'évolution du dossier de l'agrandissement et de la restructuration de la Bibliothèque cantonale et universitaire (BCU).

4.6.1.9 Autorité de surveillance du registre foncier

L'Autorité de surveillance du registre foncier, présidée par Madame Bettina Hürlimann-Kaup, professeure à l'Université de Fribourg, a liquidé les affaires courantes et traité les questions juridiques. Il est à relever qu'elle a été saisie de neuf recours en 2022 contre trois en 2021. Durant l'année 2022, trois décisions ont été rendues (une en français et deux en allemand), dont une relative à une affaire introduite en 2021 (un rejet, une admission, une irrecevabilité). Le traitement des sept autres causes est reporté en 2023. Outre le nombre élevé de recours, l'augmentation considérable des tâches de surveillance administrative a largement sollicité l'Autorité. Enfin, l'Autorité a visité tous les Bureaux en 2022 et a procédé à des contrôles par sondages.

4.6.2 Chiffres clefs

4.6.2.1 Etat du personnel

Pouvoirs – Directions Centres de charges	Comptes 2022 EPT	Comptes 2021 EPT	Ecart EPT
Direction des finances	476,44	473,53	2,91
Administration centrale	476,44	473,53	2,91
3700/FINS Secrétariat général	7,29	7,13	0,16
3705/TRES Administration des finances	28,09	27,35	0,74
3710/IFEF Inspection des finances	7,40	7,20	0,20
3725/CIEF Service de l'informatique et des télécommunications	134,40	132,00	2,40
3730/OPER Service du personnel et d'organisation	36,77	36,56	0,21
3740/SCCF Service cantonal des contributions	202,70	203,10	-0,40
3760/SCAD Service du cadastre et de la géomatique	18,64	18,91	-0,27
3765/RFON Registres fonciers	41,15	41,28	-0,13

4.6.2.2 Fluctuation du personnel

Pouvoirs – Directions Centres de charges	Fluctuation 2022 %	Fluctuation 2021 %
Direction des finances	32,17	51,30
3700/FINS Secrétariat général	0	0
3705/TRES Administration des finances	7,53	11,29
3710/IFEF Inspection des finances	0	0
3725/CIEF Service de l'informatique et des télécommunications	7,90	10,79
3730/OPER Service du personnel et d'organisation	7,04	10,44
3740/SCCF Service cantonal des contributions	4,26	5,77
3760/SCAD Service du cadastre et de la géomatique	5,44	9,68
3765/RFON Registres fonciers	0	3,33

Explications complémentaires du calcul de la fluctuation sous le point [3.4.2](#).

4.6.2.3 Administration des finances (AFin)

Résultats des comptes 2021

	Charges Dépenses mios	Revenus Recettes mios	Excédents (+) Déficits (-) mios
Compte de résultats	4071.6	4072.3	+ 0.7
Compte des investissements	133.4	33.6	- 99.8

Résultats du budget 2023

	Charges Dépenses mios	Revenus Recettes mios	Excédents (+) Déficits (-) mios
Compte de résultats	4051.5	4051.6	+ 0.1
Compte des investissements	283.8	51.2	- 232.6

Résultats du budget 2023 et du plan financier 2023-2026

	Budget 2023	PF 2024	PF 2025	PF 2026	Période 2023-2026
	mios	mios	mios	mios	mios
Boni (+) / Déficit (-) du compte de résultats	+ 0.1	- 37.6	- 169.4	- 164.7	- 371.6
Investissements nets	- 232.6	- 286.0	- 256.5	- 250.8	- 1'025.9
Autofinancement	123.3	85.4	- 44.7	- 34.1	129.9
Insuffisance de financement (-)	- 109.3	- 200.6	- 301.2	- 284.9	- 896.0
Quote-part en % des subventions cantonales par rapport à la fiscalité cantonale (limite légale 41 %)	40.7	41.9	42.6	42.9	.

Mesures Covid-19 : tableau récapitulatif, dépenses brutes (état au 31.12.2022)

	en francs
OCC / Task Force DSAS / CCC	46 750 129
Mesures urgentes (1 ^{er} et 2 ^e paquets)	35 868 962
Plan de relance	51 911 317
Autres mesures (RHT/APG dirigeants, cas de rigueur, mesures pour les établissements contraints à la fermeture et leurs employés)	107 372 908
Total des mesures cantonales en lien avec les cas de rigueur	241 903 316

4.6.2.4 Service cantonal des contributions (SCC)

Taxation impôts ordinaires

		Période fiscale 2021	Période fiscale 2020	Evolution
Personnes physiques	Nombre de dossiers à taxer	209 120	204 447	2,3 %
	Avancement au 31.12.N+1	81,9%	84,0%	- 2,5 %
Personnes morales	Nombre de dossiers à taxer	16 977	16 260	4,4 %
	Avancement au 31.12.N+1	66,0%	70,0%	- 5,7 %
Impôt à la source	Nombre de dossiers à taxer	5 818	5 388	8,0 %
	Nombre de sourciers	19 715	19 573	0,7 %

Nombre de dossiers traités

	2022	2021	Evolution
Gains immobiliers	3 356	3 075	9 %
Successions et donations	367	226	62 %
Remises d'impôt	196	238	- 18 %
Soustractions / Dénonciations spontanées	879	962	- 8,6 %

Encaissement des impôts par le canton

	2022	2021	Evolution
Arrangement de paiements	27 055	27 064	0,0 %
Commandements de payer	19 395	18 408	5,4 %

Impressions et mise sous pli

	2022	2021	Evolution
Impressions	7 847 974	6 986 721	12,3 %
Mise sous pli	6 274 025	5 499 630	14,1 %

Call-center taxation personnes physiques et encaissement	2022	2021	Evolution
Nombre d'appel reçus	162 430	139 526	16,4 %
Nombre d'appels répondus	127 502	124 606	2,3 %

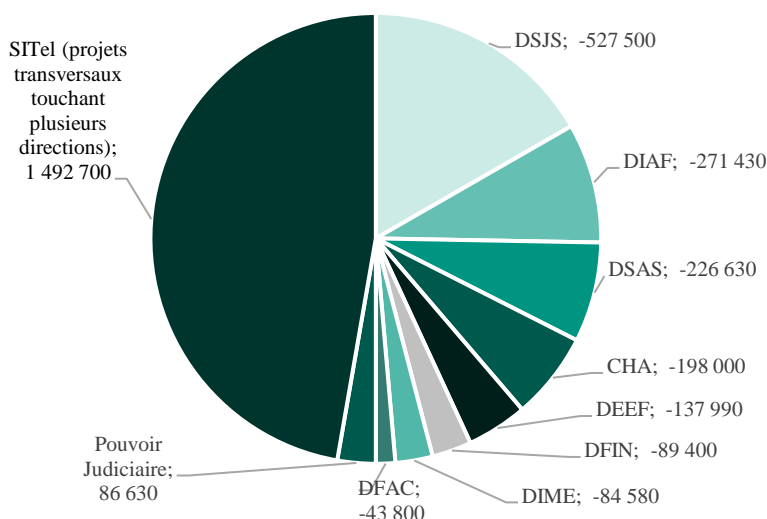
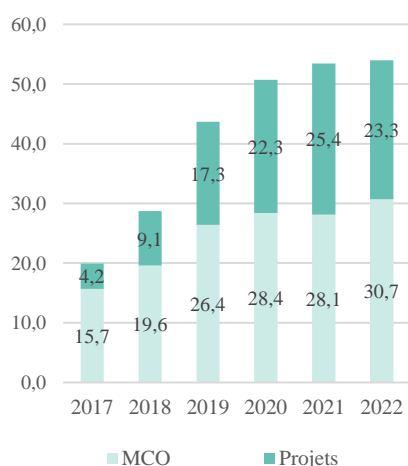
4.6.2.5 Service du personnel et d'organisation (SPO)

Participation du personnel de l'Etat au cours de formation continue	2022	2021	2020
Formation continue tout public	854	627	434
Formation continue des cadres (hors cursus introductif)	104	203	78
Formation introductive des cadres	88	88	48
Formation à la prévention et gestion des conflits et du harcèlement (dispositif OHarc)	155	51	0
Formation informatique	84	83	110
Formation aux premiers secours	129	277	73
Total	1414	1329	743

Consultation Espace santé-social	2022	2021	2020
Nombre de personnes suivies	506	507	504
Nombre de nouvelles ouvertures	281	260	223
Rencontres/téléphones/visioconférences avec la personne concernée ou des tiers impliqués	1958	2202	2331
Entretiens de réseau/bilans/médiations	161	179	126
Echanges d'emails avec la personne concernée ou des tiers	4623	3906	3587

4.6.2.6 Service de l'informatique et des télécommunications (SITel)

Evolution budgétaire de l'enveloppe informatique (chiffres en millions)



MCO : maintien en condition opérationnelle

Nombre de projets : (chiffres en CHF)

Importance financière	Projets en cours démarrés avant 2022	Projets en cours démarrés en 2022	Projets clôturés en 2022	Total projets traités en 2022	Total projets traités en 2021
>= 3 000 000	4	1	1	6	09
>= 400 000	22	8	6	36	35
> 100 000	25	14	11	50	44
<= 100 000	17	15	9	40	41
Totaux :	68	38	27	133	129

4.6.2.7 Service du cadastre et de la géomatique (SCG)

Mensuration officielle

Standard de qualité	BF en vigueur Surface [ha]	BF en vigueur Surface [%]	BF projetés Surface [ha]	BF projetés Surface [%]
MO93	68 735	41	23 817	14
NP	61 748	37		
NP ps	3 117	1		
Graphique	33 649	21		
Total	167 249	100		

Désignation	PR [ha]	REN [ha]	MPD [ha]	Total [ha]
Entreprises achevées	13 224	213	7 543	20 980
Entreprises en cours	16 000	4 634	5 093	25 727
Entreprises attribuées	---	1 232	6 977	8 209
Total	29 224	6 079	19 613	54 916

Désignation	Foncier	Technique	Bâtiments projetés	Total
Dossiers traités	616 (-2 %)	2036 (+3 %)	1165 (+200 %)	3817 (+20 %)

Géoinformation

23	475
Thèmes sur le portail cartographique	Géodonnées sur le portail cartographique map.geo.fr.ch
49	418
Applications cartographiques	Géodonnées publiées sur le géoportail geo.fr.ch
592	23
Fiches de métadonnées	Géodonnées publiées sur geodienst.ch

4.6.2.8 Registre foncier (RF)

2022	2021	Ecart
Nombre de réquisitions	Nombre de réquisitions	
32 255	34 538	- 6,62 %
Extraits officiels	Extraits officiels	
19 693	18 985	+ 3,72 %
Droits de mutations	Droits de mutations	
CHF 52 366 659	CHF 52 598 823	- 0,44 %
Droits sur gages immob	Droits sur gages immob	
CHF 16 451 371	CHF 16 882 413	- 2,55 %
Impôt diminution aire agr.	Impôt diminution aire agr.	

2022	2021	Ecart
CHF 2'500'943	CHF 2 480 518	+ 0,82 %

4.6.2.9 Inspection des finances (IF)

Audits et recommandations : répartition par Direction	2022	2021
Chancellerie	4	3
Formation et affaires culturelles	17	13
Sécurité, justice et sport	23	9
Institutions, agriculture et forêts	5	9
Economie, emploi et formation professionnelle	16	14
Santé et affaires sociales	12	13
Finances	10	16
Développement territorial, infrastructures, mobilité et environnement	7	4

[Plus de chiffres clefs sur les entités de la DFIN](#)

4.7 Direction du développement territorial, des infrastructures, de la mobilité et de l'environnement DIME

4.7.1 Faits marquants de l'activité de la Direction

À travers ses services et son Secrétariat général, la DIME garantit un développement responsable du territoire et de la mobilité, une protection adéquate de l'environnement, une infrastructure de transports performante et adaptée aux besoins, et une gestion efficace du patrimoine immobilier. Le développement durable et la politique des agglomérations en dépendent également. En 2022, les activités de la Direction ont notamment été marquées par les points suivants :

4.7.1.1 Protection du climat

En 2022, 23 nouvelles mesures du [Plan climat cantonal](#) ont démarré portant ainsi le nombre de mesures mises en œuvre à 49 depuis 2021. Celles-ci concernent des domaines variés tels que la réduction des émissions de gaz à effet de serre issus de l'agriculture, l'électromobilité, l'élaboration d'un bâtiment à faible impact climatique ou encore le renforcement de la thématique du climat dans l'enseignement. En outre, des actions ont également été lancées afin d'accroître la résilience du territoire face aux changements climatiques.

Après sa mise en consultation publique de septembre 2021 à décembre 2021 et un accueil favorable, [la version consolidée du projet de loi sur le climat](#) a été transmise par le Conseil d'Etat au Grand Conseil en date du 20 septembre 2022.

4.7.1.2 Loi sur la mobilité

La [loi sur la mobilité \(LMob\)](#), qui promeut la mobilité durable et tient compte des objectifs climatiques de la Confédération et des cantons, a été adoptée par le Grand Conseil en novembre 2021. Le délai référendaire s'est écoulé sans être utilisé et le 20 décembre 2022, le Conseil d'Etat a adopté le [règlement sur la mobilité \(RMob\)](#). Ainsi, le nouveau droit sur la mobilité est en vigueur dans le canton de Fribourg depuis le 1^{er} janvier 2023.

La nouvelle loi remplace la loi sur les routes de 1967 et la loi sur les transports de 1994. Elle régit tous les aspects de la mobilité dans le canton, non seulement le transport des personnes et des marchandises, mais aussi la planification des réseaux ainsi que la construction, le financement, l'entretien et la signalisation des infrastructures de mobilité. En outre, elle entraîne des changements de compétences. Par exemple, la responsabilité des arrêts de transports publics est transférée au canton, et le canton peut assumer davantage de responsabilités dans le développement des infrastructures de mobilité douce telles que les voies cyclables.

4.7.1.3 Nouveau droit des marchés publics

Le Conseil d'Etat a adopté le 14 décembre 2022 le [règlement d'exécution de la loi révisée sur les marchés publics](#). Ainsi, un nouveau droit des marchés publics s'applique dans le canton de Fribourg à partir du 1^{er} janvier 2023. Grâce à ces nouvelles bases légales, les critères environnementaux et sociaux ainsi que la lutte contre le travail au noir et le respect des conditions de travail pourront être davantage pondérés.

La [loi sur les marchés publics](#) (LCMP) avait été adoptée par le Grand Conseil en février 2022. Elle permet également au canton de Fribourg d'adhérer au nouvel Accord intercantonal sur les marchés publics (AIMP 2019).

4.7.1.4 Réouverture de l'Hôtel de Ville rénové et autres grands projets de construction

[L'Hôtel de Ville de Fribourg](#) a pu être remis progressivement en service après trois ans de rénovation complète. Le Secrétariat du Grand Conseil a été le premier à s'installer dans ses bureaux début juin. Et depuis septembre, le Grand Conseil siège à nouveau à l'Hôtel de Ville. Le bâtiment rénové a été officiellement inauguré le 6 septembre 2022 et a été ouvert à la population lors de deux journées portes ouvertes le week-end des 10 et 11 septembre 2022.

Sur un autre plan, la première partie du [Collège Sainte Croix](#) a été livrée pour la rentrée à la satisfaction des enseignants et des élèves. Cet établissement offre maintenant un cadre agrandi et rénové, équipé d'installations modernes.

Les chantiers ouverts concernent, pour les principaux, les projets d'Agroscope à Posieux, de la Bibliothèque cantonale et universitaire, des Etablissements de détention fribourgeois (EDFR), du Campus Lac noir (réalisation de la halle ouverte), de la 2^e étape du Collège de Sainte Croix (Villa Gallia) et du bâtiment des finances (réalisation d'une zone de guichet unique).

Plusieurs projets importants se trouvent en phase d'étude en 2022, parmi lesquels la [construction d'un centre de Stockage Interinstitutionnel Cantonal \(SIC\) à Givisiez](#), la grande maison des [Faverges](#), le nouveau [Musée d'histoire naturelle](#), la deuxième étape EDFR, la rénovation de la Chancellerie, et la remise en exploitation de la Pisciculture d'Estavayer. En outre, l'Etat avait lancé en 2021 un concours de projets pour la transformation du Château de Bulle en intégrant plusieurs services de l'Etat. Ce concours, qui est le premier d'une série devant concerner tous les châteaux baillivaux de l'Etat, a permis en février 2022 le choix du projet lauréat et le lancement des études.

Par ailleurs, une [convention avec la Fondation Le Tremplin](#) a ouvert la voie au projet d'une nouvelle Faculté de droit de l'Université de Fribourg, prévue sur le site de la Tour Henri.

4.7.1.5 Revitalisation des cours d'eau et autres mesures dans le domaine des eaux

En 2022, le [Service de l'environnement \(SEn\)](#) a finalisé la planification stratégique cantonale de la revitalisation des rives lacustres, y compris les relevés écomorphologiques. Elle prévoit 17 tronçons prioritaires d'une longueur de 6,1 km à revitaliser entre 2025 et 2041. 11 autres tronçons, d'une longueur totale de 6,8 km, ont été définis comme tronçons de mesures subsidiaires pour une réalisation après 2041, ou en remplacement d'un tronçon prioritaire. En septembre 2022, les [travaux de revitalisation de la Petite Glâne](#) ont débuté à St-Aubin (FR) et Vully-les-Lacs (VD).

En raison de la sécheresse, le SEn a suspendu dès le 23 juin 2022 toutes les autorisations de pompage dans les eaux de surface, à l'exception de la Sarine, du canal de la Broye, du Grand Canal et des lacs de la Gruyère, de Morat, de Neuchâtel et de Schiffenen. Afin de répondre aux besoins d'irrigation des terres agricoles et à d'autres utilisations, il a établi des plans de pompage. L'interdiction de prélèvement dans les eaux de surface a été levée le 14 novembre 2022.

Afin de réduire les risques liés aux produits phytosanitaires dans le domaine non agricole, le SEn a démarré une [campagne d'information et de sensibilisation](#) (cours pour les jardiniers amateurs, posts sur les réseaux sociaux, publicité dans les bus et RER des TPF, article pour les bulletins communaux, stand d'information à l'occasion des collectes mobiles de déchets spéciaux, courriers aux entreprises responsables des entretiens extérieurs).

En décembre 2022, les données de délimitation actualisées de l'espace réservé aux eaux ont été publiées sur le portail cartographique de l'Etat. Cela concerne 1863 km de cours d'eau sur les 3619 que compte le canton, dont près de 1400 km touchés par une actualisation des données. 204 km de rives d'étendues d'eau sont également concernés.

4.7.1.6 Offre de transports publics

En 2022, l'offre ferroviaire a connu un développement significatif au sud du canton : depuis le 11 décembre 2022, le RE Bulle-Romont-Fribourg/Freiburg-Düdingen(-Bern) est prolongé jusqu'à Broc-Village, la ligne Palézieux-Châtel-St-Denis-Bulle-Gruyères est desservie à la cadence 30 minutes du lundi au vendredi et le train circule en soirée entre Bulle et Montbovon. Ces développements ont nécessité d'importants travaux au niveau de l'infrastructure ferroviaire. Les bus régionaux en Gruyère et en Veveysse ont été adaptés à la nouvelle offre ferroviaire.

En 2022, les trains régionaux ont parcouru sur le territoire cantonal 11,2 millions de km (10,8 en 2021) et les bus régionaux 9,7 millions de km (9,4). Le total de kilomètres parcourus du trafic régional de voyageurs sur le territoire cantonal a augmenté de 3,5 % (20,9 millions contre 20,2 en 2021).

4.7.1.7 Infrastructure pour vélos

Le [Service de la mobilité \(SMo\)](#) et le [Service des ponts et chaussées \(SPC\)](#) ont poursuivi la mise en œuvre du [Plan sectoriel vélo](#). Les études d'aménagements cyclables suivantes ont été lancées : Corminboeuf (route de Matran), la liaison Prez – Payerne, la liaison Tafers – St-Antoni, plusieurs tronçons à Estavayer-le-Lac, plusieurs tronçons entre Bulle – Broc – Epagny – Le Pâquier. En avril 2022, le premier coup de pioche pour le nouveau passage souterrain pour vélos et piétons sous la rue Cormanon à Villars-sur-Glane, très fréquentée, a pu être fait. Ce projet s'inscrit dans le cadre des projets d'agglomération.

Dans le cadre du Plan de relance de l'économie fribourgeoise, un concours d'idées sur la valorisation touristique de la Gruyère par le vélo a été mené par le SMO et l'Union fribourgeoise du Tourisme (UFT). Ce concours a mobilisé une quinzaine d'experts. Le projet global sera présenté en 2023.

4.7.1.8 Infrastructure routière

Le [Service des ponts et chaussées \(SPC\)](#) mène actuellement 180 projets d'aménagement routier et cyclable en parallèle. Les projets pour une route de contournement de Prez-vers-Noréaz et de Kerzers ont été mis en examen préalable en 2022, ainsi que le projet pour la couverture de l'autoroute N12 dans le secteur de Chamblieux. Dans le projet de route de liaison Marly-Matran, les 107 oppositions déposées pendant l'enquête publique ont pu être traitées. Le projet Tavel-Alterswil a été mis à l'enquête publique.

De plus, 25 tronçons de routes cantonales ont fait l'objet d'entretien constructif (changement du revêtement). Et finalement, les travaux se sont poursuivis pour adapter progressivement les arrêts de bus aux exigences de la loi sur l'égalité pour les handicapés (LHand).

4.7.1.9 Traitement des plans d'aménagement local et PAC AgriCo

En 2021 et 2022, le [Service des constructions et de l'aménagement \(SeCA\)](#) a bénéficié d'un soutien dans le cadre du Plan de relance afin d'accélérer le traitement des plans d'aménagement local et des recours s'y référant et contribuer ainsi à débloquer dans les meilleurs délais les dispositions régissant la construction dans de nombreuses communes.

En effet, de nombreuses communes ont mis à l'enquête publique leur plan d'aménagement local juste avant l'été 2018 afin de pouvoir bénéficier d'un examen de leur plan sur la base de l'ancien plan directeur cantonal. Toutefois, suite à un arrêt du Tribunal cantonal en septembre 2019 (concernant le PAL d'Avry), arrêt confirmé par le Tribunal Fédéral, tous les examens des plans concernés, soit 56 ont dû être examinés sur la base du nouveau plan directeur cantonal.

Entre 2021 et 2022, ce sont donc 43 décisions d'approbation qui ont été rendues sur des plans d'aménagement local (17 en 2021 et 26 en 2022). A la fin 2022, il reste à finaliser le traitement de onze des dossiers concernés par l'arrêt du Tribunal cantonal : cinq sont en cours de finalisation et devraient faire l'objet d'une décision au cours du premier semestre 2023 et six sont suspendus à la demande des communes qui envisagent des adaptations avant la décision cantonale.

Le plan d'affectation cantonal (PAC) AgriCo a pu entrer en vigueur cet été, suite à un [accord](#) passé avec les recourants. Cela a permis l'entrée en vigueur du PAC pour le campus AgriCo et la poursuite des projets prévus par les différentes entreprises.

4.7.1.10 Protection contre le bruit

Fin 2022, la quasi-totalité des grandes communes du canton étaient en train d'assainir activement leurs routes ou de préparer l'exécution de l'assainissement (cadastre du bruit et/ou projet d'assainissement déjà validés par le SEn). La décision a notamment été publiée pour la ville de Fribourg en 2022.

En parallèle, le SPC a publié en août 2022 [le rapport final des tests scientifiques effectués à Frasses](#), dans la commune des Montets. Le rapport montre que la vitesse de 30 km/h rend le trafic routier nettement plus silencieux, même sur un revêtement peu bruyant. Il s'agit donc d'un moyen efficace de protéger la population contre le bruit routier, conformément aux prescriptions fédérales. Sur la base de ces résultats, le SPC a adapté sa stratégie en matière d'assainissement phonique des routes cantonales : à l'avenir, il examinera toujours comme première mesure l'introduction d'une vitesse de 30 km/h sur le revêtement routier existant lorsque des tronçons de route seront assainis afin de satisfaire aux exigences légales de la population en matière de protection contre le bruit routier.

4.7.1.11 Mise en œuvre de la stratégie du développement durable

La [Cellule cantonale du développement durable](#) au Secrétariat général de la DIME fait en sorte que l'action de l'Etat et les politiques publiques soient alignées sur les principes d'un développement durable : satisfaire les besoins fondamentaux de chacun-e dans les limites des ressources planétaires. Pour ce faire, elle agit sur la base de la Stratégie cantonale de développement durable 2021-2031, qu'elle pilote, coordonne et révisé. La Stratégie compte 142 mesures placées sous la responsabilité des Directions. L'état de la mise en œuvre a fait l'objet d'un [monitoring détaillé](#) en 2022 : 90 % env. des mesures sont réalisées à un rythme globalement satisfaisant, avec parfois de légers retards, dus pour beaucoup à la crise sanitaire. Le prochain monitoring sera publié en 2023.

En 2022, la Cellule a fait aboutir plusieurs projets de la Stratégie placés sous sa responsabilité : elle a notamment lancé une [Antenne Quartiers Durables](#), qui conseille les communes et associations de quartiers en vue de planifier un nouveau quartier durable ou d'orienter un quartier existant vers plus de durabilité. L'Antenne est opérée avec l'appui de plusieurs Directions de l'Etat.

En plus, [la 2^e journée cantonale de la durabilité](#) a été organisée le 1^{er} décembre. Portant sur le tourisme durable, elle a attiré près de 50 personnes, avec des retours très positifs. Les présentations et ateliers leur ont permis de découvrir comment contribuer concrètement à un tourisme durable.

4.7.1.12 Politique des agglomérations

Les projets d'agglomération de quatrième génération (PA4) déposés en 2021 ont passé le processus d'examen de l'Office fédéral du développement territorial (ARE) en 2022. Les deux PA4 fribourgeois ont été acceptés par l'ARE et, selon le rapport d'évaluation, une participation fédérale de 35 % est proposée. Presque toutes les mesures A proposées ont été prises en compte. L'Agglomération de Fribourg peut ainsi compter sur des contributions fédérales à hauteur de 39,12 millions de francs, l'association des communes de Bulle, Le Pâquier, Morlon, Riaz et Vuadens (Mobul) sur 12,67 millions de francs, sous réserve de l'approbation du Conseil fédéral et du Parlement fédéral. En 2022, les travaux se sont poursuivis sur différentes mesures des trois premières générations de PA. Entre autres, la première vélostation du canton a pu être inaugurée à la gare de Bulle.

[Toutes les actualités de la DIME](#)

4.7.2 Chiffres clefs

4.7.2.1 Etat du personnel

Pouvoirs – Directions Centres de charges	Comptes 2022 EPT	Comptes 2021 EPT	Ecart EPT
Direction du développement territorial, des infrastructures, de la mobilité et de l'environnement	397,40	408,13	-10,73
Administration centrale	397,40	408,13	-10,73
3800/TPSE Secrétariat général	12,18	13,46	-1,28
3805/OCAT Service des constructions et de l'aménagement	35,95	36,15	-0,20
3808/SMOB Service de la mobilité	14,64	15,13	-0,49
3811/SPCH Service des ponts et chaussées	145,55	149,64	-4,09
3830/PCRN Routes nationales : entretien	41,55	43,38	-1,83
3845/OPEN Service de l'environnement	55,10	55,21	-0,11
3850/BATI Service des bâtiments	92,43	95,16	-2,73

4.7.2.2 Fluctuation du personnel

Pouvoirs – Directions Centres de charges	Fluctuation 2022 %	Fluctuation 2021 %
Pouvoir exécutif – DIME	6,51	13,12
3850/BATI SBat	6,80	17,06
3805/OCAT SeCA	9,76	10,62
3845/OPEN SEn	2,19	4,33
3800/TPSE SG-DIME	22,66	0
3830/PCRN SIERA	10,51	16,35
3808/SMOB SMO	11,39	5,65
3811/SPCH SPC (avec routes cantonales)	4,15	15,70

Explications complémentaires du calcul de la fluctuation sous le point [3.4.2](#).

- > **2473** dossiers de demandes de permis de construire examinés selon la procédure ordinaire par le Service des constructions et de l'aménagement
- > **1200** interventions traitées par les artisans du Service des bâtiments
- > **503** dossiers de signalisation sur routes cantonales et communales traités par le Service des ponts et chaussées
- > **168** installations d'entreprises et chantiers d'envergure ont été inspecté sous l'angle de la protection des eaux par le Service de l'environnement dans le cadre de ses activités de contrôle et d'assainissement
- > **106,25** km d'aménagements cyclables sur routes cantonales (Etat au 31 décembre 2022)
- > **51,79** millions de subventions fédérales sont à attendre pour l'agglomération de Fribourg (39,12) et de Mobul (12,67) en raison des programmes d'agglomération de quatrième générations présentés.
- > **50** personnes ont participé à la deuxième journée cantonale du développement durable, consacrée au tourisme
- > **27** décisions sur des dossiers de plans d'aménagement local rendues en 2022
- > **21** projets de constructions en phase d'étude et de réalisation au Service des bâtiments, correspondant à **800** millions CHF sur 7 ans
- > **23** nouvelles mesures du Plan Climat cantonal ont démarré portant ainsi le nombre de mesures mises en œuvre à 49 depuis 2021
- > **16** points noirs relatifs à un nombre élevé d'accidents ont été répertoriés dans le canton et ont fait l'objet d'un rapport succinct du Service de la mobilité en vue de leur assainissement
- > **3,5** %, c'est l'augmentation du total de kilomètres parcourus du trafic régional de voyageurs (TRV) sur le territoire cantonal en 2022

[Plus de chiffres clefs sur les entités de la DIME](#)

4.8 Chancellerie d'Etat CHA

4.8.1 Faits marquants de l'activité de la Chancellerie d'Etat

Outre son cœur de métier d'accompagnement des activités du Conseil d'Etat dont il est fait rapport dans le chapitre correspondant, la [Chancellerie d'Etat](#) a coordonné les relations entre les Directions et les différentes entités qui lui sont rattachés administrativement.

La Chancelière d'Etat préside le comité exécutif de l'association pour la promotion de l'image du canton de Fribourg « [Fribourgissima Image Fribourg](#) ». En novembre, l'association a lancé sa nouvelle marque « [Fribourg](#) », mettant en avant les prestations et produits fribourgeois. Ce support commun de marketing territorial est mis à disposition des organisations économiques, touristiques, culturelles, sportives, etc. ainsi que des acteurs de l'économie fribourgeoise.

La [Cyberadministration ou eGovernment](#) a poursuivi son développement. A la fin 2022 10 services de base (2021 : 4) et 22 prestations (2021 : 20) étaient disponibles. Le guichet virtuel évolue dans le cadre de la participation à l'association [iGovPortal.ch](#). Cette dernière poursuit son développement et compte 7 membres en 2022 (2021 : 6). Un « styleguide » permettant de standardiser les prestations de cyberadministration, les simplifier et les rendre plus accessibles aux personnes en situation de handicap a été créé par le canton de Fribourg. Le programme [DIGI-FR](#) a permis la mise à disposition des premières prestations communales auprès des communes pilotes, grâce à un nouveau service de base qui permet d'envoyer les attestations par le biais du guichet virtuel sans nécessiter d'infrastructure supplémentaire dans les communes. La migration du module de connexion au guichet virtuel [vers la SwissID](#) a été menée à bien. Elle a toutefois entraîné une perte du nombre d'utilisateurs du guichet virtuel et du guichet FRIAC qui se montent à 67 734 à la fin 2022 (2021 : 90 915). L'essentiel de ces défections s'explique par le fait qu'une partie des utilisateurs et utilisatrices ne recourt que rarement aux services en ligne de l'administration et ne fera l'effort de se connecter au guichet que lors de la prochaine survenance d'un besoin.

Le [Référentiel cantonal](#) est une plateforme informatique qui permet de gérer de manière centralisée les données des personnes et des entreprises interagissant avec les autorités. Il fournit des données qualifiées, contrôlées et harmonisées. C'est un soutien indispensable aux processus de digitalisation de l'administration. Une nouvelle gouvernance métier et technique est mise en œuvre pour répondre aux exigences accrues de conformité et de normalisation dans le cadre des échanges de données personnelles. La mise en production du Référentiel des personnes physiques a eu lieu à la mi-juillet. Une collaboration accrue avec le Registre fédéral des entreprises et établissements a été mis en œuvre pour optimiser les processus d'échanges et la mise à jour des données. Le guichet virtuel accède dorénavant aux données de base des habitants et à l'identifiant unique des personnes via le Référentiel cantonal. L'adaptation des bases légales définitives ([révision de la LCyb](#)) est en cours de rédaction en vue d'une adoption fin 2023.

Le [Service de législation](#) (SLeg) a été occupé :

- > par l'accompagnement de la commission parlementaire chargée de la révision de la loi sur le Grand Conseil ;
- > par la mise au point du projet de révision totale de la loi sur la protection des données ;
- > par de nombreux dossiers liés à la cyberadministration, qu'il s'agisse de projets législatifs (notamment Référentiel cantonal et guichet virtuel) ou d'autres questions ;
- > par la participation active à diverses révisions d'actes relevant de la Chancellerie ou à caractère transversal ;
- > par la reprise des activités de publication de la législation qui incombaient jusqu'à l'été 2021 au Secteur Publication de la Chancellerie, ainsi qu'au complètement, dans la Banque de données de la législation fribourgeoise, des informations complémentaires relatives aux actes du Recueil officiel.

Chiffres clefs du Service de législation :

- > Actes publiés au ROF en 2022 : 13 lois (2021 : 21), 16 décrets (2021 : 18), 105 ordonnances et règlements (2021 : 142)
- > Autres activités : 27 réponses à des consultations (externes, internes ou informelles) sur des projets de Directions (2021 : 27) ; 3 avis de droit (2021 : 18) ; et de très nombreux avis et renseignements juridiques.

Les [Archives de l'Etat de Fribourg](#) (AEF) ont poursuivi leurs projets dans le domaine informatique (projet NOVARC d'archivage numérique, projet scopeXplore de salle de lecture virtuelle, opérations de numérisation systématique de fonds d'archives). Ces projets doivent aboutir en 2023. L'édition scientifique des procès de sorcellerie fribourgeois a trouvé son terme dans la sortie de deux volumes imprimés de la collection des Sources du droit suisse. Les procès édités sont également disponibles en ligne. Le premier volume de la collection Bibliotheca otolandana a également été publié. Il s'agit du premier registre de notaire bilingue datant de 1407-1427. Enfin l'accueil du public a été maintenu constant durant toute l'année dans le respect des normes sanitaires.

La crise sanitaire ainsi que le conflit en Ukraine ont fortement contribué aux augmentations des prix des fournitures de matériel de bureau et du papier recyclé surtout. Cet état de fait a occasionné de nombreuses négociations du [Service d'achat du matériel et des imprimés](#) (SAMI) avec les fournisseurs afin de pouvoir préserver des prix bénéfiques dans ce contexte difficile. Les équipements d'impression numérique ont été renouvelés durant cette année et le programme gouvernemental ainsi que le plan financier de la législature 2022-2026 (mise en page et production) ont été réalisés par le secteur des imprimés.

- > Matériel livré d'une valeur de 1 350 219.85 francs ;
- > 32 000 000 feuilles de papier A4 Refutura livrées durant l'année ;
- > Augmentation du prix du papier recyclé de plus de 60 % ;
- > Mise en page et production du programme gouvernemental et plan financier 2022-2026 ;
- > Impression numérique (production interne) : 4 777 278 pages (5 221 940 en 2021).

Les faits marquants qui ont jalonné l'année 2022 du secteur des [Relations extérieures](#) (RE) figurent sous le [point 3.3](#) « Relations extérieures » de ce rapport.

La Chancellerie d'Etat a assuré ses activités d'information sur les affaires du Conseil d'Etat et de l'administration grâce à son [Bureau de l'information](#) (BdI), qui a en particulier été occupé l'an passé par les communications en lien avec la présentation du programme gouvernemental ainsi que du plan financier. Il a également œuvré à l'amélioration de la navigation sur son site Internet et à développer sa présence sur les réseaux sociaux.

Une nouvelle version de l'application CMI-Axioma, permettant la gestion des affaires du Conseil d'Etat, des Directions et du Grand Conseil, a été mise à jour. Un module spécifique qui permet le suivi des séances a été déployé au sein de la DFIN.

Pour le [secteur des traductions](#), outre les traductions courantes pour la Chancellerie d'Etat, le mandat le plus important en 2022 était celui de la traduction du livre sur l'histoire des Archives d'Etat. Le secteur a également élaboré les versions allemandes de la nouvelle loi sur la protection des données, des modifications législatives qui en découlent et du message qui accompagne ce projet de loi.

47 textes (36 en 2021) ont été traduits de l'allemand vers le français par des mandataires externes.

La Conférence des traducteurs et traductrices de l'Etat de Fribourg a discuté de la problématique de la traduction automatique. Le responsable du secteur et son collaborateur ont participé à la conférence annuelle de l'« Association suisse des traducteurs, terminologues et interprètes ASTTI », consacrée à l'impact de la traduction automatique sur le quotidien des professionnel-le-s des langues.

Le rapport d'activité de l'[Autorité cantonale de la transparence, de la protection des données et de la médiation](#) (ATPrDM) est édité par l'Autorité et est disponible sur le site Internet : [Rapports d'activité | Etat de Fribourg](#)

[Toutes les actualités de la Chancellerie d'Etat.](#)

4.8.2 Chiffres clefs

- > 59 % des utilisateurs/jour sur le site Internet de l'Etat utilisent leur mobile (contre 48 % en 2021) ;
- > 330 communiqués de presse de l'Etat (310 en 2021) ;
- > 57 conférences de presse impliquant au moins un membre du CE (67 en 2021) ;
- > 117 consultations répondues, dont quatre de la CdC et douze venant des commissions parlementaires (132 en 2021) ;

4.8.2.1 Etat du personnel

Pouvoirs – Directions Centres de charges	Comptes 2022 EPT	Comptes 2021 EPT	Ecart EPT
Pouvoir exécutif – Chancellerie d'Etat	55,56	57,25	-1,69
Administration centrale	55,56	57,25	-1,69
3100/CETA Conseil d'Etat	7,00	7,00	
3105/CHAN Chancellerie d'Etat	23,82	24,42	-0,60
3110/ECON Service d'achat du matériel et des imprimés	8,63	9,93	-1,30
3115/OLEG Service de législation	6,11	6,03	0,08
3118/AREF Archives de l'Etat	7,01	6,95	0,06
3120/ATPD Autorité cantonale de la transparence, de la protection des données et de la médiation	2,99	2,92	0,07

4.8.2.2 Fluctuation du personnel

Pouvoirs – Directions	Fluctuation 2022 %	Fluctuation 2021 %
Chancellerie d'Etat	3,72	10,05
Chancellerie d'Etat	6,31	7,55
Service d'achat du matériel et des imprimés	0	9,73
Service de législation	0	8,94
Archives de l'Etat	0	0
Autorité cantonale de la transparence, de la protection des données et de la médiation	30,09	0

Explications complémentaires du calcul de la fluctuation sous le point [3.4.2](#).

[Plus de chiffres clés sur les entités de la Chancellerie d'Etat](#)

5 Conséquences financières et en personnel des décisions prises par le Grand Conseil durant l'année 2022

(Art. 198, al. 3 de la loi du 6 septembre 2006 sur le Grand Conseil)

Au cours de l'année 2022, le Grand Conseil s'est déterminé sur treize projets de lois et 18 projets de décrets. Quelque 58 % des dispositions discutées et admises, soit neuf lois et neuf décrets, n'ont pas ou quasiment pas d'incidences sous l'angle financier.

S'agissant des autres projets de lois ou décrets, leurs incidences financières et en personnel peuvent être synthétisées de la manière suivante, non sans qu'aient été formulées au préalable les réserves d'usage liées aux difficultés de procéder à des additions de conséquences financières tantôt uniques tantôt répétitives, touchant aussi bien le compte de résultats que le compte des investissements.

5.1 Concernant le compte des investissements

Au cours de l'année écoulée, le Grand Conseil a adopté six décrets concernant des crédits d'engagement, dont un pour des études, représentant au total un volume d'investissements ou de subventionnement d'investissements de 118 648 050 francs. Les trois principaux objets concernent : le crédit d'engagement en vue de la délocalisation et la [construction du Musée d'histoire naturelle à la route des Arsenaux](#) (65 488 000 francs) dont lesdites incidences ne concernent pas uniquement le compte des investissements notamment en raison des nouveaux EPT nécessaires, le subventionnement de la construction d'un [nouveau bâtiment par l'Association du centre professionnel cantonal](#) à Villaz-Saint-Pierre (21 712 050 francs) ainsi qu'un crédit d'engagement en vue du financement des mesures complémentaires pour les cas de rigueur et des mesures concernant les manifestations publiques (12 000 000 francs). A cela s'ajoutent le décret relatif à l'octroi d'une subvention au projet « Protection contre les crues et revitalisation de la Burstera et du Rohrmoos » sur le territoire de la commune de Planfayon (1 237 500 francs) ainsi que le décret relatif à l'octroi d'une subvention pour le projet « Protection contre les crues et revitalisation écologique de la Bibera » à Ulmiz (592 864 francs).

5.2 Concernant le compte de résultats

Les répercussions des quatre lois et d'un décret ayant un impact significatif sur le compte de résultats peuvent être résumées de la sorte pour ce qui concerne les charges et revenus répétitifs :

- > la loi sur les impôts cantonaux directs génère une perte de recettes de l'ordre de 20,4 millions de francs ;
- > un accroissement des dépenses nettes de personnel de plus de 15,8 millions de francs en relation avec l'augmentation de l'effectif du personnel de l'Etat dans le cadre du budget 2023 (plus de 151 postes supplémentaires) ;
- > la loi portant adhésion à l'accord intercantonal sur les contributions aux coûts de formation des hautes écoles universitaires prévoit une charge annuelle supplémentaire de plus de 1,3 million de francs ;
- > la loi sur les structures d'accueil extrafamilial de jour (LStE) pourrait engendrer, selon une première estimation, une augmentation de près de 0,3 million de francs à charge de l'Etat ;
- > la loi du 6 septembre 2006 sur le Grand Conseil (LGC) a pour conséquence une charge supplémentaire annuelle estimée à 0,2 million de francs.

En 2022, une seule modification apportée par le Grand Conseil à des projets du Conseil d'Etat a eu une incidence sur les répercussions financières prévues. Le Grand Conseil a en effet décidé d'attribuer la compétence au Service cantonal des contributions pour la taxation de la plus-value en lien avec la modification de la loi sur l'aménagement du territoire et les constructions (LATeC), dont la principale conséquence est la création de 2,4 EPT nouveaux postes

supplémentaires au Service cantonal des contributions (SCC) et de 1,6 EPT nouveaux postes supplémentaires au Service des constructions et de l'aménagement (SeCA).

5.3 Projets de lois et de décrets examinés durant l'année 2022

(avec indication des incidences financières et en personnel)

Projet de loi/de décret	N° du message	Direction responsable	Date d'adoption par le GC	Incidences des projets du Conseil d'Etat <i>GC : en cas de modification, incidences projets adoptés par Grand Conseil</i>		
				<u>en personnel</u>	<u>financières</u>	
				en unités équivalent plein temps (EPT)	annuelles sur compte de résultats en francs	globales sur plusieurs années sur compte des investissements en francs
L d'adhésion à l'accord intercantonal du 15 novembre 2019 sur les marchés publics (AIMP 2019)	2021-DAEC-199	DIME	01.02.22	Le projet devrait avoir une certaine incidence sur le personnel, en particulier en matière de surveillance et de développement durable, qui est toutefois difficilement estimable à ce stade.		
L sur les marchés publics (LCMP)	2021-DAEC-200	DIME	02.02.22	Le projet devrait avoir une certaine incidence sur le personnel, en particulier en matière de surveillance et de développement durable, qui est toutefois difficilement estimable à ce stade.		
D relatif au subventionnement de la construction d'un nouveau bâtiment par l'Association du centre professionnel cantonal, à Villaz-Saint-Pierre, pour l'organisation des cours interentreprises	2021-DEE-13	DEEF	03.02.22			Dépenses : + 21 712 050 fr. au maximum
D relatif à l'octroi d'un crédit d'engagement pour la mise en œuvre du Plan d'action du canton de Fribourg visant à réduire les risques liés aux produits phytosanitaires dans les domaines agricole et non agricole 2022-2025 (Plan Phyto)	2021-DIAF-10	DIAF	03.02.22			Dépenses : + 7 610 000 fr.
D concernant la validité de l'initiative constitutionnelle « Pour des urgences hospitalières publiques 24/24 de proximité »	2021-DSAS-97	DSAS	22.03.22		Aucune incidence financière.	
L modifiant la loi sur les structures d'accueil extrafamilial de jour (LStE)	2019-DSAS-67	DSAS	22.03.22		L'incidence financière du projet est difficilement chiffrable de manière fiable en l'état. Néanmoins, selon une première estimation, elle s'élèverait à 535 800 fr. par an, à répartir à raison de 50 % entre l'Etat et les communes.	

				Incidences des projets du Conseil d'Etat <i>GC : en cas de modification, incidences projets adoptés par Grand Conseil</i>		
Projet de loi/de décret	N° du message	Direction responsable	Date d'adoption par le GC	<u>en personnel</u>	<u>financières</u>	
				en unités équivalent plein temps (EPT)	annuelles sur compte de résultats en francs	globales sur plusieurs années sur compte des investissements en francs
D relatif à l'octroi d'un crédit d'engagement en vue du financement des mesures complémentaires pour les cas de rigueur et au financement des mesures concernant les manifestations publiques (parapluie de protection)	2022-DEE-9	DEEF	23.03.22			Dépenses : + 12 000 000 fr. au maximum, répartis comme suit : > 9 000 000 fr. pour le versement de contributions à fonds perdus en faveur des cas de rigueur ; > 3 000 000 fr. pour l'octroi de garanties de déficit en faveur de manifestations publiques.
D relatif aux naturalisations	2021-DIAF-39	DIAF	24.03.22		Aucune incidence financière.	
D relatif aux crédits supplémentaires compensés du budget de l'Etat de Fribourg pour l'année 2021	2021-DFIN-11	DFIN	24.03.22		Aucune incidence financière.	
L supprimant la Commission des mesures administratives en matière de circulation routière (CMA)	2021-DSJ-58	DSJS	24.03.22		Aucune incidence financière.	
L portant adhésion à l'accord intercantonal sur les contributions aux coûts de formation des hautes écoles universitaires (accord intercantonal universitaire AIU 2019)	2021-DICS-21	DFAC	25.03.22		L'entrée en vigueur du nouvel AIU, tel que modifié suite aux résultats de la consultation, aura une répercussion financière évaluée à 1 330 000 francs par an.	
D relatif au compte d'Etat du canton de Fribourg pour l'année 2021	2021-DFIN-34	DFIN	18.05.22		Aucune incidence financière.	
D concernant la validité de l'initiative constitutionnelle « pour la gratuité des transports publics »	2021-DAEC-156	DIME	20.05.22		Aucune incidence financière.	
D relatif à l'octroi d'une subvention au projet « Protection contre les crues et revitalisation de la Burstera et du Rohrmoos », sur le territoire de la commune de Planfayon	2022-DAEC-24	DIME	20.05.22			Dépenses : + 1 237 500 fr. au maximum, soit 45 % des frais subventionnables qui s'élèvent au total à 2 750 000 fr.
D relatif aux naturalisations	2022-DIAF-10	DIAF	21.06.22		Aucune incidence financière.	
D concernant l'élaboration d'un contre-projet à l'initiative constitutionnelle « Pour des urgences hospitalières publiques 24/24 de proximité »	2022-DSAS-43	DSAS	21.06.22		Aucune incidence financière.	
L modifiant la loi du 11 octobre 2017 sur la pédagogie spécialisée	2021-DICS-38	DFAC	24.06.22		Aucune incidence financière ou en personnel.	

				Incidences des projets du Conseil d'Etat <i>GC : en cas de modification, incidences projets adoptés par Grand Conseil</i>			
Projet de loi/de décret	N° du message	Direction responsable	Date d'adoption par le GC	<u>en personnel</u>	<u>financières</u>		
				en unités équivalent plein temps (EPT)	annuelles sur compte de résultats en francs	globales sur plusieurs années sur compte des investissements en francs	
D	concernant la validité de l'initiative constitutionnelle « Pour des primes abordables »	2022-DSAS-50	DSAS	09.09.22		Aucune incidence financière.	
L	modifiant la loi sur les impôts cantonaux directs	2022-DFIN-12	DFIN	12.10.22		Les diminutions de recettes fiscales liées au projet de loi s'élevaient au total à 20 400 000 fr. par année (en cote cantonale de base 100 %), réparties comme suit : - 10 000 000 fr. en lien avec la refonte du barème de l'impôt sur les prestations en capital ; - 6 600 000 fr. en lien avec la compensation des effets de la progression à froid ; - 2 900 000 fr. en lien avec la déduction sociale pour personnes nécessiteuses ; - 900 000 fr. en lien avec la suppression de l'intérêt compensatoire.	
L	modifiant la loi du 6 septembre 2006 sur le Grand Conseil (LGC)	2020-GC-31	GC / DIAF	13.10.22		Les conséquences financières du projet, estimées à 200 000 fr. par an, résultent de la modification du volume des indemnités versées aux membres du Grand Conseil et de la modification du montant de l'indemnité versée aux groupes parlementaires.	
L	modifiant la loi sur les eaux	2022-DAEC-186	DIME	14.10.22		Aucune incidence financière.	
D	relatif au projet de budget de l'Etat de Fribourg pour l'année 2023	2022-DFIN-1	DFIN	16.11.22	+ 151.42 EPT (nouveaux postes et postes supplémentaires).	Nouveaux postes et postes supplémentaires : Charge brute : + 19 386 030 fr. Charge nette : + 15 830 555 fr.	

				Incidences des projets du Conseil d'Etat <i>GC : en cas de modification, incidences projets adoptés par Grand Conseil</i>			
Projet de loi/de décret	N° du message	Direction responsable	Date d'adoption par le GC	<u>en personnel</u>	<u>financières</u>		
				en unités équivalent plein temps (EPT)	annuelles sur compte de résultats en francs	globales sur plusieurs années sur compte des investissements en francs	
L	fixant le coefficient annuel des impôts cantonaux directs de la période fiscale 2023	2022-DFIN-55	DFIN	16.11.22		Maintien du coefficient d'impôt sur le revenu à 96 % (aucune incidence financière supplémentaire par rapport à l'année précédente). Pour rappel, le coût de la baisse du coefficient d'impôt sur le revenu de 98 % à 96 % avait été estimé, pour 2022, à 17 000 000 fr.	
D	relatif à l'octroi d'une subvention pour le projet « Protection contre les crues et revalorisation écologique de la Bibera » à Ulmiz	2022-DAEC-108	DIME	17.11.22			Contribution cantonale : + 592 864 fr., soit 25 % des coûts totaux du montant subventionnable de 2 371 454 fr.
D	relatif aux naturalisations	2022-DIAF-19	DIAF	17.11.22		Aucune incidence financière.	
D	relatif à l'octroi d'un crédit d'engagement additionnel pour la mise en œuvre du projet d'harmonisation des systèmes d'information pour l'administration des écoles	2022-DICS-34	DFAC	18.11.22			Dépenses : + 3 438 000 fr.
L	modifiant la loi concernant le financement des hôpitaux et des maisons de naissance (Aide aux investissements)	2022-DSAS-66	DSAS	18.11.22		Le présent projet ne fait que poser le principe d'un soutien financier des hôpitaux publics par l'Etat. En tant que tel, le projet n'a donc pas de conséquences financières ou en personnel.	
L	modifiant la loi sur la Haute Ecole spécialisée de Suisse occidentale/Fribourg (LHES-SO//FR) – Fonds Ra&D	2020-DEE-2	DEEF	13.12.22		Le projet n'entraîne pas d'incidence directe sur le budget annuel de l'Etat, tel qu'adopté par le Grand Conseil.	
D	relatif à l'octroi d'un crédit d'études pour l'assainissement du bâtiment de chimie PER10 de l'Université de Fribourg	2022-DAEC-231	DIME (DFAC)	14.12.22			Dépenses : + 8 400 000 fr.
D	relatif à l'octroi d'un crédit d'engagement en vue de la délocalisation et la construction du Musée d'histoire naturelle à la route des Arsenaux à Fribourg, ainsi que de l'élaboration d'une nouvelle exposition permanente	2022-DICS-42	DFAC (DIME)	15.12.22			Dépenses : + 65 488 000 fr.

Incidences des projets du Conseil d'Etat

GC : en cas de modification, incidences projets adoptés par Grand Conseil

Projet de loi/de décret	N° du message	Direction responsable	Date d'adoption par le GC	<u>en personnel</u>	<u>financières</u>	globales sur plusieurs années sur compte des investissements en francs
				en unités équivalent plein temps (EPT)	annuelles sur compte de résultats en francs	
L modifiant la loi sur l'aménagement du territoire et les constructions (LATeC)	2021-DAEC-182	DIME	15.12.22	<p>La mise en œuvre des nouvelles dispositions légales nécessitera des ressources supplémentaires afin de doter la CAI d'une plus grande force de travail permettant de rattraper le retard accumulé ainsi que des ressources complémentaires juridiques en fonction de l'évaluation des besoins qui devront être validés par le Conseil d'Etat dans le cadre des procédures budgétaires.</p> <p><i>GC : la compétence de taxer a été attribuée au SCC avec pour conséquences les ressources supplémentaires suivantes :</i></p> <ul style="list-style-type: none"> > 1 EPT juriste (conduite des travaux et coordination avec le SeCA) ; > 0.4 EPT pour le secteur Encaissement ; > 1 EPT spécialiste en estimation d'immeubles. <p><i>De plus, la CAI n'est plus chargée des estimations (ce qui aura pour effet de diminuer le budget pour la CAI).</i></p> <p><i>Les modifications introduites ont néanmoins des incidences en personnel pour le SeCA, estimées comme suit :</i></p> <ul style="list-style-type: none"> > 1.1 EPT juriste (inscription mentions RF, procédures recours, règlements etc.) ; > 0.2 EPT géographe-géomaticien ; > 0.3 EPT administratif (ouverture dossiers taxation). 	<p>Compte tenu de la suspension du processus de taxation depuis le début 2020 et des conséquences de l'arrêt du TC, aucun montant n'a pour l'instant été encaissé dans le fonds de la plus-value. Il est donc difficile de mesurer les répercussions financières des nouvelles dispositions légales pour le fonds de la plus-value et la baisse de recettes fiscales en lien avec les mesures d'aménagement approuvées.</p> <p>A cela s'ajoutent les répercussions sur l'alimentation du fonds qui auront forcément pour effet de la ralentir.</p> <p><i>GC : les modifications légales ont pour conséquence une charge financière supplémentaire pour l'adaptation des applications informatiques existantes. Toutefois, ces ressources financières ne sont pas encore chiffrées. Il en est de même des besoins du SCC.</i></p>	

6 L'économie fribourgeoise dans son contexte conjoncturel

6.1 Contexte international

Après une année 2020 marquée par un fort fléchissement de l'économie mondiale en raison de la crise de la Covid-19 qui a touché les chaînes de production et paralysé la consommation, on a pu constater une reprise de l'activité économique en 2021 qui aurait dû se poursuivre en 2022. Toutefois, l'année 2022 reste marquée par l'incertitude de la gestion du variant Omicron en particulier en Chine et par la guerre en Ukraine. Les politiques de relance post-Covid, notamment aux Etats-Unis, les sanctions imposées à la Russie et l'augmentation des coûts des matières premières, de l'énergie et des denrées alimentaires ont intensifié plusieurs déséquilibres déjà existants. L'inflation est revenue à un niveau inconnu depuis les années 1980, les taux d'intérêt ont augmenté et les banques centrales ont commencé à resserrer leur politique monétaire de manière drastique. L'inflation grève le budget des ménages, accroît l'incertitude des investissements et représente un frein pour l'activité économique. Selon les dernières prévisions de janvier 2023 du Fonds Monétaire International (FMI) la croissance mondiale enregistrerait une hausse de 3,4 % en 2022 (en hausse de 0,2 point par rapport aux précédentes prévisions) et de 2,9 % en 2023 (en hausse de 0,2 point par rapport aux précédentes prévisions). Paradoxalement, la situation du marché du travail à l'échelle mondiale reste encourageante ce qui devrait soutenir l'évolution de l'économie.

6.2 Conjoncture Suisse et fribourgeoise

L'économie suisse et fribourgeoise ne sont pas épargnées par la conjoncture mondiale. Toutefois, en 2022, l'inflation en Suisse est bien inférieure à celle que l'on retrouve dans d'autres régions du monde puisque le renchérissement annuel moyen dans notre pays s'est établi à +2,8 % contre plus de 10 % pour l'ensemble de l'OCDE (Source : OCDE, état janvier 2023). La force du franc suisse, notamment par rapport à l'Euro a permis de limiter l'inflation mais a impacté les exportations et les importations qui ont été très variables selon les branches d'activité. De plus, certains partenaires commerciaux de la Suisse ont connu des difficultés accrues en raison du renchérissement ce qui a entraîné des effets défavorables sur les branches exportatrices concernées de la Suisse. Signe de résilience de l'économie de notre pays, à fin décembre 2022, le taux de chômage a atteint 2,1 %, en baisse de 0,5 point de pourcentage par rapport à fin décembre 2021. En termes de chômeurs et chômeuses inscrits cela représente 97 000 personnes au chômage à fin 2022, soit 25 000 de moins qu'une année auparavant. Le nombre de chômeurs et chômeuses de longue durée (> 1 an) a baissé de plus de 50 % à environ 14 000 personnes. Au niveau de l'emploi, les indices relèvent une hausse des places vacantes au 3^e trimestre 2022 par rapport à la même période en 2021 et une augmentation des difficultés à recruter du personnel qualifié qui pourrait pénaliser le marché du travail en Suisse. Selon l'OFS, ces difficultés s'avèrent particulièrement sérieuses dans la fabrication de machines et équipements pour le secteur secondaire, dans la santé humaine et l'action sociale ainsi que la restauration pour le secteur tertiaire.

Selon les calculs effectués par le Centre de recherche en économie appliquée (CREA) de l'Université de Lausanne, le taux de croissance du PIB annuel s'est établi à +4,3 % en 2021. Le taux de variation trimestriel réel désaisonnalisé du PIB du canton de Fribourg a été de +0,2 % au premier trimestre, de +0,1 % au deuxième trimestre et en légère baisse de -0,1 % au troisième trimestre. On ne dispose pas encore d'estimations du PIB fribourgeois pour le 4^e trimestre et donc pour l'ensemble de l'année 2022 au moment où ce texte est rédigé. Tout comme dans le reste de la Suisse, la situation sur le marché du travail fribourgeois s'est progressivement améliorée dans le courant de cette année. A fin décembre 2022, le taux de chômage dans le canton de Fribourg s'est établi à 2,3 %, soit 801 personnes de moins qu'en décembre 2021. En moyenne annuel, le taux de chômage annuel moyen est de 2,3 %, en baisse par rapport à 2021 (3 %). Les réponses des dirigeants d'entreprises fribourgeoises à l'enquête conjoncturelle dans l'industrie du mois de décembre 2022 du KOF reflètent le climat incertain de l'économie nationale et mondiale. Certains indicateurs dont la situation des affaires, les perspectives d'emplois et la situation des commandes témoignent d'une détérioration dans l'évolution plus forte dans notre canton qu'au niveau national. D'après ces mêmes indicateurs, les

difficultés d’approvisionnement semblent impacter plus particulièrement certaines branches, par exemple, celle de l’industrie chimique, pharmaceutique et plastique.

Dans le cadre du commerce de détail, les répondants reportent une légère amélioration de la situation des affaires et prévoient une éclaircie de celle-ci à moyen terme, plaçant l’indicateur de perspective à un niveau supérieur à son homologue suisse.

6.3 Contexte de fin d’année et perspectives 2023

De nombreux spécialistes tablent sur une croissance négative pour les Etats-Unis et l’Europe pour plusieurs semestres. Selon les prévisionnistes économiques, l’inflation devrait être jugulée en Suisse et aux Etats-Unis en 2023 alors que la perspective est moins claire au niveau de la zone Euro. L’approvisionnement énergétique restera un enjeu majeur pour nos économies pour les prochaines années. Le Groupe d’experts de la Confédération conduit par le SECO projette une croissance de l’économie suisse nettement inférieure à la moyenne, de 1 % en 2023 et de 1,6 % en 2024 (PIB corrigé des événements sportifs) à condition qu’il n’y aura pas de pénurie d’énergie cet hiver ni l’hiver prochain. Le SECO anticipe un taux de chômage annuel moyen de 2,3 % pour 2023 et de 2,4 % en 2024.

La santé financière du canton de Fribourg, son tissu d’écoles supérieures, son économie diversifiée, la force de sa filière agro-alimentaire, dont le rôle essentiel dans la couverture des besoins fondamentaux en situation de crise a été mis en évidence, peuvent contribuer à soutenir sa capacité de résilience. Mais le canton de Fribourg est soumis à l’influence de son environnement conjoncturel national et international. L’évolution des économies avec lequel la Suisse est fortement associée, les taux de change et l’état des négociations avec l’Union européenne pourraient fortement impacter les branches exportatrices. La situation économique de la Chine, moteur de la croissance mondiale, pourrait se révéler temporairement plus fragile face au variant Omicron à la suite de la fin des restrictions en vigueur dans ce pays. La guerre en Ukraine et les risques de conflits globaux, notamment en Asie pourraient peser sur la croissance mondiale en raison d’une nouvelle hausse des prix ou de la persistance de problèmes dans les chaînes d’approvisionnement. Au niveau des finances cantonales, comme attendu dans le budget 2023, la Banque Nationale Suisse (BNS), en raison de son déficit important lors de l’exercice 2022, ne distribuera aucun bénéfice aux cantons ou à la Confédération.